

COMMUNE DE SAINTE-ODE

PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Partie II : Description des résultats de la consultation de la population

Rédigée par la Fondation rurale de Wallonie,
organisme d'accompagnement



TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME D'ACCOMPAGNEMENT : LA FONDATION RURALE DE WALLONIE	3
2. CHRONOLOGIE DE L'ODR.....	4
3. L'INFORMATION ET LA CONSULTATION.....	5
3.1. COMMUNICATION.....	5
3.2. PERSONNES-RESSOURCES ET VISITE DE TERRAIN.....	7
3.3. LA CONSULTATION.....	8
3.4. RÉSULTATS DE LA CONSULTATION ET RÉUNION DE SYNTHÈSE	11
4. LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL ET SES GROUPES DE TRAVAIL.....	14
4.1. COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL	14
4.2. CALENDRIER ET SYNTHÈSE DES RÉUNIONS DE LA CLDR ET DE SES GROUPES DE TRAVAIL	15
5. CONCLUSION	26
6. LISTE DES ANNEXES	27

1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

D'ACCOMPAGNEMENT : LA FONDATION RURALE DE WALLONIE



La FRW accompagne les communes rurales wallonnes depuis plus de 40 ans. Elle est un organisme d'utilité publique, indépendant et pluraliste. Elle œuvre pour le développement des régions rurales de Wallonie par le soutien à des projets économiques, sociaux, culturels et environnementaux, dans une démarche durable.

En 1979 déjà, la FRW accompagnait les premières opérations pilotes de développement rural en Wallonie. Depuis, elle assure les différentes missions que la Région wallonne lui a confiées :

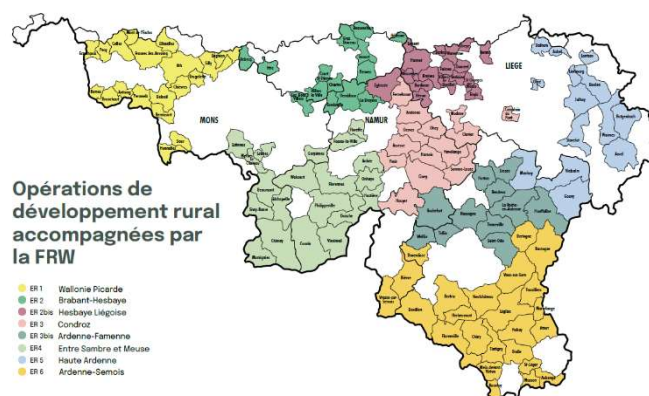
- Accompagnement des opérations de développement rural,
- Accompagnement des Communes sollicitant la subvention BiodiverCité,
- Facilitateur Plan bois-énergie pour le secteur public,
- Interface Leader,
- Assistance Territoire et Patrimoine,
- Ressources et expertise du milieu rural.

Dans le cadre des opérations de développement rural, la FRW met à disposition des 135 communes qu'elle accompagne des agents de développement intégrés dans une équipe pluridisciplinaire et formés en continu.

Ces agents favorisent la participation de tous par des entretiens, des réunions publiques et des enquêtes locales. Ils constituent un relais spécifique entre les habitants et le pouvoir communal, ainsi qu'entre le pouvoir communal et les différentes instances décisionnelles. Ils contribuent également à la rédaction du PCDR, à la recherche de subventions et à l'accompagnement des projets.

Les 8 équipes de la FRW sont réparties en Wallonie. Ces multiples implantations permettent aux agents de développement de bien connaître le terrain et les réalités du territoire sur lequel ils travaillent.

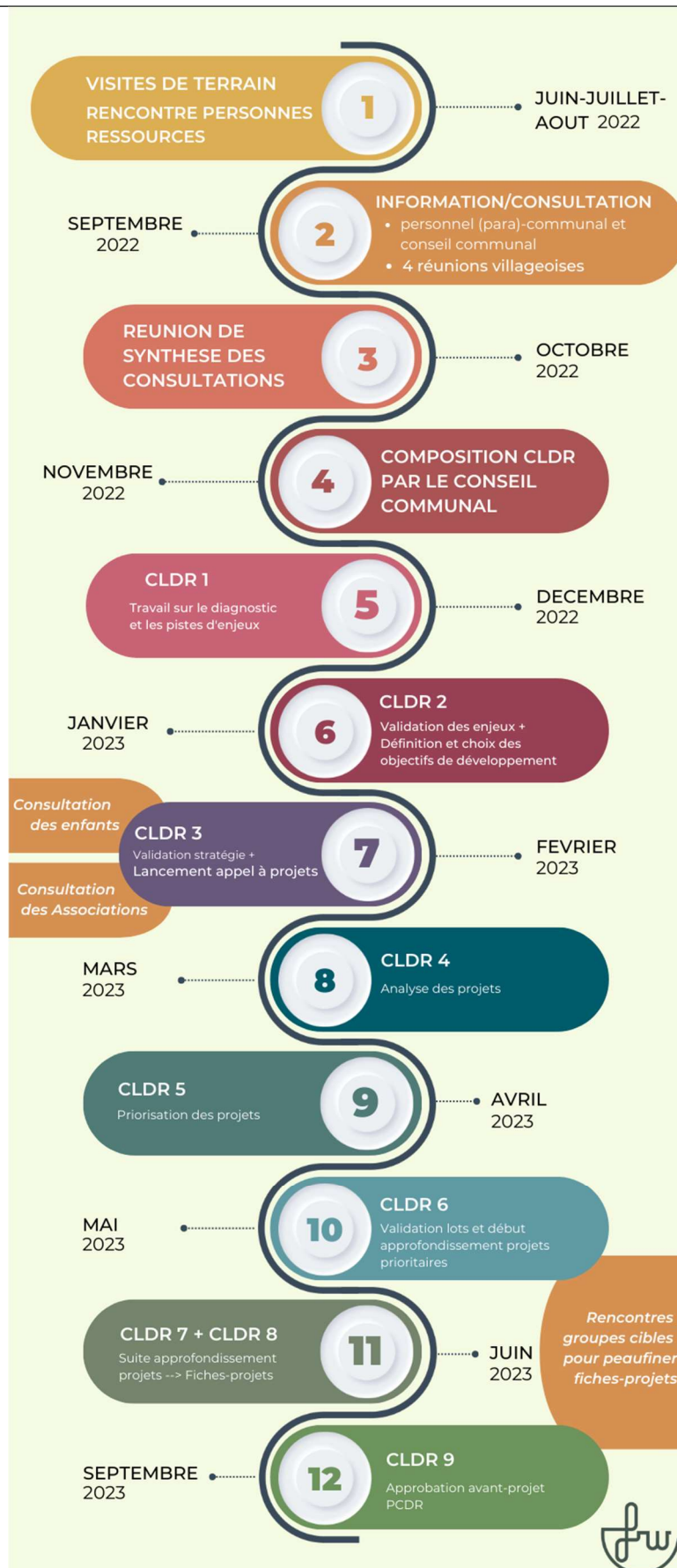
L'accompagnement de la commune de Sainte-Ode est assuré par l'équipe Ardenne-Famenne située à Marloie (en vert-gris sur cette carte). www.frw.be



Avril 2023



2. CHRONOLOGIE DE L'ODR À SAINTE-ODE



3. L'INFORMATION ET LA CONSULTATION



L'ÉTAPE EN UN COUP D'ŒIL ...

Les habitants de Sainte-Ode ont eu l'occasion d'exprimer leurs attentes pour ce nouveau PCDR à de multiples reprises et via différents canaux : réunions villageoises, consultations spécifiques, plateforme numérique, interviews.... Systématiquement, la FRW veille à ce que la méthode de consultation proposée soit plurielle pour convenir au plus grand nombre : elle est basée sur des données objectives mais laisse le champ libre à tous les avis, elle fait appel au parlé comme à l'écrit, elle s'organise en groupes de discussion comme au niveau individuel...



De mi-septembre à mi-octobre 2022, les agents de développement de la FRW mènent 4 séances d'information et de consultation dans les principaux villages de la commune : Amberloup, Hubermont, Lavacherie et Tillet. A ces réunions citoyennes destinées au « grand public » s'ajoutent l'information et la consultation d'acteurs clés du territoire : une quinzaine de personnes ressources dans des domaines divers et variés, le personnel communal et para-communal ainsi que les membres du Conseil communal. Cette première étape s'achève par une réunion de synthèse le 20 octobre 2022 où sont présentés par un jeu de ping-pong entre l'auteur du PCDR et la FRW les principaux points d'attention de l'analyse socio-économique croisés avec le ressenti de la population. *NB : les différentes associations, clubs locaux et le Conseil consultatif des Enfants ont été consultés également au moment de l'appel à projets lancé une fois la stratégie définie et ce afin d'obtenir des résultats plus ciblés.*

3.1. COMMUNICATION

La communication relative à l'Opération de Développement rural fait l'objet d'une attention soutenue tout au long du processus d'élaboration du PCDR afin de rendre l'information disponible et accessible au plus grand nombre. Des outils de communication déjà en place et ayant fait leurs preuves sont exploités, comme par exemple le bulletin communal, le site internet www.sainte-ode.be ou encore la page Facebook gérée par la commune. **D'autres sont créés spécialement pour l'occasion : une page « Sainte-Ode » sur la plateforme participative <https://participation.frw.be/> ainsi qu'un site internet dédié à l'ODR www.sainte-ode-odr.info.** Ce site est LA référence sur l'Opération de Développement rural ; il totalise, entre le 1^{er} août 2022 et le 1^{er} juin 2023, 334 visiteurs uniques. Les toutes-boîtes, flyers, affiches et articles de presse permettent d'appuyer la diffusion de l'information. À ces supports de communication majoritairement écrits, s'ajoutent une

interview radio sur Vivacité (09/09/2022) et trois reportages télé diffusés sur TVLux (07/09/2022 – 29/09/2022 - 21/10/2022).

Quelques exemples de visuels de communication :

Quel avenir pour Sainte-Ode et ses villages ?



Des idées ? Des besoins ? Des projets ?
DONNEZ-NOUS VOTRE AVIS !

Bonjour à tous,

La commune de Sainte-Ode lance un nouveau processus de consultation citoyenne en vue d'améliorer le cadre et les conditions de vie de ses habitants.

Pour ce faire, des réunions villageoises vont être organisées prochainement pour connaître votre vision du territoire (voir calendrier ci-dessous).

Par la suite, un groupe composé d'élus et d'habitants sera également constitué pour définir des objectifs de développement et identifier les projets à mettre en place dans les 10 ans à venir.

À bientôt !

Commune	Lieu	Date	à 20h
AMBERLOUP	Maison communale	Judi 15 septembre	à 20h
HUBERMONT	Ecole	Judi 22 septembre	
LAVACHERIE	Maison rurale	Judi 29 septembre	
TILLET	Maison de village	Judi 6 octobre	

• SOIRÉE DE SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS
Judi 20 octobre 2022 à 20h à la Maison rurale de Lavacherie

Vous ne pouvez pas participer à l'une des réunions ?
Donnez votre avis sur le site www.sainte-ode-odr.info dans l'onglet "Partagez vos idées !".

Quel avenir pour Sainte-Ode et ses villages ?



Des idées ? Des besoins ? Des projets ?
DONNEZ-NOUS VOTRE AVIS LORS DES REUNIONS VILLAGEOISES

Commune	Lieu	Date	à 20h
AMBERLOUP	Maison communale	Judi 15 septembre	à 20h
HUBERMONT	Ecole	Judi 22 septembre	
LAVACHERIE	Maison rurale	Judi 29 septembre	
TILLET	Maison de village	Judi 6 octobre	

• SOIRÉE DE SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS
Judi 20 octobre 2022 à 20h à la Maison rurale de Lavacherie

Vous ne pouvez pas participer à l'une des réunions ?
Donnez votre avis sur le site www.sainte-ode-odr.info dans l'onglet "Partagez vos idées !".

Plus d'infos :
Fondation rurale de Wallonie - 051/21-95.60 - famenn@frw.be

TOUTES-BOITES LANCEMENT ODR (RECTO-VERSO)

AFFICHE ANNONCE REUNIONS VILLAGEOISES

10 bonnes raisons de m'impliquer dans la CLDR :

- Pour le plaisir,
- Pour développer mon village,
- Pour m'ouvrir l'esprit,
- Pour mieux connaître ma commune,
- Pour donner mon point de vue,
- Pour acquérir de l'expérience,
- Pour améliorer les choses,
- Pour participer aux décisions,
- Pour me sentir utile,
- Pour rencontrer des gens passionnés, inspirants

VISUEL POUR DONNER ENVIE DE REJOINDRE LA CLDR



SITE INTERNET SAINTE-ODE-ODR.INFO

SAINTE-ODE

Le développement rural est lancé

La commune de Sainte Ode lance une nouvelle Opération de Développement rural. L'objectif est d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants par la mise en œuvre de projets et d'actions. Engagée depuis plus de 10 ans dans le Développement rural, l'Opération précédente a débouché sur plusieurs projets concrets : création de maisons de village et d'espaces de rencontre conviviaux, cœurs de villages, accueil des nouveaux habitants, noms de rue, valorisation du petit patrimoine, voie lente et aménagements de sécurité routière. Tous les habitants

sont invités à partager leur vision du territoire et faire part de leurs idées lors de rencontres conviviales animées par la Fondation rurale de Wallonie. Ces réunions se tiendront les jeudis à 20 heures, selon le calendrier suivant : 15 septembre à Amberloup (maison communale), 22 septembre à Hubermont (école), 29 septembre à Lavacherie (maison de village) et 6 octobre à Tillet (maison de village). En complément de ces réunions villageoises, une plateforme de consultation en ligne est proposée sur le site internet www.sainte-ode-odr.info. THL

Les premières pistes pour le nouveau PCDR

SAINTE-ODE

La Commune de Sainte-Ode a relancé un projet de Plan communal de développement rural. Les premières pistes sont lancées pour la future CLDR.

Le dernier plan communal de développement rural a notamment vu pointer la maison de village de Tillet, la maison rurale de Lavacherie ou encore la place Sainte-Mère-Église à Amberloup, et bientôt la maison de village de Magrotte. Cette belle réussite a

poussé la Commune de Sainte-Ode à relancer un nouveau PCDR pour les dix prochaines années. C'est ainsi que quatre réunions citoyennes ont eu lieu en septembre et octobre à Amberloup, Hubermont, Lavacherie et Tillet. Les participants ont ainsi pu réfléchir et faire leurs propositions sur des thèmes aussi divers que l'agriculture, la culture, les commerces, l'environnement, le logement.

La Fondation rurale de Wallonie, qui anime ce PCDR, a réuni une centaine de personnes lors de ces réunions, mais aussi lors de rendez-vous. Il s'est également appuyé sur l'étude socio-économique du Bureau Impact pour présenter les conclusions de cette première phase. Différentes pistes ont ainsi été lancées à l'issue de cette première phase dans de nombreux domaines :

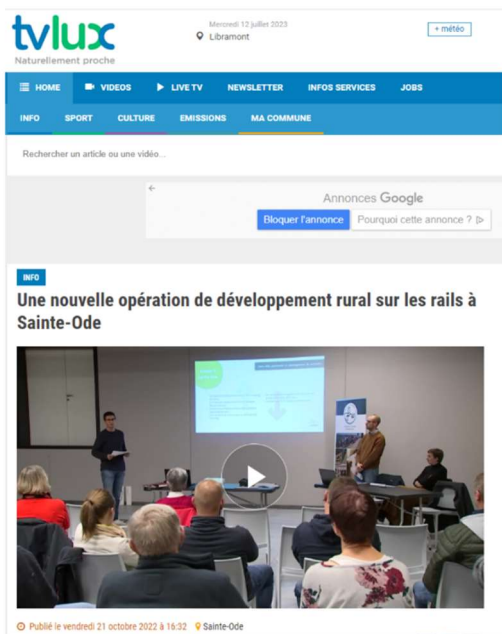


Le bilan des premières réunions a été tiré par la FRW.

relus ou de propositions de propositions. Les citoyens ont à présent pu se montrer volontaires pour faire partie de la commission locale de développement rural (CLDR). Celle-ci devra être validée lors du prochain conseil communal. La commission pourra donc travailler ensuite au futur projet. Les citoyens pourront voir les avancées sur le site www.sainte-ode-odr.info. THERRY LEFÈVRE &

ANNONCE LANCEMENT ODR ET REUNIONS VILLAGEOISES L'AVENIR DU LUXEMBOURG - LE 15/09/2022

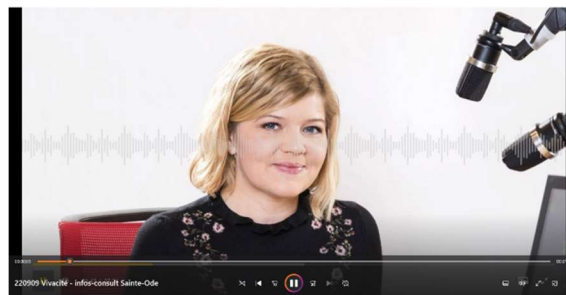
COMPTE RENDU REUNION DE SYNTHESE DES CONSULTATIONS L'AVENIR DU LUXEMBOURG - LE 22/10/2022



REPORTAGE PRESENTANT LA SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS
+ ARTICLE SUR LE SITE INTERNET - TV LUX - LE 21/10/2022



ANNONCE DES RÉUNIONS VILLAGEOISES AU JT
TV LUX - LE 07/09/2022



ANNONCE DES RÉUNIONS VILLAGEOISES AU JT
VIVACITE LUXEMBOURG - LE 09/09/2022

3.2. PERSONNES-RESSOURCES ET VISITE DE TERRAIN

Personnes-ressources

Au lancement de l'Opération, les agents de développement de la FRW interviewent différentes personnes-ressources afin de :

- Mieux cerner la commune, ses enjeux, ses atouts, ses faiblesses ;
- Récolter des informations de personnes qui connaissent le « terrain » et confronter ces informations avec les statistiques de la partie 1 du PCDR ;
- Connaître leurs idées de projets, actions ou défis pour le territoire ;
- Les informer sur le processus 'ODR' initié dans la commune, et potentiellement les y intégrer.

Menés dans le respect de la confidentialité, les entretiens se révèlent riches en informations et permettent d'établir un contact privilégié avec des acteurs centraux de la commune, lesquels constituent aussi un réseau de diffusion de l'information. **Au total, l'avis d'une quinzaine de personnes, spécialistes de la vie communale, est récolté.** Outre les membres du Collège, citons, à titre d'exemples, le responsable de l'ADL, les Directeurs généraux de l'administration communale et du CPAS, la responsable du service Urbanisme, la responsable de la Maison de Jeunes (CRAB)...

Information au personnel communal, para-communal et Conseil communal

En prélude au tour des villages, la FRW a organisé une séance d'information à destination du personnel communal, para-communal et des Conseillers communaux. L'objectif étant que chacun soit bien au courant de la démarche ODR en cours, ait envie d'y prendre part et surtout, motive son entourage à participer également.

Visite de terrain guidée

Rien de tel qu'une visite de terrain pour s'imprégner du territoire et se rendre compte concrètement des atouts et faiblesses de la commune. Les agents de développement ainsi que l'auteur se sont donc laissés guidés par les membres du Collège et l'agent-relais - dans et hors des sentiers battus - une belle occasion de discuter des potentialités du territoire pour ce nouveau PCDR.

3.3. LA CONSULTATION

Les réunions villageoises

Au nombre de 4, les réunions villageoises se sont organisées selon le calendrier suivant :

Dates	Lieu de réunion	Nombre de participants
15 septembre 2022	Amberloup	11
22 septembre 2022	Hubermont	15
29 septembre 2022	Lavacherie	19
6 octobre 2022	Tillet	34

Méthode de consultation

Chaque réunion de consultation villageoise se déroule suivant le même canevas.

1. Les séances débutent par l'accueil et une introduction du Bourgmestre, qui évoque brièvement les motivations de la commune à mener une telle Opération, présente les agents de développement de la FRW et précise les objectifs de la rencontre.

2. Les agents de développement prennent la parole, en s'appuyant sur une présentation dynamique pour informer la population sur :

- La Fondation rurale de Wallonie et le rôle des agents de développement ;
- Quelques projets et actions issus d'autres ODR ;
- L'Opération de Développement rural, en insistant sur son objectif principal et ses fondamentaux (participation de la population, globalité, territoire d'action, valorisation des ressources locales), sur la rédaction du PCDR et la réalisation des actions et projets, la dimension durable, les différentes étapes de l'Opération ainsi que les partenaires impliqués.

3. Ensuite, les agents de développement donnent diverses recommandations afin de mener à bien la consultation.

Ils présentent l'objectif de la consultation, consistant à « *réfléchir ensemble à ce qui pourrait améliorer globalement à court, moyen ou long terme, la commune* ».

La méthode suivante est proposée aux participants :

A. Présentation des chiffres clés issus de l'analyse socio-économique

La vie communale étant complexe et les thèmes nombreux à aborder, les agents de développement ont proposé de structurer la réflexion en 3 grandes rubriques : Travailler à Sainte-Ode – Vivre à Sainte-Ode – Habiter à Sainte-Ode.

Pour chacune des rubriques, la FRW présente quelques éléments et chiffres clés ou marquants propres à la commune de Sainte-Ode. L'objectif est de dresser un panorama global du territoire et de susciter les réactions des participants pour la partie « consultation ».

B. Consultation en sous-groupes

Les participants se répartissent en sous-groupes (6 à 8 personnes maximum). À chaque groupe est attribué un document de travail sur l'une des 3 rubriques (Travailler à Sainte-Ode – Vivre à Sainte-Ode – Habiter à Sainte-Ode). La consigne est de déterminer les atouts, les faiblesses, les éléments positifs à valoriser et les points négatifs à améliorer à propos de la thématique. L'ensemble des réflexions des sous-groupes sont synthétisées sur le document de travail. Après 15 minutes, le document de synthèse change de sous-groupe. Chaque sous-groupe aborde donc une nouvelle rubrique, découvre ce que le sous-groupe précédent a formulé et complète ou amende selon ses avis. Après 15 minutes, on échange une dernière fois les documents de synthèse. À la fin du dernier tour, chaque sous-groupe identifie en surlignant au marqueur les 3 atouts et les 3 faiblesses les plus importants pour la rubrique qu'il traite. Ces éléments font ensuite l'objet d'une mise en commun.

Les consignes données aux participants pour cet exercice sont les suivantes :

- Désigner un animateur et un rapporteur par sous-groupe
- Veiller à ce que chacun s'exprime
- Considérer autant que possible le territoire communal dans sa globalité
- Cibler l'intérêt collectif
- Proposer une formulation concise

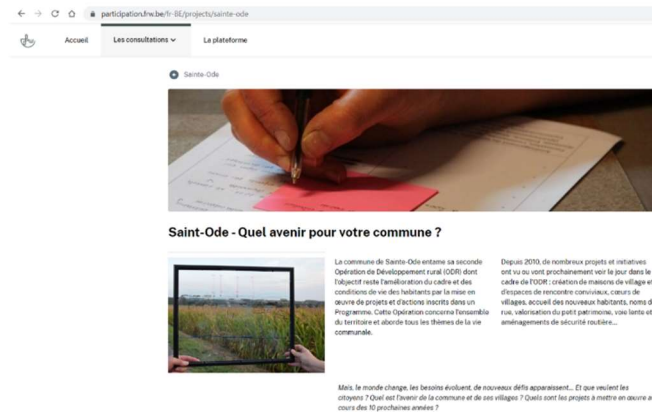
C. Réflexion individuelle

Lors de cette troisième partie, chacun répond, par écrit sur un Post-it, de manière individuelle et anonyme, à la question suivante : « S'il ne fallait mener qu'un projet en priorité, quel serait-il ? ». Chacun colle son Post-it sur un grand poster commun pour que chacun puisse découvrir les idées des autres en fin de réunion.

4. Chaque rencontre se clôture en insistant sur le rôle de la population dans l'élaboration du nouveau PCDR et sur les prochaines étapes, en particulier la réunion de synthèse et la mise en place de la CLDR à laquelle chacun est invité à postuler. La FRW rappelle également qu'en parallèle aux réunions dans les villages, les citoyens peuvent s'exprimer en ligne via la plateforme numérique (plus d'infos ci-dessous).

La plateforme numérique

Parallèlement aux réunions dans les villages, plusieurs possibilités de s'exprimer s'offrent aux habitants dans cette première phase de consultation : appels téléphoniques, mails, plateforme numérique... La principale utilisée est la plateforme de consultation en ligne de la FRW. Celle-ci a été mise en place, entre autres, pour toucher les publics souvent moins présents aux réunions, tels que, par exemple, les jeunes mamans. **La plateforme a permis de récolter une quinzaine d'idées supplémentaires.**



PLATEFORME NUMERIQUE PARTICIPATIVE

Consultation des associations*

Une consultation spécialement organisée à destination des forces vives associatives locales permet d' étoffer les avis et idées de projets déjà récoltés au sein de la population.

Consultation des enfants*

Les enfants d'aujourd'hui étant les adultes de demain, la FRW a souhaité donner la parole aux représentants du Conseil consultatif des Enfants. Grâce à une méthode adaptée au jeune public, les enfants ont pu exprimer leurs idées de projets pour l'avenir.

** Pour tirer un maximum profit de ces consultations spécifiques, les agents de développement les organisent au stade de l'appel à projets ; c'est-à-dire, une fois que la CLDR a défini une ébauche de stratégie.*

Consultation des enfants du CCE de Sainte-Ode

★

Dans le cadre de la nouvelle Opération de Développement Rural de Sainte-Ode, la Fondation Rurale de Wallonie souhaite consulter les enfants afin d'avoir leur vision de leur commune et de leur village.

Vous trouverez, ci-joint, un dessin d'un village « classique ». Les enfants peuvent y colorier :

- En vert, ce qu'ils apprécient ;
- En rouge, ce qu'ils apprécient moins ;
- En bleu, ce qu'ils souhaiteraient (ex : si un village n'a pas de petit commerce comme sur le dessin, ils peuvent le colorier) ;
- En orange : dessiner ce qu'ils imaginaient en plus dans leur village (Ex : une plaine de jeux, un jardin partagé...)

En fonction du temps disponible, au dos du dessin, les enfants peuvent écrire :

- 3 choses qu'ils aiment dans leur commune
- 3 choses qu'ils n'aiment dans leur commune
- 1 projet qu'ils souhaiteraient voir se réaliser sur leur commune

Durée de l'exercice : entre 30 et 45 min'

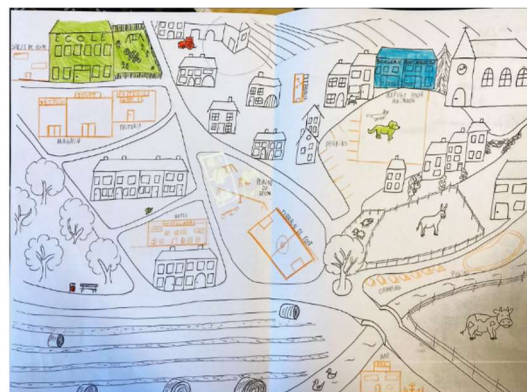
Vous souhaitez de plus amples informations sur l'ODR ?
Rendez-vous sur www.sainte-ode-odr.info



Pour accéder au site "www.sainte-ode-odr.info", vous pouvez aussi scanner ce code QR !







MÉTHODE UTILISÉE POUR LA CONSULTATION DES ENFANTS ET EXEMPLES DE RÉSULTATS OBTENUS

3.4. RÉSULTATS DE LA CONSULTATION ET RÉUNION DE SYNTHÈSE

En chiffres ...

Au total, 61 personnes assistent aux réunions d'information-consultation dans les villages et s'expriment sur leur vision du territoire (les mandataires présents à plusieurs réunions ne sont comptabilisés qu'une seule fois). Le fort taux de participation dans le village de Tillet est le résultat d'une campagne de communication par sms de la part d'un Echevin habitant le village ! À ce chiffre, s'ajoutent les membres du personnel et du Conseil communal (13), les différentes personnes ressources rencontrées (13) ainsi que les personnes qui se sont exprimées par téléphone, mail ou encore via la plateforme numérique (6) ; sans oublier les représentants des associations (8) ou encore les enfants du CCE (9). Cette première phase de consultation a impliqué 111 personnes ; **le taux de participation s'élève donc à plus de 4% de l'ensemble de la population de la commune.**

Réunion de synthèse des consultations

La réunion de synthèse des consultations se déroule le jeudi 20 octobre à 19h30 à la Maison rurale de Lavacherie devant 22 personnes.

À leur arrivée, les participants sont invités à positionner une pastille de couleur sur une vue aérienne de la commune pour identifier leur provenance géographique.



Après avoir situé le contexte dans lequel est organisée cette réunion, l'auteur de PCDR (bureau d'études IMPACT) et la Fondation rurale de Wallonie présentent, par un jeu de ping-pong et thème après thème, les éléments marquants de l'analyse socio-économique, croisés avec les souhaits des habitants récoltés lors des différentes consultations. Cette réunion de synthèse est également l'occasion de récolter les dernières candidatures pour la CLDR et de rappeler l'existence du site internet propre à l'ODR et sur lequel se trouve l'essentiel de l'information y relative.

De ce regard croisé du territoire ressortent les principaux éléments suivants :

- Une très grande qualité environnementale liée à la situation particulière du territoire. *Les habitants sont conscients de cette richesse et de la nécessité de préserver et protéger les espaces non bâtis sur le long terme.*
- Une évolution démographique entraînant des répercussions sur les besoins de la population. *Les citoyens sont particulièrement sensibles au fait d'accroître les possibilités de logements sur le territoire et de continuer à favoriser l'implantation de services et commerces, notamment via l'ADL transcommunale. La population souligne les nombreux services déjà présents pour toutes les tranches d'âges, et tout particulièrement pour l'encadrement de la jeunesse.*
- Un territoire présentant un potentiel touristique axé sur un tourisme vert et les promenades. *La priorité pour les habitants est de garder un équilibre, de veiller à ce que le développement du tourisme reste proportionnel/proportionné à la taille de la commune.*
- Une mobilité douce et alternative peu développée, surtout axée sur les promenades. *La population souhaite que le territoire propose aux usagers faibles davantage de possibilité de se déplacer en toute sécurité.*
- Des initiatives à poser pour développer et renforcer le tissu associatif, culturel et sportif. *Les habitants estiment que la commune est suffisamment équipée en salles de village pour accueillir les nombreuses associations locales. Ils insistent sur l'importance de maintenir cette vie associative et sportive au top et sur l'importance de tisser davantage de liens entre les habitants de toute la commune. Seule ombre au tableau actuellement : le secteur culturel moins développé.*

En annexe, un tableau reprend l'ensemble des résultats des réunions de consultation (atouts, faiblesses et projets), regroupés par thème.

Clin d'œil méthodo :

Pour amener une touche de légèreté et de convivialité à la présentation plutôt dense, la FRW propose une animation aux participants visant à deviner un thème « mystère ». Ce thème n'a pas été cité en tant que tel lors des consultations « atouts-faiblesses » mais est fortement ressorti des rencontres personnes ressources et englobe de nombreuses propositions de projets : **il s'agit de l'identité communale.**



L'animation se déroule en 3 temps répartis équitablement tout au long de la présentation :

Temps 1 : chacun colle sur lui une étiquette reprenant un mot différent en rapport avec le thème mystère à deviner (IMAGE - 1977 – NOM – SECTION – CLOCHER – PARTAGE – UNITÉ – 2665 – HISTOIRE - AMBERLOUP – AVISCOURT – FOSSET – LAVACHERIE – TILLET – BEAUPLATEAU) ;

Temps 2 : les participants sont invités à se déplacer dans l'assemblée pour aller lire les mots repris sur les étiquettes des uns et des autres ;

Temps 3 : les agents de développement interrogent les participants en plénière sur le thème qu'ils pensent être celui à deviner.

4. LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL ET SES GROUPES DE TRAVAIL

4.1. COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL

L'appel à candidatures a été largement communiqué afin d'obtenir des représentants des différents villages de la commune, du tissu associatif et des acteurs de la diversité socio-économique locale. Les membres de l'ancienne CLDR ont aussi été sollicités individuellement afin de connaître leur souhait ou non de postuler pour la nouvelle CLDR. Au total, 28 personnes se sont portées candidates.

➤ **Composition de la C.L.D.R. arrêtée par le Conseil communal en date du 21.11.2022**

Part communale (représentative du Conseil communal)	<i>Effectif</i>	Jean-Pol Misson
	<i>Suppléant</i>	Laurence Henrotte
	<i>Effectif</i>	Pierre Pirard
	<i>Suppléant</i>	Catherine Poos
	<i>Effectif</i>	Christophe Thiry
	<i>Suppléant</i>	Johnny Macoir
Agriculture	<i>Effectif</i>	Jean-François Winkin
	<i>Suppléant</i>	Sophie Raskin
Jeunesse	<i>Effectif</i>	Virginie Pinson
	<i>Suppléant</i>	Stéphanie Gillard
Aînés	<i>Effectif</i>	Brigitte Mottet
	<i>Suppléant</i>	Nicole Pierlot
Économie	<i>Effectif</i>	Dany Chisogne
	<i>Suppléant</i>	Pierre-Christophe Stavaux
Vie associative-culture- sport	<i>Effectif</i>	Arnaud Coenen
	<i>Suppléant</i>	Nathalie Jaumain
Tourisme	<i>Effectif</i>	Francis Wagner
	<i>Suppléant</i>	Jean-Paul Léonard
Environnement-énergie	<i>Effectif</i>	François Hatert
	<i>Suppléant</i>	Zohra Barkat
Social	<i>Effectif</i>	Yvonne Weckx
	<i>Suppléant</i>	Jean-François Lecocq
Patrimoine-aménagement du territoire-mobilité	<i>Effectif</i>	Sylvie Laurant
	<i>Suppléant</i>	Sébastien Fourneau



La CLDR compte 24 membres, 11 femmes et 13 hommes. De nombreux représentants de la population sont déjà fortement impliqués dans la vie locale ce qui facilite les synergies et les échanges d'informations de et vers l'ensemble des citoyens. Certains étaient également membres de l'ancienne CLDR, ce qui permet d'assurer la continuité et la cohérence entre les ODR.

En cours de route, deux personnes ont démissionné de la CLDR : l'une avec regret à la mi-avril, motivée par le fait de devoir partager son temps et choisir entre les multiples associations locales dont elle fait partie ; l'autre personne a annoncé sa démission mi-juin, sans jamais avoir participé à une seule réunion de la CLDR. *Au moment de la rédaction du prochain rapport annuel, les candidats non retenus lors de la sélection initiale seront interrogés pour occuper les places vacantes ; un appel large à la population sera également réalisé.*

4.2. CALENDRIER ET SYNTHÈSE DES RÉUNIONS DE LA CLDR ET DE SES GROUPES DE TRAVAIL

Mise en place dans la foulée des réunions villageoises, soit à la mi-décembre 2022, la CLDR de Sainte-Ode se réunit à 9 reprises, au rythme soutenu d'une réunion par mois environ. Ci-dessous, par ordre chronologique se trouve un résumé des réunions de la CLDR et groupes de travail.

➔ **L'ensemble des comptes-rendus de réunions se trouve en annexe.**

Introduction méthodologique :

Avec ses 2655 habitants, un grand nombre d'associations locales, un précédent PCDR aux nombreuses réalisations, des Commissions citoyennes déjà constituées (CCE, CCATM, CCA...) et pour ne pas épuiser les précieuses énergies, il est décidé - de commun accord entre l'auteur de PCDR, le Collège communal et la FRW - d'opter pour une méthodologie qui prévoit notamment :



- *D'exploiter au mieux, et suffisamment en amont, les études, travaux, expertises déjà menés et de tirer profit de l'expérience PCDR passée ;*
- *De valoriser en continu les relais des différentes assemblées communales et para-communales représentées au sein de la CLDR afin d'essaimer l'information ;*
- *De traiter l'ensemble de la matière avec la CLDR, de rationaliser le nombre de réunions, d'éviter les redites ;*
- *D'avoir recourt à des personnes ressources « spécialistes » quand nécessaire ;*

- D'ouvrir la possibilité à l'ensemble de la population (une seconde fois après les réunions villageoises) de proposer des projets concrets pour le PCDR (= appel à projets) ;
- De miser sur un calendrier d'élaboration du PCDR au rythme soutenu défini dès la première réunion ;
- De rendre le travail de la CLDR agréable, instructif et ludique.

CLDR n°1 : 15/12/2022 - 19 présents - 3 excusés

PRISE DE CONNAISSANCE - DIAGNOSTIC PARTAGÉ – PISTES D'ENJEUX

La réunion d'installation de la CLDR débute par un mot d'accueil du Président. Une animation brise-glace de la FRW permet de faire connaissance avec l'ensemble des personnes présentes. Sainte-Ode étant une petite commune, la plupart des membres de la CLDR se connaissent déjà ! Cela permet un travail efficace dès la première séance. Dans un premier temps, la CLDR enrichit le diagnostic travaillé lors des réunions de consultations villageoises. Ensuite, sur cette base, les agents de développement de la FRW animent deux sous-groupes pour identifier les grands enjeux de la commune. *Qu'avons-nous à perdre ou à gagner au regard des atouts et faiblesses du territoire ?*



La réunion se poursuit par la proposition du calendrier des réunions de CLDR, établi jusque fin juin, suivie de la présentation ludique et approbation du Règlement d'ordre intérieur que chacun avait reçu avec l'invitation à la réunion.

La réunion se clôture en toute convivialité par la traditionnelle photo de famille.

CLDR n°2 : 19/01/2023 - 17 présents - 3 excusés

DÉFINITION ENJEUX ET OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

La FRW invite les membres de la CLDR à définir ensemble ce qui, selon eux, caractérise une bonne stratégie de développement et donc, la ligne de conduite du présent PCDR. Voici le fruit de ce travail :

Une bonne stratégie...

- **Est spécifique au territoire de Sainte-Ode : basée sur les besoins des citoyens ;**
- **Concerne toutes les thématiques de la vie communale, vise un maximum de synergie entre les projets ;**
- **Concerne chacun des villages de la commune ;**
- **Intègre les principes du développement durable, anticipe ;**
- **Est ambitieuse mais réaliste ;**

- Valorise les ressources locales (humaines, environnementales, patrimoniales...) et évite les projets inutiles ;
- Se projette sur le long terme (10 ans = durée maximale d'un PCDR) ;
- Est fédératrice pour l'identité communale et facilement appropriable par la population : stratégie claire, concise ;
- Est ouverte à une vision transcommunale ainsi qu'à des projets communs.

NB : une affiche reprenant ces éléments a été réutilisée de réunion en réunion pour s'assurer de garder le cap dans la construction du PCDR.

Sur base de la matière récoltée lors des premières étapes de la consultation (consultation dans les villages, réunion de synthèse, rencontres personnes ressources) et de la réunion de CLDR de décembre, l'auteur de PCDR présente une proposition d'enjeux déclinés en objectifs de développement.

Les principales remarques de la CLDR se trouvent sur les Post-It verts :

ENJEU 1 : LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES, SUPPORTS À L'IMAGE DE MARQUE DU TERRITOIRE

Objectif 1 : Maintenir le haut niveau de qualité environnementale du territoire

Objectif 2 : Viser l'autonomie énergétique et rationaliser l'utilisation des ressources

Objectif 3 : Conforter un tourisme respectueux, vert et intégré

L'énergie pourrait davantage constituer un fil rouge dans la mise en œuvre de chacun des projets qu'un objectif.
Ajouter le terme « encadré » pour le tourisme.

Plutôt que « Fédérer le tissu associatif et culturel local », le « dynamiser » et ajouter la dimension sportive.

ENJEU 2 : LA CRÉATION D'UNE IDENTITÉ DU TERRITOIRE ET D'UN SENTIMENT D'APPARTENANCE À SAINTE-ODE

Objectif 1 : Fédérer le tissu associatif et culturel local

Objectif 2 : Consolider les liens sociaux et intergénérationnels

« Ancrer la dynamique des circuits-courts » est trop ambitieux → construction future d'un hall relais à Bastogne et ce qui se fait déjà via l'ADL est top.
La mobilité n'apparaît pas en tant que telle mais est bien sous-jacente au niveau des projets dans l'objectif 3.
Veiller à permettre l'accès à tous (aînés, PMR...) aux services → inclusion.
Le logement doit être créé dans une optique de mixité sociale et d'intégration.

ENJEU 3 : LE DÉVELOPPEMENT DE SERVICES ET DE LA FILIÈRE ÉCONOMIQUE LOCALE, ADAPTÉS AU TERRITOIRE RURAL ET À L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Objectif 1 : Favoriser l'accès au logement

Objectif 2 : Ancrer la dynamique des circuits-courts sur le territoire

Objectif 3 : Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires

CLDR n°3 : 09/02/2023 - 16 présents - 5 excusés

APPROBATION STRATÉGIE - LANCEMENT APPEL À PROJETS

Suite à la réunion précédente, la stratégie a été améliorée de la sorte (les modifications apportées sont soulignées dans le tableau ci-dessous) :

SAINTE-ODE : une stratégie de développement ambitieuse mais réaliste et adaptée aux réalités du territoire.

ENJEU 1 :		ENJEU 2 :			ENJEU 3 :	
La création d'une identité du territoire et d'un sentiment d'appartenance à Sainte-Ode		La préservation et la valorisation des ressources naturelles, supports à l'image de marque du territoire			Le développement de services et de la filière économique locale, adaptés au territoire rural et à l'évolution de la population	
Objectif 1.1 : <u>Dynamiser</u> le tissu associatif, <u>sportif</u> et culturel local	Objectif 1.2 : Consolider les liens sociaux et intergénérationnels	Objectif 2.1 : Maintenir le haut niveau de qualité environnementale du territoire	Objectif 2.2 : <u>Sensibiliser à l'utilisation rationnelle de l'énergie et aux énergies renouvelables</u>	Objectif 2.3 : Conforter un tourisme <u>encadré</u> , respectueux, vert et intégré	Objectif 3.1 : Favoriser l'accès au logement <u>intégré</u>	Objectif 3.2 : Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires <u>et inclusifs</u>

La CLDR valide cette stratégie comme base pour lancer **l'appel à projets** (cf. encadré ci-dessous). La CLDR précise néanmoins que l'objectif relatif à l'énergie est maintenu pour l'instant mais pourrait disparaître si aucun projet n'y correspond : en effet, les initiatives en la matière sont déjà nombreuses sur la commune et il s'agira de porter une attention accrue aux aspects énergétiques lors de la réalisation des projets concrets du PCDR plus qu'à créer de nouveaux projets « énergie ».

La réunion se termine par une information relative à l'appel à projets « Vis mon village » qui, en attendant les réalisations du PCDR, peut participer à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants de Sainte-Ode.

Zoom sur l'appel à projets lancé par la CLDR

L'objectif de l'appel à projets est de donner aux habitants et aux forces vives du territoire l'opportunité de proposer des projets directement en lien avec la stratégie. Ces nouvelles idées s'ajouteront aux projets recueillis lors des consultations. Le but n'est pas de rassembler un grand nombre de projets mais plutôt de récolter quelques idées innovantes et fédératrices, bien en lien avec le développement souhaité pour Sainte-Ode.

L'appel à projets est accessible via le site internet de l'ODR sur lequel un formulaire « Google Forms » est mis en évidence. Le formulaire comprend des rubriques obligatoires (lien avec la stratégie, description, justification et personne de contact) et des possibilités d'informations complémentaires (partenaires potentiels par exemple). *Des versions papier sont prévues aussi, notamment à l'Administration communale.*

L'appel à projets débute le 13 février et se termine le 13 mars, pour laisser aux habitants, associations et acteurs l'opportunité de se réunir et, éventuellement, rentrer un projet commun.

Pour favoriser la réussite de cet appel, tous les canaux de communication communaux disponibles sont exploités (sites internet, réseaux sociaux, e-mails...).

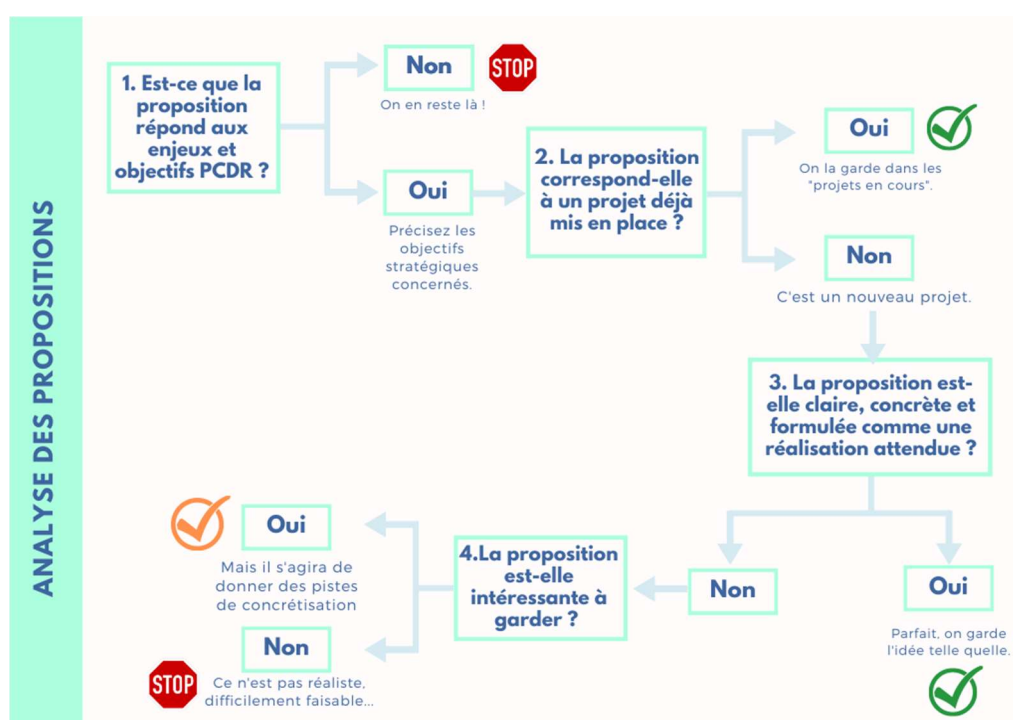
Les membres de la CLDR ont un rôle important d'information et de relais vers les voisins, la famille, les collègues, les associations... La plupart des membres ont pris ce rôle à cœur, certains organisant eux-mêmes des réunions villageoises.

L'appel à projets a permis de récolter une vingtaine d'idées supplémentaires.

CLDR n°4 – 16 mars 2023 – 17 présents – 5 excusés

ANALYSE DES PROPOSITIONS DE PROJETS

Après la présentation et l’approbation du rapport annuel de l’année 2022, la CLDR s’attaque à l’analyse des propositions de projets - récoltées depuis le lancement des consultations villageoises jusque l’appel à projets - au regard de la stratégie définie précédemment. La soirée s’annonce chargée : pas moins de 200 propositions sont au menu ! Les membres présents sont répartis en deux groupes et grâce à la méthode proposée par la FRW (cf. image ci-dessous), la CLDR remporte le challenge de classer l’ensemble des projets par enjeu, par objectif et dans l’une des colonnes adéquates suivantes : soit « travaux communaux » ; soit « en cours – lot 0 » ; soit « projets PCDR » ; soit « à creuser » ; soit « à abandonner ».



CLDR n°5 – 13 avril 2023 – 17 présents – 4 excusés

Rencontre complémentaire « tourisme » – 17 mai 2023 – 5 présents

COTATION INDIVIDUELLE DES PROJETS

Après avoir passé en revue et validé le travail de tri réalisé lors de la dernière réunion, chaque membre de la CLDR est invité, individuellement, en son âme et conscience à coter les projets.

- Chacun reçoit un tableau reprenant par enjeu et pour chaque objectif, côté recto, les projets matériels ; côté verso, les projets immatériels. Les projets potentiellement subsidiables par le « Développement rural » sont clairement identifiés à titre indicatif.
- Chaque projet (matériel ou immatériel) est coté sur 20 sur base de 5 critères afin d’objectiver autant que possible la priorisation : FAISABILITÉ – URGENCE – INTÉRÊT COLLECTIF – IMPACT SUR LA STRATÉGIE PCDR – DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Les agents de développement sont présents pour répondre à toute demande de précisions sur le contenu des projets ou concernant les critères.

Les résultats de cette planification des projets sont calculés en direct. Le top 10 des projets matériels et immatériels est annoncé en séance.

La séance se poursuit par une information sur l'appel à projets « BiodiverCité » auquel la commune compte répondre pour mettre en place plusieurs projets proposés dans le cadre de la consultation PCDR. La FRW propose également dans la foulée de constituer un « Groupe Nature » issu de la CLDR mais ouvert à toute autre personne intéressée. Cela permettra d'anticiper les prochains appels à projets « BiodiverCité » et de s'impliquer dans la concrétisation d'actions concrètes en faveur de la nature. Le rendez-vous est pris pour l'automne 2023 !

En fin de réunion, la CLDR est invitée à désigner deux représentants pour le Comité de suivi de la charte paysagère du PNDO (Parc naturel des deux Ourthes), de quoi consolider les interactions avec cette structure transcommunale.

Rencontre complémentaire « tourisme » – 17 mai 2023

L'exercice de cotation a fait ressortir en priorité plusieurs projets autour de la thématique touristique. Voilà pourquoi s'organise sans attendre une réunion de travail pour proposer une direction aux fiches-projets en complémentarité avec ce qui se fait déjà. C'est ainsi que se réunissent autour de la table les représentants des organismes compétents du territoire à savoir la Maison du Tourisme de Bastogne, le Parc naturel des deux Ourthes, le Contrat de Rivière Ourthe et le Syndicat d'Initiative de Sainte-Ode, avec l'auteur de PCDR Impact et la FRW. Cette réunion permet d'avoir une idée plus précise à soumettre à la CLDR concernant les projets suivants : « Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire » et « Création de liaisons intervillages sécurisées pour les usagers faibles ».

Il résulte de la réflexion autour du parcours ludique l'intérêt de diluer le flux touristique de la réserve naturelle d'Orti vers d'autres sites naturels tels que la réserve naturelle de Magery, l'intérêt de proposer une grande boucle pédestre de plus de 60 kilomètres, l'opportunité de passer par des hébergements touristiques du territoire, tout comme d'installer des infrastructures touristiques tels que des bancs et des panneaux sur le tracé. Il semble pertinent de ne pas recréer de nouveaux tracés mais bien d'utiliser les parcours déjà existants. Pour valoriser l'environnement, le circuit pourrait longer le Laval et des passerelles de claies, assez typiques, pourraient être créées.

Concernant les liaisons intervillages, une liaison Tillet-Gérimont-Pinsamont-Magerotte semble pertinente tout comme le fait de s'inspirer du réseau points-nœuds pédestre voisin instauré sur la commune de Bertogne. Pour nourrir ces réflexions, un GT sentiers pourrait être créé.

RÉPARTITION DES PROJETS EN LOTS

Lors des discussions autour de la stratégie de développement, l'objectif 2.2 relatif à l'énergie posait question : faut-il le conserver alors qu'il y a déjà énormément de choses qui sont faites par la commune sur le sujet ? La CLDR avait alors convenu de trancher cette question au moment des réflexions autour des projets en analysant la quantité de projets retenus sur ce thème. Au final, la proposition est d'inclure l'énergie dans l'objectif 2.1 relatif à l'environnement sous cette nouvelle formulation : « **Obj.2.1 : Porter le territoire vers des actions impactantes en matière d'environnement ou d'énergie** ».

Grâce à l'exercice de cotation réalisé individuellement par les membres de la CLDR lors de la réunion du 13 avril, chaque projet matériel et immatériel dispose maintenant d'une note moyenne sur 100 permettant d'établir un classement. Concernant les projets matériels, la CLDR s'accorde pour fixer le plafond des projets retenus à minimum 60 de moyenne. Concernant les projets immatériels, la barre est fixée à 50 minimum. Après cette sélection, il reste donc 28 projets matériels et 22 projets immatériels à répartir en 3 lots.

Après avoir passé en revue les 10 projets matériels et immatériels les mieux cotés, placés mathématiquement en lot 1 en fonction des cotations obtenues, quelques modifications s'opèrent en séance afin de composer les lots les plus cohérents possibles :

- ✓ Parmi ceux-ci, 2 projets passent en lot 2 :
 - Aménagement de lotissements communaux à prix modéré et à taille humaine : en effet, il s'avère plus pertinent de d'abord réaliser un « Schéma de Développement territorial (SDT) » avant de mettre en œuvre ce projet.
 - Aménagement d'un espace récréatif intergénérationnel à Amberloup-centre : le lieu idéalement pressenti étant le terrain de football toujours actuellement utilisé comme tel, il faut d'abord initier la réflexion relative au regroupement des infrastructures de foot de la commune en un seul lieu avant de pouvoir libérer et utiliser le terrain de football d'Amberloup pour une nouvelle fonction.
- ✓ Les projets « *Création d'un circuit didactique de mise en valeur des paysages et des vallées de l'Ourthe et du Laval + Amélioration et embellissement des randonnées (sentiers didactiques, modules sportifs, bancs, panneaux...)* + *Création d'un circuit vert ludique sillonnant à travers toute la campagne de Sainte-Ode* » aux contenus complémentaires et fort similaires sont regroupés sous un seul et nouvel intitulé « *Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire* ».
- ✓ Le projet « *Mise en place de mesures de prévention des inondations* » est supprimé car la commune reçoit déjà actuellement une aide à cet effet.
- ✓ Dans les projets immatériels, seul un projet est transféré en lot 0 étant donné qu'il va se mettre en place dans le courant de l'élaboration du PCDR. Il s'agit de la « *Création d'un groupe de travail "nature"* ».

Voici ci-dessous le classement des projets en lots tel que validé par la CLDR à l'issue de la séance :

PROJETS MATÉRIELS		
LOT 1	LOT 2	LOT 3
Création de logements tremplins	Aménagement de lotissements communaux à prix modéré et à taille humaine	Création d'une maison multiservices (espaces polyvalents pour aînés, activités culturelles/artistiques et co-working)
Rénovation de la salle du foot à Tillet	Aménagement d'un espace récréatif intergénérationnel à Amberloup centre	Achat d'un véhicule partagé pour les associations
Actions de protection, de restauration et de développement de la biodiversité	Regroupement des infrastructures footballistiques de la commune	Aménagement d'entrées de village identitaires
Création de la liaison Tillet-Magerotte pour terminer la dorsale communale de voies lentes	Mise en place d'une éolienne communautaire	Création de circuits VTT permanents
Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire	Installation d'un éclairage public intelligent	Installation de parkings vélo (y compris vélos électriques) à proximité des lieux publics
Aménagement de la traversée d'Amberloup	Création d'une résidence services	Création d'espaces culturels alternatifs (patrimoine bâti, religieux ou non)
Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages	Construction d'aires de vision d'observation de la nature	Mise en place d'un atelier rural
	Création d'habitats groupés	Création de jardins partagés, forêts comestibles et vergers
	Création de logements par la mise en place de PPP	Rénovation de la Corteille à Lavacherie
	Création de liaisons intervillages sécurisées pour les usagers faibles	
PROJETS IMMATÉRIELS		
LOT 1	LOT 2	LOT 3
Soutien à l'école du dehors et proposition d'alternatives pédagogiques aux écoles communales	Adaptation et application de la réglementation sur les hébergements touristiques	Réseautage des acteurs associatifs, culturels et sportifs
Développement d'achats groupés "énergie" pour les citoyens	Mise en valeur des lieux et faits symboliques de la commune associés au devoir de mémoire	Information sur les événements culturels voisins
Sauvegarde et mise en valeur du petit patrimoine (arbres remarquables, etc.)	Création d'activités diversifiées pour les aînés	Définition et mise en place d'une image de marque du territoire

Organisation d'une grande manifestation annuelle rassemblant toutes les associations et les générations (marché de Noël, marche gourmande, valorisation des fours à pain, etc.)	Étude et recherche de solutions pour que les ressources naturelles (forêt, terres agricoles et eau) ne soient pas livrées à la spéculation foncière et que la terre reste l'outil nourricier	Valorisation et transmission de l'histoire communale locale (cycle de conférences, ouvrage sur les silhouettes de Noël de Lavacherie)
Mise en place d'un schéma de développement communal et guide communal d'urbanisme	Communication et développement d'alternatives à la voiture individuelle (y compris co-voiturage)	Création d'une antenne de l'académie de musique
Communication sur les ventes en circuits courts existantes	Mise en place de services à domicile supplémentaires pour les aînés isolés	Sensibilisation à l'agroforesterie
Mise en place d'actions d'accueil pour les nouveaux habitants	Organisation d'un marché du terroir durant les 4 saisons	Création d'un service bénévole d'écrivain public

Avant de clôturer la réunion, l'auteur de PCDR interroge la CLDR sur le contenu des 7 projets matériels du lot 1 afin de cibler au mieux les attentes de la CLDR.

CLDR n°7 : 8 juin 2023 – 11 présents – 9 excusés

Rencontre complémentaire « mobilité » – 20 juin 2023 – 12 présents

CLDR n°8 : 22 juin 2023 – 17 présents – 3 excusés

APPROFONDISSEMENT DES FICHES-PROJETS

Au cours de ces deux réunions du mois de juin, la CLDR est invitée à alimenter les fiches-projets. Afin que le travail soit efficace et convivial, la FRW propose lors de la réunion du 8 juin, de répartir les membres présents autour des cartes du territoire en A1 préparées par le bureau d'études Impact. Sur ces cartes sont repris les éléments pertinents tels que l'Atlas des voiries vicinales de 1841, les propriétés communales ou encore les points d'intérêts pour le parcours ludique. S'ensuivent des discussions et débats constructifs pour alimenter les 3 fiches-projets prioritaires suivantes :

- Création de la liaison Tillet-Magerotte pour terminer la dorsale communale de voies lentes
- Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire
- Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages

À noter que le 20 juin 2023, trois représentants du SPW Mobilité et Infrastructure, le Collège, la Directrice générale, le bureau d'études Impact et la FRW se rassemblent pour une réunion de travail sur la fiche-projet relative à l'aménagement de la traversée d'Amberloup. Étant donné que c'est une route régionale, mieux valait rencontrer les gestionnaires avant de réfléchir au projet avec la CLDR afin de connaître les éventuelles contraintes techniques et avoir leurs recommandations et points d'attention. Il s'agit ensuite de croiser l'avis des experts et agents de terrain avec le ressenti et les besoins identifiés par la population.

Le 22 juin, les agents de développement souhaitent emmener la CLDR sur le terrain pour travailler sur l'une des fiches-projets prioritaires concernant l'« Aménagement de la traversée d'Amberloup ». Malheureusement, c'était sans compter sur la météo capricieuse et orageuse du jour ... mais qu'à cela ne tienne, l'exercice se fait donc en salle et virtuellement en utilisant quatre ordinateurs

connectés sur Google Street View. Les membres de la CLDR - répartis en quatre sous-groupes – répondent aux 20 questions de la grille d’analyse concoctée par la FRW. Une mise en commun du travail des sous-groupes clôture la réunion.

Plusieurs **rencontres complémentaires** se sont tenues durant l’été. Ces rencontres ont pour objectif d’apporter un maximum de précisions aux fiches-projets prioritaires (lot 1), en complément des éléments déjà soulevés par la CLDR. Ainsi, le 14/07, c’est une visite de terrain qui est organisée pour travailler sur la fiche « voie lente » ; le 03/08, la réunion de travail concerne la biodiversité ; et le 01/09, une rencontre avec le gestionnaire des infrastructures sportives de Tillet permet de faire le point sur l’aménagement de la salle du football. *Les informations échangées ont directement été insérées dans les fiches-projets par l’auteur du PCDR.*

CLDR n°9 – 28 septembre 2023 – 17 présents – 2 excusés

APPROBATION AVANT-PROJET PCDR ET DEMANDE DE 1^{ère} CONVENTION

Au préalable à la réunion, la CLDR était invitée à relire les différentes parties du PCDR, mises en ligne sur le site de l’ODR. En séance, la FRW fait un flash-back sur les différents moments clés de la participation citoyenne puis passe en revue les différentes parties du PCDR.

Suite aux différentes réunions de travail menées durant l’été pour étayer les fiches-projets, le bureau d’études propose à la CLDR d’effectuer quelques modifications dans le lot 1 :

- **CRÉATION DE LOGEMENTS TREMPLINS** : la localisation envisagée ne convient plus ; en effet, BPOST est revenu sur sa décision et a décidé de ne plus mettre en vente le bâtiment. Faute de localisation à ce stade de l’élaboration du PCDR, la proposition est de positionner ce projet en lot 2 pour se donner le temps de trouver une localisation adéquate.
- **AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE FOOT DE TILLET** : l’usage de cette salle se résumant à des activités sportives et dans la mesure où les subsides Infrasports sont gelés pour 6 ans (car subside reçu cette année pour l’éclairage du terrain de foot à Tillet), il paraît plus pertinent de décaler le projet en lot 2.
- Dans le lot 2 – projets immatériels – il est proposé de regrouper sous le vocable « MISE EN PLACE D’INITIATIVES EN FAVEUR DES AÎNÉS » les deux fiches : « CRÉATION D’ACTIVITÉS POUR LES AÎNÉS » et « MISE EN PLACE DE SERVICES À DOMICILE SUPPLÉMENTAIRES EN FAVEUR DES AÎNÉS ».
- Enfin, 4 projets concernant l’environnement et la biodiversité étaient positionnés dans les différents lots :
 - ACTIONS DE PROTECTION, DE RESTAURATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA BIODIVERSITÉ (lot 1 matériel)
 - CONSTRUCTION D’AIRES DE VISION D’OBSERVATION DE LA NATURE (lot 2 matériel)
 - CRÉATION DE JARDINS PARTAGÉS, FORÊTS COMESTIBLES ET VERGERS (lot 3 matériel)
 - SENSIBILISATION À L’AGROFORESTERIE (lot 3 immatériel)

La proposition consiste à les rassembler, en lot 1 immatériel, sous cette fiche : « CRÉATION D’UN GROUPE DE TRAVAIL « NATURE » » ET MISE EN PLACE D’ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ ». En effet, la création d’un « Groupe Nature » permettra de réfléchir globalement et stratégiquement aux actions à mettre en place pour restaurer ou développer le maillage écologique et protéger la biodiversité.

➔ **Ces propositions de modifications sont jugées pertinentes et acceptées par la CLDR.**

Le bureau d'études Impact détaille ensuite les projets du lot 1 et chaque membre de la CLDR a l'occasion, à l'aide d'une gommette, de désigner le projet qu'il choisit d'introduire en première demande de convention. Le projet « Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages » l'emporte haut la main avec 14 gommettes sur 17.

Moyennant quelques remarques et points d'attention sur certaines fiches-projets, l'avant-projet de PCDR est approuvé à l'unanimité par la CLDR et la première demande de convention concernera la « Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages ».

La séance se clôture avec la présentation des prochaines étapes pour le PCDR, les remerciements d'usage, une évaluation et ... un blind test mettant en exergue les meilleurs moments de la phase d'élaboration du PCDR 😊

Clin d'œil methodo :

Les agents de développement de la FRW ont donné le ton dès la première réunion de CLDR avec ce mantra : « on travaille dur mais on prend du plaisir ». Tout au long de l'élaboration, la FRW a habitué les membres de la Commission à un moment convivial et ludique : quizz sur le ROI, animation brise-glace, thème mystère, étoile des enjeux, etc. Le clap de fin de la phase d'élaboration du dossier a été agrémenté d'un... blind test musical. Chacun des 8 extraits de chanson avait été soigneusement choisi par les agents de développement et faisait référence aux « meilleurs moments » de l'ODR. Anecdotes, fous rires et amusement garantis.



5. CONCLUSION

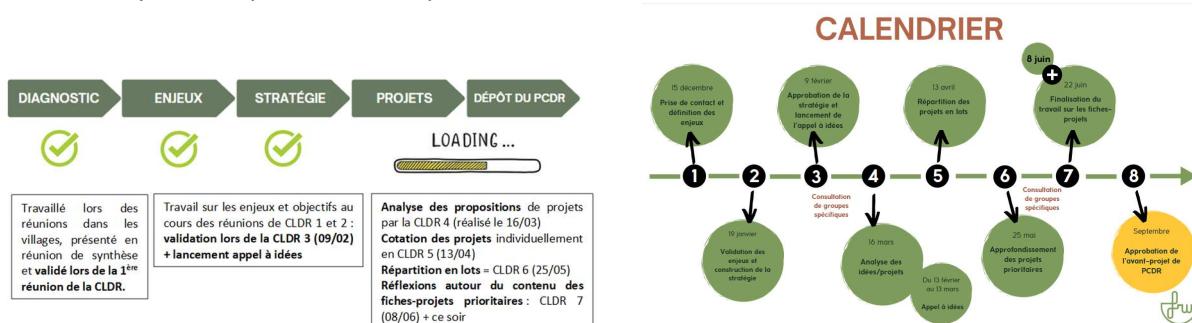
L'aventure débute réellement au printemps 2022 où s'enchaînent visites de terrain, rencontres personnes ressources et préparation de la communication pour la grande phase d'information et de consultation des habitants. En parallèle, ce temps est mis à profit par l'auteur de PCDR pour rédiger l'analyse socio-économique de la commune.

Au terme des réunions villageoises organisées durant l'automne 2022, la Commission locale de Développement rural prend ses fonctions et se réunit à neuf reprises entre le 15/12/2022 et le 28/09/2023. Une fois les grands enjeux et pistes d'objectifs de développement identifiés, la CLDR a sollicité une nouvelle fois l'ensemble de la population par le biais d'un appel à projets. La Commission n'a pas hésité non plus à élargir son champ de vision en faisant appel à des experts, spécialistes d'une thématique ou d'une autre (tourisme, mobilité...).

D'un commun accord, le Collège communal, l'auteur de PCDR, les membres de la CLDR et les agents de développement se sont engagés à adopter un rythme de croisière soutenu pour élaborer ce nouveau PCDR. La grande gagnante de ce challenge est sans nul doute la dynamique citoyenne. En effet, le taux de participation en CLDR est proche de 70% et la motivation à poursuivre avec la mise en œuvre des projets et actions du PCDR est intacte, voire même renforcée par l'impatience ! L'un des secrets de cette ODR menée à un rythme soutenu est avant tout d'élaborer un planning sur le long terme avec les différents partenaires. Les membres de la CLDR ont donc connaissance - depuis la mise en place de la Commission - qu'ils s'engagent pour travailler durant 6 mois sur un gros dossier et se mobilisent à fond à chaque réunion mensuelle. De leur côté, les agents de développement ont veillé à installer un climat de confiance et de travail efficaces et agréables en misant sur l'apport de méthodologies ludiques et pédagogiques.

C'est donc bien le fruit d'un travail collectif citoyen assidu que le Conseil communal a reconnu et félicité en approuvant le Projet de PCDR.

Deux exemples de ligne du temps évolutive synthétisant l'avancée de l'élaboration du PCDR, présentées systématiquement à chaque réunion de CLDR :



6. LISTE DES ANNEXES

1. Tableau avec l'ensemble des résultats des réunions de consultation..... pp.28-31
2. Comptes rendus des réunions de CLDR et rencontres complémentaires pp.32-112
3. Délibérations du Conseil communal relatives à :
 - la composition de la CLDR pp.113-115
 - l'approbation du règlement d'ordre intérieur de la CLDR pp.116-120

TRAVAILLER, CONSOMMER, ENTREPRENDRE À SAINTE-ODE :

Commerces, entreprises et emplois, formations, tourisme, agriculture, économie circulaire ...



Quels sont les atouts de Sainte-Ode et de ses villages ?
Quels sont les éléments positifs à valoriser ?

- Commerces : présence de commerces de proximité, diversité des commerces (le petit estaminet de Magerotte « Chez Madeleine »)
 - Offre de petits commerces
 - Atout de Lavacherie : ses commerces, son cabinet médical
 - Présence d'entreprises (poste, distributeur de billets...), commerces, cabinet médical
-
- Agriculture : présence d'exploitations agricoles proposant de la vente directe (Houmont, Magerotte, glaces Willem)
 - GAC (faire + de publicité), marchés du terroir, achats dans les fermes, brasserie
 - > secteur agricole raisonné
 - GAC, producteurs locaux, marchés du terroir —> à favoriser
-
- Entreprises : création d'un zoning pour garder les entreprises sur la commune (zoning de la Barrière Hinck)
 - Espaces déjà urbanisés disponibles pour nouvelles activités (étables, bâtis de type industriel, etc.)
 - Espaces disponibles pour inviter les industries « développement durable » à s'installer
-
- Tourisme : beaucoup de forêts et balades (promenades balisées, Ravels, Orti (réserve naturelle), points nœuds)
 - Tourisme suffisamment développé
 - SI dynamique
 - Paysages, vallées —> à préserver
 - Ses nombreux gîtes
 - Terrains pour campeurs (scouts,...)
 - Tourisme intégré et respectueux —> à préserver absolument
 - Favoriser les gîtes intégrés avec les propriétaires proches
 - Chemins de promenade et circuits « points nœuds » attirent les touristes et participent au bien-être des habitants
-
- ADL au top
-
- EFT





Quelles sont les faiblesses de Sainte-Ode et de ses villages ?
Quels sont les éléments négatifs à améliorer ?

- Manque d'un magasin de produits locaux (en plus, souci de personnel à trouver)
 - Manque d'offre en HORECA (pour touristes ou locaux)
 - Manque de restaurant
 - Manque de commerces Tillet, Houmont, Amberloup
 - Baisse de l'HORECA : comment faire pour attirer de petits entrepreneurs / développer des activités?
-
- Agriculture : pas de maraichers → manque de terres
 - Manque d'un maraîcher
 - > manque d'un potager commun
 - Pas de centralisation des producteurs et artisans locaux (attention à la mobilité)
-
- Tourisme : bureau qui n'est pas ouvert pour les touristes durant toute l'année, souci dans le balisage et l'entretien (+ présence de déchets et manque de poubelles), pas d'activité phare, pas de location de vélos
 - prévoir une fête annuelle à l'échelle de la commune
 - Tourisme : 1 marché de Noël unique (à Amberloup) + marchés du terroir déclinés aux 4 saisons !
 - Sentiers de randonnées communaux fermés par privés et DNF
 - Trouver le juste milieu point de vue tourisme
 - Finalisation du Ravel
 - Manque de bancs de repos
 - + de panneaux didactiques (pour les balades et infos sur la commune)
 - Remplacer les balises directionnelles complètes
-
- Manque d'offre en mobilité (pour les personnes désireuses de se former)

VIVRE À SAINTE-ODE :

Enfance, jeunesse, enseignement, aînés et personnes handicapées, social, santé et services publics, culture, vie associative, sport et détente, communication ...

 Quels sont les atouts de Sainte-Ode et de ses villages ? Quels sont les éléments positifs à valoriser ?	 Quelles sont les faiblesses de Sainte-Ode et de ses villages ? Quels sont les éléments négatifs à améliorer ?
<ul style="list-style-type: none"> Présence de : crèche, écoles, maison de jeunes, clubs 3x20, oiseau bleu, repas à domicile, aide à domicile, cabinets médicaux, structure communautaire « La Moisson », bibliobus, boîtes à livres, plusieurs associations de différentes catégories (sports, villageoises...), magasin de seconde main, EFT 	<ul style="list-style-type: none"> Mobilité : manque de transports en commun → accessibilité aux structures proposées pour les villages plus éloignés
<ul style="list-style-type: none"> En force, jeunesse et enseignement bien développés Qualité de l'enseignement Maintien du bus scolaire communal et même pour les trajets inférieurs à 900 m 	<ul style="list-style-type: none"> Concurrence entre écoles (implantations dispersées) Ecole du dehors à généraliser
<ul style="list-style-type: none"> Super équipe et service à la crèche Offre d'activités pour jeunes (Patro, CRAB) Côté jeunesse bien fourni mais dispersion sur la commune (ex. créer plaine de jeux à Tillet, Rechrival, etc.) Jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de places d'accueil (crèche ou gardiennes) Absence de crèches décentralisées près des pôles scolaires (Rechrival et Tillet) Manque d'équipements pour les ados (skatepark, ...) Manque de plaines de jeux dans les villages et/ou une plus grande plaine sur le terrain de foot d'Amberloup Formation linguistique pour enfants
<ul style="list-style-type: none"> Offre d'activités pour aînés (3x20, Oiseau bleu, ...) Offre pour aînés aussi bien développée La séniorie 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de service à domicile pour nos aînés « isolés » → distraction, occupation Redynamiser le ramassage avec le bus communal ou un taxi social de nos aînés pour se rendre à l'oiseau bleu ou d'autres activités Aménagement parfois pas adéquat pour les PMR Envisager une résidence services
<ul style="list-style-type: none"> Offre en logements sociaux Les Tchessions—la Croix-Rouge (centre demandeurs d'asile) - centre MENA Beauplateau 	<ul style="list-style-type: none"> Difficultés d'intégration des nouveaux arrivants
<ul style="list-style-type: none"> Offre en médecins généralistes + paramédical + pharmacie + dentiste 	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité des médecins généralistes
<ul style="list-style-type: none"> Nouvelle troupe de théâtre Mise en valeur de nos artistes → utiliser le patrimoine existant pour ce faire (églises) 	<ul style="list-style-type: none"> Offre très pauvre en culture Manque d'événements culturels
<ul style="list-style-type: none"> Vie associative AU TOP Beaucoup d'associations Les salles de village existantes et à venir (Magerotte) 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de communication entre les différentes associations Pas de lien entre les associations (création d'une activité commune) Pas de local pour la vie associative de certains villages (Amberloup, Gérimont) Vétusté de certains locaux existants (ex : Corteille)
<ul style="list-style-type: none"> Offre riche et diversifiée en sport + centre pluricommunal Tenneville Valorisation du sport féminin Beaucoup d'offre sportive Belle offre sportive 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de hall sportif Suggestion de rassembler l'offre de football → réalisation d'un parc à la place du terrain d'Amberloup + plaine de jeux
<ul style="list-style-type: none"> Eclairage public suffisant 	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir un éclairage intelligent
<ul style="list-style-type: none"> Bulletin communal + site internet 	<ul style="list-style-type: none"> Résumés du conseil trop volumineux dans le bulletin communal → faire un sondage de l'appréciation de la population Zones blanches à certains endroits (ex: FOSSET)
<ul style="list-style-type: none"> TOUT VA BIEN 	

HABITER À SAINTE-ODE :

Sécurité routière et mobilité, logement, patrimoine, environnement, nature, propreté, énergie



Quels sont les atouts de Sainte-Ode et de ses villages ?
Quels sont les éléments positifs à valoriser ?

- Frêne classé, vitraux répertoriés par le Patrimoine Artistique
 - Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine existant et qui tend à disparaître (ex: abreuvoirs, ponts, croix...)
 - **Circuit du Petit Patrimoine**
-
- Magerotte : route nouvellement asphaltée
 - Lavacherie : aménagement de trottoirs
 - **Bonne équipe au service travaux**
 - Meilleur contrôle du nettoyage des ponts, aqueducs, voiries, ruisseau en prévention notamment des inondations

SUITE DES THEMATIQUES - PAGE SUIVANTE



Quelles sont les faiblesses de Sainte-Ode et de ses villages ?
Quels sont les éléments négatifs à améliorer ?

- Protection du patrimoine à améliorer (four à pain, chapelle...) - entretien et rénovation des ponts en pierre
 - Rénovation des murs extérieurs de l'église de Magerotte
 - Besoin de rénover le château du Celly
 - Réduire le nombre d'églises en fonction et les transformer en salle pour des projets collectifs (garder 1 par ancienne commune)
 - Enterrer l'électricité de la salle de Magerotte ou pas ?
-
- Entretien des villages et cimetières + propreté le long des routes
 - Insalubrité des bords de routes - gendarmes ?
 - Améliorer l'entretien des villages (propreté) + sensibiliser les habitants (ex: pour nettoyer les filets d'eau) + panneaux routiers
 - Route de Saint-Hubert, les routes d'accès pour les promeneurs sont encombrées par des pierres
 - **Améliorer le traitement des eaux usées**
 - Manque de poubelles le long des marches balisées
 - **Soucis lors des inondations** (mesures nécessaires)
-
- Améliorer la sécurité et les abords de la nouvelle salle de village de Magerotte. Prévoir éventuellement l'installation d'une borne électrique.
 - Aménagement des abords de l'école de Tillet en prenant en compte la fête (création de parkings)
 - Pots de fleurs dans le mauvais sens dans la montée vers Gërimont
 - Tillet : manque de sécurité par rapport aux voitures (trottoirs en plus, manque d'entretien, ...)
 - Faire ralentir les voitures venant de Laval et d'Amberloup
 - Identifier les endroits dangereux sur les routes et agir si possible
 - **Sécurité routière** → vitesse ! Réduction—nouveaux panneaux
 - Casseurs vitesse mal positionnés
 - Passage piétons à proximité des écoles
 - Manque de trottoirs hors Lavacherie
-
- **Mobilité douce** à développer/ en général (bus,...)
 - Améliorer la mobilité douce
 - **Trop peu de transports publics et de mobilité douce**
 - **Transport en commun : offre à adapter**
 - Peu de transports publics vers les pôles environnants
 - Mobilité et mobilité douce à favoriser
 - Mieux tenir compte des usagers faibles dans les villages et dans les liaisons entre villages
 - Manque de mobilité douce (pour se rendre au travail) mais existantes sur les routes secondaires
 - Manque de moyens de locomotion pour les voyages à l'hôpital (taxi-social, bus...) et aux magasins
 - Peu de transports publics et peu de mobilité douce (créer un cordon vert sur toute la commune)
 - **Manque d'un schéma de développement communal → plan de mobilité**

SUITE DES THEMATIQUES - PAGE SUIVANTE

HABITER À SAINTE-ODE :

Sécurité routière et mobilité, logement, patrimoine, environnement, nature, propreté, énergie



Quels sont les atouts de Sainte-Ode et de ses villages ?
Quels sont les éléments positifs à valoriser ?

- Eoliennes
- Favoriser les aides à l'isolation

- La nature est belle
- Cadre naturel, sentiers de randonnées
- Préserver nos espaces naturels à long terme (patrimoine vert)
- Calme et sécurisant
- Environnement naturel de qualité à protéger
- Vallée de l'Ourthe et du Laval à préserver
- Beauté et fleurissement des villages
- Environnement de qualité à valoriser
- Préservation des espaces non bâtis (forêt, cultures)
- Au lieu d'une seule grande réserve, créer d'autres réserves reliées entre elles
- Aménagement du territoire : le verger, le parcours des artistes
- Proposer, non pas des jardins collectifs, mais mettre à disposition des parcelles pour chaque famille
- Retrouver une nouvelle fonction à nos duo-bacs

- Favoriser la rénovation du bâti existant notamment pour la future croissance de la population



Quelles sont les faiblesses de Sainte-Ode et de ses villages ?
Quels sont les éléments négatifs à améliorer ?

- Idée à creuser : réseau de chaleur
- Peu de bornes de recharge électrique à travers la commune (vélo, voiture, etc.)
- Développer des achats groupés « énergie » pour les citoyens
- Création d'une unité de biométhanisation
- Création d'une éolienne communautaire + énergie verte
- Éclairage public et privé à restreindre (23h-4h)
- Eclairage intelligent—dépendance d'énergie—pollution lumineuse

- Villages plus fleuris (pour un meilleur accueil des touristes) + concours façades fleuries
- Présence de trop de castors et rats laveurs et, aussi, les blaireaux !
- Il faut planter des haies
- Idée à creuser : forêt comestible de Tenneville (fruitiers)
- Faire une forêt comestible, planter plus d'arbres fruitiers

- Taxer les terrains à bâtir non bâtis pour faciliter l'accès à la propriété
- Pas de lotissements communaux à prix modéré, mais à taille humaine ou offre en logement tremplin
- Limiter le nombre d'hébergements touristiques, secondes résidences et logements sociaux
- Manque de logements pour les habitants
- Peu de logements à louer pour personnes âgées, jeunes couples



CLDR DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion du JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022
Administration communale de Sainte-Ode

PRÉSENTS :

- Membres de la CLDR : Zohra Barkat, Dany Chisogne, Arnaud Coenen, Sébastien Fourneau, Stéphanie Gillard, François Hatert, Laurence Henrotte, Nathalie Jaumain, Sylvie Laurant, Jean-François Lecocq, Jean-Paul Leonard, Jean-Pol Misson, Brigitte Mottet, Virginie Pinson, Pierre Pirard, Catherine Poos, Sophie Raskin, Pierre-Christophe Stavaux et Christophe Thiry ;
- Bureau d'études Impact : Stéphane Mottiaux ;
- Fondation rurale de Wallonie : Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne

EXCUSÉS :

- Membres de la CLDR : Nicole Pierlot, Yvonne Weckx et Jean-François Winkin

1) ACCUEIL

Le Président de la CLDR, Pierre Pirard, ouvre la séance en félicitant les heureux élus de cette Commission locale de Développement rural (CLDR) et en les remerciant de leur présence. Il précise qu'il a fallu faire des choix au Conseil communal parmi les candidats afin que la CLDR soit la plus représentative possible de la population de la commune.

2) FAISONS CONNAISSANCE

LA FRW = organisme d'accompagnement

Pierre Emmanuel Gillard, agent de développement, dresse un rapide portrait de la Fondation rurale de Wallonie (FRW), l'organisme qui va épauler la CLDR dans l'élaboration du nouveau Programme communal de Développement rural (PCDR). Avec sa collègue Séverine Schonne, ils font partie du bureau Ardenne-Famenne situé à Marloie et vont se charger de l'animation et du secrétariat des réunions de la CLDR mais aussi veiller à la cohérence et au respect du processus.

LE BUREAU D'ÉTUDES IMPACT = auteur du PCDR

Ce bureau, et plus particulièrement Stéphane Mottiaux et Mary Genatzy :

- Réalise l'analyse territoriale et stratégique de la commune sur base des données objectives fournies par la commune, de sites officiels de données statistiques ou encore des données de la FRW issues des consultations villageoises.
- Apporte les informations techniques nécessaires à la réflexion de la CLDR /groupes de travail.
- Est présent tout au long de la phase d'élaboration du PCDR dont il est le rédacteur.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

LES MEMBRES DE LA CLDR

Chacun a disposé son cavalier (nom-prénom-village/fonction politique) face à lui afin d'identifier qui est qui. La FRW propose ensuite une animation brise-glace pour mieux connaître ses voisins et se rendre compte de la représentativité de la Commission.

3) SÉANCE DE TRAVAIL : le diagnostic partagé et les enjeux du territoire

La mission principale confiée à la CLDR est l'élaboration d'un plan d'action de la commune pour les 10 années à venir. Ce plan d'action est appelé **PCDR pour Programme Communal de Développement Rural**. Plusieurs textes de lois (décret, arrêté, circulaires) balisent l'élaboration et la mise en œuvre de ce PCDR. Celui-ci doit obligatoirement être construit avec les citoyens, ici la CLDR qui est représentative de la population, afin que les projets qui en découlent se rapprochent le plus possible des besoins de terrain. Pour y arriver, il y a plusieurs **étapes nécessaires** :



- a. La première c'est **d'établir un diagnostic du territoire**. Rappelez-vous, c'est comme chez le médecin. Celui-ci mesure les données objectives à savoir votre tension, votre température, votre pouls et écoute votre ressenti, c'est-à-dire les données subjectives, à savoir « Vous sentez-vous en forme ? », « Avez-vous de l'appétit ? » ou encore « Avez-vous mal quelque part ? ». C'est alors sur base du croisement entre les données objectives et subjectives qu'il établit son diagnostic. Si on transpose au territoire, Stéphane du bureau d'études s'est chargé de récolter et d'analyser une série de chiffres et documents pour établir la carte d'identité de votre commune en matière d'environnement, de mobilité, de tourisme, d'économie, etc. C'est donc la partie « éléments objectifs ». Sur cette base d'analyse de la commune, la FRW a organisé des réunions de consultations villageoises pour recueillir les éléments « subjectifs » c'est-à-dire la manière dont les citoyens perçoivent leur commune, les atouts et faiblesses du territoire. Les conclusions de ce diagnostic partagé ont été présentées lors de la réunion de synthèse des consultations fin octobre à Lavacherie.
→ **La CLDR a l'occasion de faire ses remarques sur le diagnostic présenté sous la forme d'un tableau AFOM (atouts-faiblesses-opportunités-menaces). Moyennant l'intégration de quelques éléments, cette base de travail est validée par la CLDR.**
- b. Il s'agit ensuite, sur base du diagnostic, **d'identifier des enjeux**. *Qu'avons-nous à perdre ou à gagner au regard des atouts et des faiblesses du territoire ?* Pour amener les membres de la CLDR à identifier des pistes d'enjeux, la FRW propose d'animer deux sous-groupes et de réfléchir selon la méthode « starfish » transformée pour l'occasion en « étoile de Noël ». → **Les apports des sous-groupes se trouvent en annexe.**



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be



TRAVAIL EN SOUS-GROUPES



- c. Sur base du travail de la CLDR, le bureau d'études et la FRW vont mettre en musique les enjeux proposés afin de pouvoir, lors de la réunion suivante, construire ensemble une **stratégie de développement** qui répond aux questions « **Que choisit-on de faire** pour répondre à ces enjeux ? » et « **Quels objectifs de développement se fixe-t-on** pour la commune ? ».
- d. Enfin, la dernière étape de l'élaboration du PCDR, il faut se demander **comment concrètement atteindre ces objectifs et quels projets concrets mener**.

4) CALENDRIER ET MODALITÉS PRATIQUES

Afin d'assurer une continuité optimale dans les réflexions de la CLDR, la FRW propose de **se réunir chaque mois** selon le calendrier ci-dessous. À noter que l'objectif est d'obtenir un dossier PCDR de qualité et que si celui-ci n'est pas assez mûr et abouti au mois de juin, d'autres réunions pourront s'ajouter en fonction des besoins ou des opportunités.

Les réunions se tiendront les jeudis à 19h30 : 19 janvier - 9 février - 16 mars - 13 avril - 25 mai - 8 juin. L'ordre du jour ainsi que le lieu seront précisés dans l'invitation.

- ➔ **La CLDR marque son accord pour que les invitations et comptes-rendus des réunions parviennent par e-mail ; exception faite lorsqu'il y a des documents de travail à imprimer.**

5) RÈGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR (ROI)

La FRW présente par le biais d'un quiz le règlement d'ordre intérieur de la CLDR. Deux équipes s'affrontent sur leurs connaissances du document envoyé au préalable avec l'invitation.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

➔ Au terme de cette animation ludique, participative et dynamique, la CLDR approuve le contenu du ROI, sans modification. Le règlement peut donc être soumis au Conseil communal pour approbation également.

6) DIVERS

Une adresse à retenir : www.sainte-ode-odr.info. Sur ce nouveau site se trouvent toutes les informations relatives à l'Opération de Développement Rural de Sainte-Ode (textes de lois, actualités, liste des membres, calendrier des réunions, comptes-rendus *après approbation par la CLDR*, photos des réunions, contacts, etc.). Le site est accessible à tous, n'hésitez pas à relayer l'information à vos voisins.

La séance se clôture par la traditionnelle photo de famille et un verre de l'amitié offert par la commune.

Merci à toutes et tous de votre participation !

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Résultat du travail en sous-groupe réalisé par la CLDR – 15/12/2022

OBJECTIF = définir des enjeux pour le territoire sur base du diagnostic partagé.

NB : nous avons repris l'ensemble des propositions, certaines relèvent davantage des projets concrets que des enjeux. Un tri sera opéré par la suite avec le bureau d'études pour définir une stratégie cohérente.

HABITER À SAINTE-ODE : environnement, mobilité, cadre bâti, patrimoine, logement, énergie

GROUPE 1	GROUPE 2
<p>Continuer à ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'offre en covoiturage - Réduire les consommations énergétiques de la commune - Développer l'autonomie énergétique de la commune - Accentuer l'information par rapport aux services de mobilité existants - Assainir les eaux usées - Aider les citoyens dans les économies d'énergie 	<p>Continuer à ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surveiller/contrôler la propreté - Sensibiliser le citoyen à l'environnement - Préserver l'environnement - Sanctionner les incivilités - Garder la qualité d'eau - Maintenir et développer des aménagements de sécurité - Garder le caractère rural - Défendre le petit patrimoine local
<p>Plus de ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer et renforcer l'offre en transport en commun 	<p>Plus de ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfléchir à une indépendance énergétique - Développer des logements tremplins - Bornes électriques - Haies - Voies lentes - Système de covoiturage pour habitants - Aménager les centres de village - Collectifs citoyens pour des achats d'énergie
<p>Commencer à ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur les offres existantes alternatives à la voiture individuelle - Développer des solutions de logements pour les jeunes - Optimaliser la gestion des déchets (<p>Commencer à ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer certaines digues de ruisseau - Développer un SDC/GCU - Réfléchir à la raréfaction des énergies
<p>Arrêter de ...</p>	<p>Arrêter de ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire le nombre d'églises (privilégier la qualité)
<p>Moins de ...</p>	<p>Moins de ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Castors

VIVRE À SAINTE-ODE : démographie, services, culture, sport, vie associative, cohésion

GROUPE 1	GROUPE 2
<p>Continuer à ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir/améliorer les infrastructures sportives - Favoriser/soutenir les contacts entre habitants - Développer différentes offres de services pour tous 	<p>Continuer à ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bénéficier du soutien communal pour les clubs sportifs
<p>Plus de ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services adaptés au vieillissement de la population (résidence service) 	<p>Plus de ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeunes (à la CLDR) - Possibilités de déplacements pour la population - Attractivité des médecins - Information sur les événements culturels voisins - Projet commun à tous les villages et entraide au niveau vie associative - Implication des jeunes dans la vie associative locale → cohésion sociale
<p>Commencer à ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anticiper l'augmentation de la population (services, logements, loisirs, mobilité...) - Mettre à disposition les églises pour la culture 	<p>Commencer à ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'accueil des nouveaux habitants - Réfléchir autour des terrains non-bâties (taxation) et seconds résidents
<p>Arrêter de ...</p>	<p>Arrêter de ...</p>
<p>Moins de ...</p>	<p>Moins de ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connexion dans certains villages compliquée au niveau des services - Esprit de clocher

TRAVAILLER, CONSOMMER, ENTREPRENDRE À SAINTE-ODE : entreprises, emploi, commerces, agriculture, tourisme, produits locaux

GROUPE 1	GROUPE 2
<p>Continuer à ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restructurer les circuits courts - Soutenir le développement local (via l'ADL) - Maintenir un tourisme respectueux de l'environnement et intégré 	<p>Continuer à ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des activités économiques (barrière Hinck) - Créer une dynamique autour des acteurs du commerce local et agriculteurs - Entretien des chemins de promenade - Inciter les touristes à se fournir en cartes pour s'orienter
<p>Plus de ...</p>	<p>Plus de ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Points de rencontres style troquet - Maraichers locaux et jardins collectifs - Ouverture du Syndicat d'initiative
<p>Commencer à ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - 	<p>Commencer à ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un point de vente communal et fixe pour les produits locaux et autres - Pôle pour les touristes à Amberloup - Développer l'accès aux campings cars sur le territoire communal
<p>Arrêter de ...</p>	<p>Arrêter de ...</p>
<p>Moins de ...</p>	<p>Moins de ...</p>



CLDR DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion du JEUDI 19 JANVIER 2023
Administration communale de Sainte-Ode

PRÉSENTS :

- Membres de la CLDR : Zohra Barkat, Dany Chisogne, Arnaud Coenen, Stéphanie Gillard, François Hatert, Laurence Henrotte, Nathalie Jaumain, Jean-François Lecocq, Jean-Paul Leonard, Jean-Pol Misson, Brigitte Mottet, Nicole Pierlot, Pierre Pirard, Catherine Poos, Sophie Raskin, Pierre-Christophe Stavaux, Christophe Thiry et Jean-François Winkin ;
- Bureau d'études Impact : Mary Genatzy ;
- Fondation rurale de Wallonie : Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne

EXCUSÉS :

- Membres de la CLDR : Pierre-Christophe Stavaux, Sylvie Laurant et Virginie Pinson
- SPW ARNE/DDR, service extérieur du Développement rural : Bénédicte Jérouvelle

1) ACCUEIL

Le Président de la CLDR, Pierre Pirard, ouvre la séance et excuse les personnes qui n'ont pas pu être présentes.

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 15 décembre 2022 est approuvé sans modification.

La FRW précise que le règlement d'ordre intérieur (ROI) de la CLDR sera soumis à l'approbation du Conseil communal du 25 janvier 2023 et que les comptes-rendus des réunions de CLDR seront mis en ligne, une fois validés par la CLDR, sur le site www.sainte-ode-odr.info - rubrique « Documents utiles ».

3) PRÉSENTATION DES MEMBRES

Lors de la réunion d'installation, chacun(e) a eu l'occasion de découvrir la diversité de profils composant la CLDR grâce à une animation ludique. Ce soir, la FRW propose d'apprendre à se connaître davantage en se prêtant à un jeu de présentation basé sur la méthode du speed-dating.

Le principe ?

Dans un 1^{er} temps, chaque participant reçoit un papier où est inscrit le nom d'un membre d'un duo ou d'un trio célèbre (exemple : je pêche Roméo... je dois trouver Juliette). L'objectif est de retrouver son binôme. Cette formule vise à composer des tandems aléatoires.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be

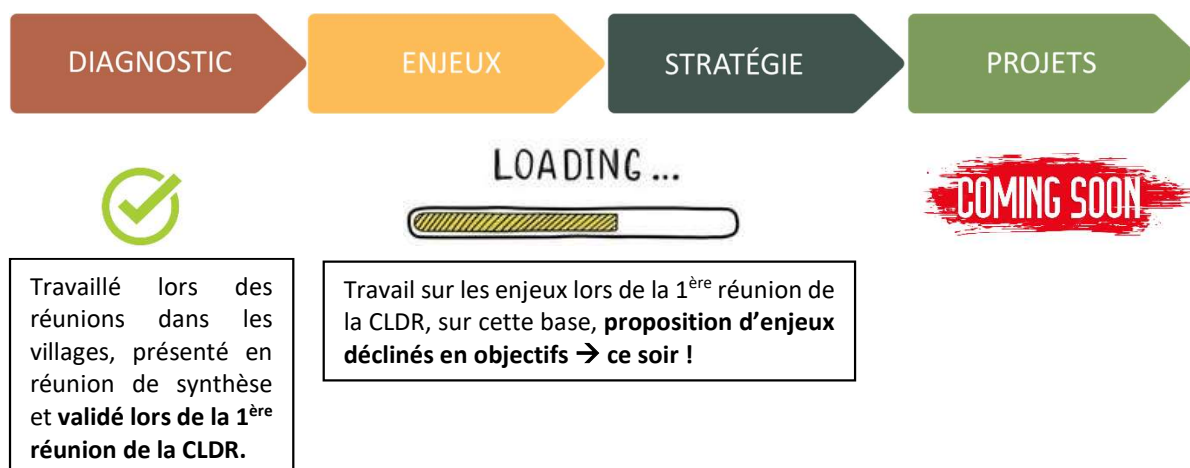


Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Dans un 2^{ème} temps, une fois les duos/trios recomposés, chacun(e) va se présenter à sa moitié (en 2 minutes) et la moitié devra ensuite présenter devant l'assemblée sa/son camarade de jeu (nom, âge, village, hobbies, etc.).

4) ÉLABORATION DU PCDR : ENJEUX ET OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

Reprenons notre ligne du temps pour faire le point sur l'état d'avancement des réflexions :



Mais qu'est-ce qu'une bonne stratégie ?

La FRW propose un brainstorming à la CLDR pour qu'ensemble, les membres définissent ce qui caractérise une bonne stratégie de développement.

Conclusions : une bonne stratégie...

- Est spécifique au territoire de Sainte-Ode : basée sur les besoins des citoyens ;
- Concerne toutes les thématiques de la vie communale, vise un maximum de synergie entre les projets ;
- Concerne chacun des villages de la commune ;
- Intègre les principes du développement durable, anticipe ;
- Est ambitieuse mais réaliste ;
- Valorise les ressources locales (humaines, environnementales, patrimoniales...) et évite les projets inutiles ;
- Se projette sur le long terme (10 ans = durée maximale d'un PCDR) ;
- Est fédératrice pour l'identité communale et facilement appropriable par la population : stratégie claire, concise ;
- Est ouverte à une vision transcommunale ainsi qu'à des projets communs.

Présentation par le bureau d'études IMPACT

Sur base des apports des premières étapes de la consultation (consultation dans les villages, réunion de synthèse, rencontres personnes ressources) et de la réunion de CLDR de décembre, Mary Genatzy présente une pièce à casser d'enjeux déclinés en objectifs de développement.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

ENJEU 1 : LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES, SUPPORTS À L'IMAGE DE MARQUE DU TERRITOIRE

Objectif 1 : Maintenir le haut niveau de qualité environnementale du territoire

Objectif 2 : Viser l'autonomie énergétique et rationaliser l'utilisation des ressources

Objectif 3 : Conforter un tourisme respectueux, vert et intégré

ENJEU 2 : LA CRÉATION D'UNE IDENTITÉ DU TERRITOIRE ET D'UN SENTIMENT D'APPARTENANCE À SAINTE-ODE

Objectif 1 : Fédérer le tissu associatif et culturel local

Objectif 2 : Consolider les liens sociaux et intergénérationnels

ENJEU 3 : LE DÉVELOPPEMENT DE SERVICES ET DE LA FILIÈRE ÉCONOMIQUE LOCALE, ADAPTÉS AU TERRITOIRE RURAL ET À L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Objectif 1 : Favoriser l'accès au logement

Objectif 2 : Ancrer la dynamique des circuits-courts sur le territoire

Objectif 3 : Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires

Travail de la CLDR sur cette proposition

Chacun a l'occasion de faire part de ses commentaires sur les enjeux et objectifs dégagés. Pour aider les membres de la CLDR, la FRW leur propose de mettre en lien la proposition du bureau d'études avec le brainstorming réalisé plus tôt dans la réunion sur ce qu'est, pour la CLDR, une bonne stratégie de développement.

Synthèse des remarques et débat :

1. L'objectif « Viser l'autonomie énergétique et rationaliser l'utilisation des ressources » semble trop ambitieux pour les membres. Quel pourrait être concrètement le rôle de la CLDR dans cet objectif ? D'autres formulations sont proposées : « Sensibiliser à l'autonomie énergétique et rationaliser l'utilisation des ressources » ou encore « Utiliser nos ressources naturelles au profit de l'ensemble de la population dans une optique d'autonomie énergétique ». Ce thème « énergie » pourrait être transversal au PCDR et constituer un fil rouge dans la mise en œuvre de chacun des projets.
2. L'objectif « Conforter un tourisme respectueux, vert et intégré » : la CLDR souhaite ajouter le terme « encadré » et précise qu'il faudra être attentif à bien localiser et garder sur le territoire les plus-values liées au tourisme.
3. L'objectif « Fédérer le tissu associatif et culturel local » deviendrait « Dynamiser le tissu associatif et culturel local ». Pour ne pas oublier la dimension « sportive », on pourrait reformuler ainsi : « Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local ».
4. L'objectif « Ancrer la dynamique des circuits-courts sur le territoire » semble trop ambitieux aux yeux des membres. Ils estiment que la construction future d'un hall relais à Bastogne est déjà un grand pas vers cet ancrage et que l'ADL prend déjà en charge cette thématique. De plus, la crise actuelle atténue l'intérêt des consommateurs pour ce type de produits.
5. Il est mentionné que l'aspect « mobilité » n'est pas exprimé clairement dans un enjeu ou un objectif. La FRW explique que ce thème est sous-jacent à l'objectif « Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires », ce qui semble convenir aux membres.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

6. L'aspect social de services destinés à tous n'est pas exprimé. Il est proposé de modifier l'objectif « Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires » en « Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs ».
7. Concernant l'enjeu de « développement de services de la filière économique locale, adaptés au territoire rural et à l'évolution de la population », il est précisé qu'il faut « Permettre l'accès des personnes âgées ou à mobilité réduite à la filière économique locale ».
8. Sur l'objectif lié au logement, il s'agit de le mener à bien dans une optique de mixité sociale et d'intégration (attention à la ghettoïsation).
9. Plusieurs remarques sont liées à des projets à mettre en œuvre dans le cadre des enjeux et objectifs proposés :
 - Organisation d'une grande manifestation rassemblant toutes les associations
 - Réunions récréatives entre les associations et les générations
 - Travailler la traversée d'Amberloup pour supprimer la « frontière » au milieu de la commune
 - Ne plus construire de salles de village supplémentaires
 - Accès à des terrains pour construire pour les locaux
 - Créer des logements tremplins
 - Créer des activités dans les églises
 - Agroforesterie
 - Communiquer sur les services existants, notamment en ce qui concerne les circuits courts

Ces projets seront ajoutés à la liste des projets déjà récoltés lors des consultations dans les villages ; liste qui sera encore étoffée grâce à l'appel à projets qui aura lieu du 10 février au 10 mars prochain.

Prochaines étapes

Lors de la CLDR prochaine (9 février), il s'agira de valider la stratégie (enjeux-objectifs) retravaillée sur base des apports en séance (cf. ci-dessus) et de préparer l'appel à projets pour récolter des idées complémentaires, des pistes concrètes pour atteindre ces objectifs de développement.

5) DIVERS

La séance se clôture par une seconde et dernière évaluation des membres de la CLDR sur le contenu et la dynamique des réunions.

Merci à toutes et tous de votre participation !

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be



CLDR DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion du JEUDI 9 FEVRIER 2023
Administration communale de Sainte-Ode

PRÉSENTS :

- Membres de la CLDR : Dany Chisogne, Sébastien Fourneau, Stéphanie Gillard, François Hatert, Laurence Henrotte, Nathalie Jaumain, Jean-François Lecocq, Jean-Paul Leonard, Jean-Pol Misson, Brigitte Mottet, Nicole Pierlot, Pierre Pirard, Catherine Poos, Sophie Raskin, Pierre-Christophe Stavaux, et Jean-François Winkin ;
- Fondation rurale de Wallonie : Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne

EXCUSÉS :

- Membres de la CLDR : Zohra Barkat, Arnaud Coenen, Christophe Thiry, Virginie Pinson, Sylvie Laurant
- Bureau d'études Impact : Mary Genatzy et Stéphane Mottiaux

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 19 janvier 2023 est approuvé sans modification. Le ROI de la CLDR ayant été approuvé lors du Conseil communal du 25/01/2023, il est joint - avec la délibération communale de composition de la CLDR - à ce compte rendu pour votre bonne information.

2) PRÉSENTATION ET APPROBATION DE LA STRATEGIE

Lors de la séance précédente, la CLDR a proposé des améliorations aux enjeux et objectifs de développement. Voici comment elles ont été prises en compte concrètement :

ENJEU 1 :		ENJEU 2 :			ENJEU 3 :	
La création d'une identité du territoire et d'un sentiment d'appartenance à Sainte-Ode		La préservation et la valorisation des ressources naturelles, supports à l'image de marque du territoire			Le développement de services et de la filière économique locale, adaptés au territoire rural et à l'évolution de la population	
Objectif 1.1 : <u>Dynamiser</u> le tissu associatif, <u>sportif</u> et culturel local	Objectif 1.2 : Consolider les liens sociaux et intergénérationnels	Objectif 2.1 : Maintenir le haut niveau de qualité environnementale du territoire	Objectif 2.2 : <u>Sensibiliser à l'utilisation rationnelle de l'énergie et aux énergies renouvelables</u>	Objectif 2.3 : Conforter un tourisme <u>encadré</u> , respectueux, vert et intégré	Objectif 3.1 : Favoriser l'accès au logement <u>intégré</u>	Objectif 3.2 : Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires <u>et inclusifs</u>

➔ **La CLDR valide cette stratégie comme base pour lancer l'appel à projets. L'objectif relatif à l'énergie est maintenu mais pourrait disparaître si aucun projet n'y correspond : en effet, les initiatives en la matière sont déjà nombreuses sur la commune et il s'agira d'avoir une attention accrue aux aspects énergétiques lors de la réalisation des projets concrets du PCDR.**



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

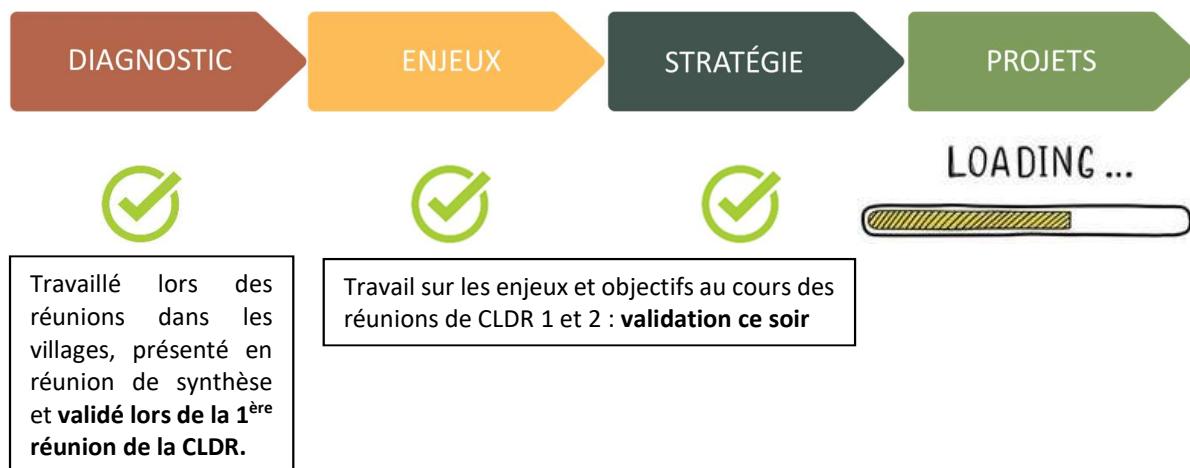
ECHANGES - QUESTIONS/REPONSES :

- **Quelles sont/seront les complémentarités entre le PCDR et le GAL Nov'Ardenne** : le GAL travaille sur un territoire transcommunal (Sainte-Ode, Libramont, Tenneville, Saint-Hubert et Libin) ; il vient de lancer un appel à projets pour constituer son dossier de candidature afin d'obtenir des financements européens durant 4 ans pour mettre en place des actions impactantes sur l'ensemble de son territoire. Si le dossier du GAL Nov'Ardenne est sélectionné (automne 2023 a priori), nous en profiterons pour établir des synergies entre les deux outils de développement rural.
- **Qu'en est-il du financement des projets PCDR ?** Le PCDR a pour vocation d'être le livre de chevet de la commune pour tout ce qui peut contribuer à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants. On y retrouve donc des projets matériels qui nécessitent une recherche de subsides pour se concrétiser (ex : aménagement d'une place) mais aussi des projets immatériels nécessitant davantage de moyens humains que financiers pour voir le jour (ex : organisation d'une fête inter associations). Pour certains projets matériels (selon le type d'aménagement, uniquement sur propriété communale...), la commune pourra solliciter une convention « Développement rural » afin d'obtenir des financements ; pour d'autres projets/actions, il s'agira de se tenir au courant des opportunités, appels à projets, ... pour essayer d'obtenir des subsides pour réaliser un maximum de projets (matériels ou immatériels) repris dans le PCDR.

➔ **Si vous souhaitez plus de détails sur la réglementation relative aux PCDR, consultez l'onglet « Documents utiles » - le cadre législatif sur le site sainte-ode-odr.info.**

3) APPEL À PROJETS

Reprenons notre ligne du temps pour faire le point sur l'état d'avancement des réflexions :



L'objectif de l'appel à projets est de donner aux habitants et aux forces vives du territoire l'opportunité de proposer des projets directement en lien avec la stratégie. Cela viendra compléter les projets recueillis lors des consultations.

L'appel à projets sera accessible via le site internet de l'ODR : un formulaire « Google Forms », avec des rubriques obligatoires (lien avec la stratégie, description, justification et personne de contact) et



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

des possibilités d'informations complémentaires (partenaires potentiels par exemple) a été créé. *Des versions papier seront disponibles aussi, notamment à l'Administration communale.*

L'appel à projets débutera le 13 février et se terminera le 13 mars, pour laisser aux habitants, associations et acteurs l'opportunité de se réunir pour éventuellement rentrer un projet commun.

Pour favoriser la réussite de cet appel, tous les canaux de communication communaux disponibles seront exploités (sites internet, réseaux sociaux, e-mails...). La FRW va également organiser une réunion spécifique pour l'ensemble des associations du territoire afin de promouvoir l'appel à projets.

Attention que l'objectif n'est pas de rentrer un maximum de projets mais plutôt de récolter quelques idées innovantes et fédératrices, en lien avec la stratégie élaborée.

- ➔ **Les membres de la CLDR ont un rôle important d'information et de relais vers les voisins, la famille, les collègues, les associations... Pour ce faire, chacun reçoit en séance un exemplaire de l'appel à projets. N'hésitez donc pas à en faire la promotion autour de vous !**

La prochaine réunion de CLDR est prévue le **16 mars**. Au programme : analyse des idées de projets reçues au regard de la stratégie de développement.

4) DIVERS

APPEL À PROJETS : « VIS MON VILLAGE » - 5000€ MAX'/PROJET – OUVERT JUSQU'AU 27/03/2023

En partenariat avec la Wallonie, la Fondation Roi Baudouin lance un nouvel appel à projets « Vis mon village », destiné à améliorer la qualité de vie dans les villages et à renforcer la cohésion sociale entre les habitants.

Les projets soutenus porteront sur :

- La vie en communauté (organiser des activités conviviales, faire des choses ensemble, ...)
- La solidarité (entraide mutuelle, échange de services, ...)
- Les contacts (journal du village, site web du village, local communautaire, ...)
- La conservation ou la création d'activités culturelles (spectacle de quartier, relance de cercles divers, ...)
- L'amélioration du cadre de vie (entretien de petits jardins, plaines de jeux, espaces verts, lieux de rencontre, ...)

Les projets peuvent être introduits par des habitants du village associés de manière formelle ou informelle, des associations ou des organisations travaillant au niveau local. *Les projets portés par une commune, un CPAS ou un service communal (PCS, ...) ne sont pas éligibles.*

!!! Assurez-vous d'avoir pris en considération les critères de sélection des projets afin de donner un maximum de chance à votre proposition d'être acceptée 😊 !!!



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Lien utile : <https://kbs-frb.be/fr/vis-mon-village-4>

Lien direct vers l'appel à projets : <https://candidate.kbs-frb.be/fr/call/2023-C10100-F>

➔ La FRW est disponible pour une aide à la relecture de projets rentrés dans ce cadre.

Merci à toutes et tous de votre participation !

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE



RETROUVEZ TOUTE L'INFO RELATIVE À L'ODR SUR LE SITE SAINTE-ODE-ODR.INFO

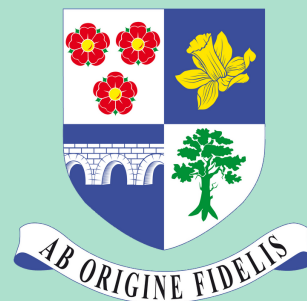


Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

APPEL À IDÉES POUR SAINTE-ODE



1. Intitulé du projet :

.....
.....
.....
.....
.....

Vous habitez Sainte-Ode
et vous voulez participer à
améliorer le cadre de vie de
votre commune ?

À vos projets !

2. À quel(s) enjeu(x) de développement ci-dessous se rapporte-t-il ? (cocher la case qui correspond)

Pour pouvoir être pris en compte, il est nécessaire que le projet proposé s'inscrive au moins dans l'un des 3 enjeux stratégiques définis.

- 1. La création d'une identité du territoire et d'un sentiment d'appartenance à Sainte-Ode ;
- 2. La préservation et la valorisation des ressources naturelles, supports à l'image de marque du territoire ;
- 3. Le développement de services et de la filière économique locales, adaptés au territoire rural et à l'évolution de la population.



La suite
au verso !



Plus d'infos ? Scannez le code QR
ou rendez-vous sur www.sainte-ode-odr.info !



3. Description du projet :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4. Justification du projet :

.....
.....
.....
.....
.....

5. Partenaires potentiels :

.....
.....
.....
.....

6. Personne à contacter pour plus d'informations :

Nom-Prénom :

N° de téléphone ou adresse e-mail :

.....

DÉPÔT DU DOCUMENT

Ce document dûment complété est à faire parvenir à la FRW (par courrier : rue des Tilleuls, 1 E - 6900 Marloie ou scanné par e-mail : famenne@frw.be) ou à déposer à Laurent Raskin à la commune pour le 13 mars 2023 au plus tard.

Si vous souhaitez davantage d'informations, visitez le site internet www.sainte-ode-odr.info ou contactez la FRW au 084/21 98 60.



COMMUNE DE SAINTE-ODE

ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE
PROVINCE DE LUXEMBOURG
ROYAUME DE BELGIQUE

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 janvier 2023

Présents :

Mme Andréa DUPLICY, Conseillère - Présidente;
M. Pierre PIRARD, Bourgmestre;
M. Christophe THIRY, M. Jean-Pol MISSON, Mme Catherine POOS, Échevins;
Mme Laurence HENROTTE, Présidente du CPAS;
M. Joël TANGHE, Mme Marie DESSE, M. Loïc ZABUS, Mme Elisabeth LEBAILLY, M. Johnny MACOIR, Conseillers;
Mme Charlotte LEDUC, Directrice générale;

OBJET : Règlement d'ordre intérieur pour la Commission locale de développement rural

Réf. Service Travaux - Environnement - CLe

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 février 2021 approuvant le modèle type de Règlement d'ordre intérieur (ROI) des commissions locales de développement rural (CLDR) ;

Vu la décision du Conseil communal du 21 novembre 2022 désignant les membres de la Commission locale de développement rural (CLDR) ;

Vu l'approbation le 15 décembre 2022 par la CLDR du projet de règlement d'ordre intérieur de la Commission ;

ARRÊTE: A main levée et à l'unanimité

Titre Ier - Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art.1

Conformément au décret de la Région Wallonne du 11 avril 2014 relatif au Développement Rural : chapitre II, articles 5 et 6, une Commission locale de développement rural est créée par le Conseil communal de la commune de Sainte-Ode en date du 21 novembre 2022.

Art.2

Les missions de la Commission locale de développement rural sont :

- Durant l'entièreté de l'Opération de Développement Rural (ODR),
 - D'assurer l'information, la consultation et la concertation entre les parties intéressées, c'est-à-dire notamment, l'autorité communale, les associations locales et la population de la commune et de tenir compte réellement du point de vue des habitants. A ce titre, ses membres sont chargés de faire écho dans leur milieu aux débats de la CLDR et aussi de recueillir l'avis de leurs concitoyens.
 - De coordonner les groupes de travail qu'elle met en place.
- Durant la période d'élaboration du Programme Communal de Développement Rural (PCDR),

- De préparer avec l'encadrement de son organisme accompagnateur et de l'auteur de programme communal de développement rural, l'avant-projet de programme communal de développement rural qui sera soumis au Conseil communal qui est seul maître d'œuvre.
- Durant la période de mise en œuvre du PCDR,
 - De suivre et participer à l'état d'avancement des différents projets et actions du PCDR et de faire des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre.
 - De proposer au Collège communal des demandes de conventions en développement rural ou autres voies de subventionnement pour le financement de projets.
 - De participer à l'actualisation des fiches projets lors des demandes de convention
 - D'assurer l'évaluation de l'ODR.
 - D'établir, au plus tard le 1er mars de chaque année, un rapport sur son fonctionnement et sur l'état d'avancement de l'Opération de Développement Rural. Ce rapport est remis à l'autorité communale qui le transmettra le 31 mars au plus tard au Ministre ayant le développement rural dans ses attributions.

Art.3

Le siège de la Commission locale de développement rural est établi à l'Administration communale de Sainte-Ode.

Art.4

La Commission locale de développement rural est constituée pour la durée de l'Opération de Développement Rural.

Titre II - Des membres

Art.5

Le Bourgmestre ou son représentant préside la Commission locale de développement rural, il est comptabilisé dans le quart communal.

Art.6

Sont considérés comme membres, outre les personnes citées dans l'annexe numérotée et datée, toutes personnes admises comme telles par le Conseil communal, sur proposition annuelle, de la Commission (dans le cadre du rapport annuel).

La Commission se compose de 10 membres effectifs au moins et de 30 membres effectifs au plus (ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants) dont un quart des membres effectifs et suppléants peut être désigné au sein du Conseil Communal.

La Commission est représentative de l'ensemble de la population de la commune. En dehors du quart communal, les autres membres sont désignés parmi des personnes représentatives des milieux associatifs, politique, économique, social et culturel de la commune et des différents villages ou hameaux qui la composent, en tenant compte des classes d'âge de sa population. La Commission visera également un équilibre de genre. :

Assistent de droit aux séances de la CLDR et y ont voix consultative (article 8 du décret) :

- Le représentant de la Direction du Développement Rural du Service Public de Wallonie ;
- Le représentant de l'organisme chargé de l'accompagnement.

Les candidats non retenus lors de la sélection précédente constitueront une réserve (ordre de priorité en fonction de la chronologie des candidatures et de leur représentativité géographique ou autre) pour la prochaine révision de la composition de la CLDR et seront interrogés en cas de place vacante.

Art.7

La liste des membres reprise en annexe n'est pas définitive.

- Tout membre est libre de se retirer en le notifiant par lettre au Président. Cette démission deviendra effective à dater de la réception de la lettre.

- Toute personne peut poser sa candidature en adressant sa demande par lettre au Président. La Commission se prononcera annuellement, lors de l'examen et de l'approbation de son rapport annuel, sur la proposition d'admission des candidats à faire valider au Conseil communal.
- Un registre des présences sera tenu par le secrétariat. Sur base de celui-ci, lors de l'élaboration du rapport annuel,
 - Le Président interrogera par courrier le(s) membre(s) non excusé (s) et les membres absent(s) excusé(s) à un minimum de trois réunions successives sur leur intention ou non de poursuivre leur mandat. Si aucune réponse n'est adressée au Président dans les 10 jours ouvrables, la démission sera effective ;
 - Les membres absents ou excusés sans motif valable à plus de 75% des réunions tenues sur 2 années consécutives seront jugés démissionnaires d'office ;
 - Les démissions seront actées lors de la réunion de la Commission consacrée au rapport annuel.

Art.8

Le secrétariat de la Commission locale de développement rural de Sainte-Ode sera assuré par l'organisme accompagnateur ou par l'agent relais local.

Art.9

L'animation de la Commission locale de développement rural de Sainte-Ode sera assuré par l'organisme accompagnateur, par l'agent relais local ou encore par un membre de la Commission.

Art.10

Les membres de la Commission locale de développement rural ne peuvent entreprendre des actions au nom des groupes de travail ou de la Commission sans l'accord préalable de la Commission locale de développement rural.

Titre III – Fonctionnement

Art.11

La Commission locale de développement rural se réunit chaque fois que l'Opération de Développement Rural le requiert. La Commission est tenue de se réunir un minimum de quatre fois par an. L'ensemble des membres, effectifs et suppléants, sont convoqués de plein droit aux réunions de la Commission et y ont les mêmes prérogatives dont notamment le droit de vote.

Art.12

Le Président, d'initiative ou à la demande d'1/3 des membres inscrits, convoque les membres par écrit ou par courrier électronique (en cas d'accord du membre) au moins 10 jours ouvrables avant la date de réunion.

Art.13

La convocation mentionne l'ordre du jour dont les différents points sont établis par le Président ou à la demande d'un ou plusieurs membres de la Commission. Seuls ces points seront l'objet de prises de décisions.

Un point divers sera systématiquement inscrit à l'ordre du jour.

Tout membre empêché d'assister à une réunion de la CLDR doit en avvertir prioritairement le Président ou le secrétaire.

Art.14

Le Président ouvre et clôture les réunions, conduit les débats. Il veille au respect du présent règlement. En cas d'absence du Président, l'assemblée désigne un autre membre qui présidera la réunion.

Art. 15

Un rapporteur désigné parmi les membres de la Commission se charge de la rédaction du procès-verbal.

Art.16

Le secrétaire assiste le Président, transmet au Président et à l'administration communale le projet de procès-verbal de la réunion. Celle-ci se chargera de le transmettre au Collège, aux membres de la Commission et aux experts extérieurs lors de l'envoi de la convocation de la réunion suivante.

Selon les souhaits exprimés par les membres, les envois se font sous format papier ou informatique.

Le secrétaire conserve les archives de la Commission. Il est chargé de la gestion journalière de celle-ci. Les rapports et avis de la Commission locale de développement rural sont consignés dans un registre qui peut être consulté à l'Administration communale et sur le site internet de la commune.

Art.17

À l'ouverture de chaque séance, le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation de la Commission. Il est signé par le Président et le secrétaire de séance.

Art.18

Pour pouvoir valider une décision, un quorum de participation de 50% des membres de la CLDR ne faisant pas partie du quart communal est requis. Si le quorum n'est pas atteint, les débats pourront avoir lieu mais la décision sera reportée à la séance de la CLDR suivante qui sera convoquée, dans les 15 jours, avec le même ordre du jour. Dans ces conditions, la décision pourra être validée quel que soit le nombre de personnes présentes.

Art.19

Les propositions de la Commission à l'autorité communale sont déposées suivant la règle du consensus. Toutefois en cas de blocage, un vote peut être organisé à la majorité simple des membres présents. En cas de parité, la voix du Président ou de son représentant est prépondérante.

Art.20

Les séances de la CLDR ne sont pas publiques. Toutefois en cas de besoin, la Commission peut inviter, avec l'accord du Président, des personnes extérieures dont elle désire recueillir l'avis. Ces personnes peuvent alors participer aux débats mais ne possèdent pas le droit de vote.

Art.21

Un membre de la Commission ne peut participer à un vote concernant des objets auxquels il a un intérêt particulier à titre privé.

Titre IV – Respect de la vie privée

Art.22

Les membres de la CLDR acceptent que les images prises en cours de réunions ou d'événements puissent être utilisées par la Commune pour des articles, présentations, annonces ... découlant de l'Opération de développement rural. Tout membre de la CLDR peut faire valoir son droit à l'image et s'opposer à cette utilisation en envoyant par écrit au Président de la CLDR une lettre stipulant qu'il refuse l'utilisation des images le représentant. En application du RGPD, les données personnelles des membres de la CLDR ne seront utilisées par la commune que dans le cadre de l'opération de développement rural. Tout membre dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de ses données personnelles. Pour cela, il adressera un écrit au Président de la CLDR.

Titre V – Divers

Art.23

Les membres de la Commission reçoivent chacun un exemplaire du présent règlement. Chaque membre peut consulter les archives de la Commission sur simple demande à l'agent relais communal. Ces dernières seront mises en ligne sur le site internet communal.

Art.24

Le présent règlement peut être modifié après inscription explicite à l'ordre du jour par la Commission.

Art.25

En cas de réclamation, la Ministre en charge de la ruralité représente l'instance de recours à laquelle il peut être fait appel.

Par le Conseil,

La Directrice générale,
(s) Charlotte LEDUC

Le Bourgmestre,
(s) Pierre PIRARD

Pour extrait conforme :

La Directrice générale,


Charlotte LEDUC

Le Bourgmestre,


Pierre PIRARD



COMMUNE DE SAINTE-ODE

ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE
PROVINCE DE LUXEMBOURG
ROYAUME DE BELGIQUE

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 novembre 2022

Présents :

Mme Andréa DUPLICY, Conseillère - Présidente;
M. Pierre PIRARD, Bourgmestre;
M. Christophe THIRY, M. Jean-Pol MISSON, Mme Catherine POOS, Échevins;
Mme Laurence HENROTTE, Présidente du CPAS;
M. Joël TANGHE, Mme Marie-DESSE, M. Loïc ZABUS, Mme Elisabeth LEBAILLY, M. Johnny MACOIR, Conseillers;
Mme Charlotte LEDUC, Directrice générale;

OBJET : PCDR - Composition de la Commission locale de développement rural (CLDR)

Réf. Service Travaux - Environnement - Cle

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation;
Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural;
Vu la décision du Collège du 24 février 2022 attribuant le marché d'auteur de projet pour l'établissement d'un programme communal de développement rural à la SPRL Impact;
Vu l'appel à candidatures pour l'intégration de la nouvelle Commission locale de développement rural, appel qui s'est clôturé le 20 octobre 2022;
Vu les réunions citoyennes organisées :

- Le 15 septembre à Amberloup;
- Le 22 septembre à Rechrival;
- Le 29 septembre à Lavacherie;
- Le 6 octobre à Tillet

Vu la réunion de synthèse qui s'est tenue le 20 octobre 2022 à Lavacherie;
Vu les candidatures suivantes reçues de citoyens :

Nom	Prénom	Profession	Date de naissance
Lecocq	Jean-François	Assistant social	03/03/1980
Stavaux	Pierre-Christophe	Gestion d'entreprises	27/06/1989
Laurant	Sylvie	Futur expert en biens immobiliers	06/06/1968
Denis	Bruno	Militaire	20/05/1969
Winkin	Jean-François	Cultivateur	01/09/1966
Wagner	Francis	Pensionné	02/01/1954
Mormont	Ivan	Psychologue	20/09/1953
Raskin	Sophie	Commerciale et agricultrice	30/09/1977
Pierlot	Nicole	Retraitée	27/11/1946
Quoistiaux	Jean-Luc	Urbaniste retraité	07/10/1948
Leonard	Jean-Paul	Retraité	18/11/1956
Chisogne	Dany	Employé	21/06/1974
Pinson	Virginie	Employée	01/01/1982
Weckx	Yvonne	Psychologue	05/11/1960
Delsemme	Michèle	Bibliothécaire retraitée	17/11/1952
Poos	José	Technologue de laboratoire retraité	17/02/1947
Fays	Pierre-Yves	Coordinateur ADL	20/02/1982
Kaiser	Christophe	Employé	11/07/1975

Mottet	Brigitte	Pensionnée	22/04/1955
Hatert	François	Pensionné	01/11/1951
Fourneau	Sébastien	Employé	22/01/1984
Coenen	Arnaud	Fonctionnaire	12/03/1984
Gillard	Stéphanie	Accueillante	01/02/1980
Barkat	Zohra	Employée	06/03/1976
Du Bus de Warnaffe	Vinciane	Secrétaire	14/04/1969
Burette	Annick	Retraitée	09/05/1947
Jaumain	Nathalie	Assistante administrative	25/03/1977
Demasy	Patrick	Militaire	12/06/1976

Vu la nécessité d'assurer une représentativité de la population et dès lors une représentation des différents villages ou hameaux, des différentes classes d'âge, ses catégories socioprofessionnelles, du tissu associatif local, ...

Vu les différentes rubriques à pourvoir dans le cadre de la composition de la CLDR;

Vu le quart communal maximum à prévoir ;

Vu la précédente CLDR composée de 24 membres;

Attendu qu'il n'y a pas lieu de modifier ce nombre pour éviter d'alourdir les réunions et de dés impliquer ses membres;

Qu'il y a lieu de maximaliser la participation citoyenne et dès lors de privilégier dans la composition de la CLDR l'intégration de citoyens n'ayant pas encore ingéré la CLDR ou une autre Commission communale;

DECIDE: A main levée et à l'unanimité

De désigner comme membres de la CLDR, hors quart communal:

Catégorie	Effectif	Suppléant
Agriculture	Jean-François Winkin	Sophie Raskin
Jeunesse	Virginie Pinson	Stéphanie Gillard
Aînés	Brigitte Mottet	Nicole Pierlot
Economie	Dany Chisogne	Pierre-Christophe Stavaux
Vie associative - culture - sport	Arnaud Coenen	Nathalie Jaumain
Tourisme	Francis Wagner	Jean-Paul Léonard
Environnement - énergie	François Hatert	Zohra Barkat
Social	Yvonne Weckx	Jean-François Lecocq
Patrimoine - aménagement du territoire - mobilité	Sylvie Laurant	Sébastien Fourneau

De désigner comme quart communal:

(5 Commune passion et 1 Cap 2030)

Effectif	Suppléant
Jean-Pol Misson	Laurence Henrotte
Pierre Pirard	Catherine Poos
Christophe Thiry	Johnny Macoir

Par le Conseil,

La Directrice générale,
(s) **Charlotte LEDUC**

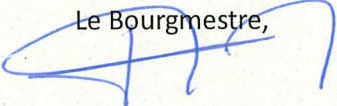
Le Bourgmestre,
(s) **Pierre PIRARD**

Pour extrait conforme :

La Directrice générale,


Charlotte LEDUC

Le Bourgmestre,


Pierre PIRARD



CLDR DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion du JEUDI 16 mars 2023
Administration communale de Sainte-Ode

PRÉSENTS :

- Membres de la CLDR : Zohra Barkat, Arnaud Coenen, Dany Chisogne, Sébastien Fourneau, Stéphanie Gillard, François Hatert, Laurence Henrotte, Nathalie Jaumain, Jean-François Lecocq, Jean-Pol Misson, Brigitte Mottet, Nicole Pierlot, Virginie Pinson, Catherine Poos, Sophie Raskin, Pierre-Christophe Stavaux et Christophe Thiry ;
- Fondation rurale de Wallonie : Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne.

EXCUSÉS :

- Membres de la CLDR : Sylvie Laurant, Jean-Paul Leonard, Pierre Pirard, Yvonne Weckx et Jean-François Winkin ;
- Bureau d'études Impact : Mary Genatzy et Stéphane Mottiaux.

Avant de débiter les points repris à l'ordre du jour de l'invitation, la FRW informe la CLDR qu'à la demande de la Directrice générale, un point sera ajouté dans les « divers ». Il s'agit de la désignation d'un membre de la CLDR comme représentant de la commission au sein du comité de suivi de la charte paysagère du PNDO (Parc naturel des deux Ourthes), le membre actuel ne faisant plus partie de la nouvelle CLDR.

→ Les membres de la CLDR marquent leur accord pour ajouter ce point à l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 9 février 2023 est approuvé moyennant les ajouts suivants (*le compte-rendu modifié est à télécharger sur le site www.sainte-ode-odr.info*) :

- **Quelles sont/seront les complémentarités entre le PCDR et le GAL Nov'Ardenne** : le GAL travaille sur un territoire transcommunal (Sainte-Ode, Libramont, Tenneville, Saint-Hubert et Libin) ; il vient de lancer un appel à projets pour constituer son dossier de candidature afin d'obtenir des financements européens durant quatre ans pour mettre en place des actions impactantes sur l'ensemble de son territoire. Si le dossier du GAL Nov'Ardenne est sélectionné (automne 2023 a priori), nous en profiterons pour établir des synergies entre les deux outils de développement rural.
- **Qu'en est-il du financement des projets PCDR ?** Le PCDR a pour vocation d'être le livre de chevet de la commune pour tout ce qui peut contribuer à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants. On y retrouve donc des projets matériels qui nécessitent une recherche de subsides pour se concrétiser (ex : aménagement d'une place) mais aussi des projets immatériels nécessitant davantage de moyens humains que financiers pour voir le jour (ex : organisation d'une fête inter associations). Pour certains projets matériels (selon le type d'aménagement, uniquement sur propriété communale, selon les balises reprises dans le décret « Développement Rural », etc.), la commune pourra solliciter une convention « Développement rural » afin d'obtenir des financements ; pour d'autres projets/actions, il s'agira de se tenir au courant des opportunités et autres appels à projets pour essayer



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

d'obtenir des subsides pour réaliser un maximum de projets (matériels ou immatériels) repris dans le PCDR.

→ Si vous souhaitez plus de détails sur la réglementation relative aux PCDR, consultez l'onglet « Documents utiles » - le cadre législatif sur le site www.sainte-ode-odr.info.

2) PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022

Toute commune qui bénéficie de subsides du « Développement rural » est légalement tenue de rédiger annuellement un rapport qui comprend l'état d'avancement des conventions, le rapport de la CLDR, le rapport comptable et la programmation des projets à réaliser. Dans le cas de Sainte-Ode, les projets toujours en cours relèvent de la précédente Opération de Développement rural. La FRW présente le rapport relatif à la CLDR sur lequel les membres présents n'émettent aucune remarque.

→ Après son approbation par le Conseil communal, le rapport annuel complet sera mis en ligne sur le site www.sainte-ode-odr.info.

3) ANALYSE DES IDÉES ET PROJETS RÉCOLTÉS

Reprenons notre ligne du temps pour faire le point sur l'état d'avancement des réflexions :



Travaillé lors des réunions dans les villages, présenté en réunion de synthèse et validé lors de la 1^{ère} réunion de la CLDR.

Travail sur les enjeux et objectifs au cours des réunions de CLDR 1 et 2 : **validation lors de la CLDR 3 (09/02) + lancement appel à idées**

Appel à idées et consultations spécifiques :

- 14 formulaires remplis en ligne
- 6 formulaires « papiers » (4 remplis lors de la consultation des associations + 2 déposés à la commune)
- 8 propositions extraites de la consultation des enfants
- ... qui s'ajoutent aux idées de projets proposées dans les réunions d'information-consultation villageoises et lors des réunions de CLDR !

→ Ce soir : analyser les propositions reçues (environ 200 !)

Méthode :

Après avoir rappelé à l'assemblée ce qui constitue une « bonne » stratégie de développement (cf. travail de brainstorming réalisé par la CLDR lors de la réunion n°2), la FRW propose de répartir les membres présents en deux sous-groupes. Ainsi, chaque sous-groupe est chargé d'analyser la moitié des propositions de projets et idées reçues selon le schéma repris ci-dessous.

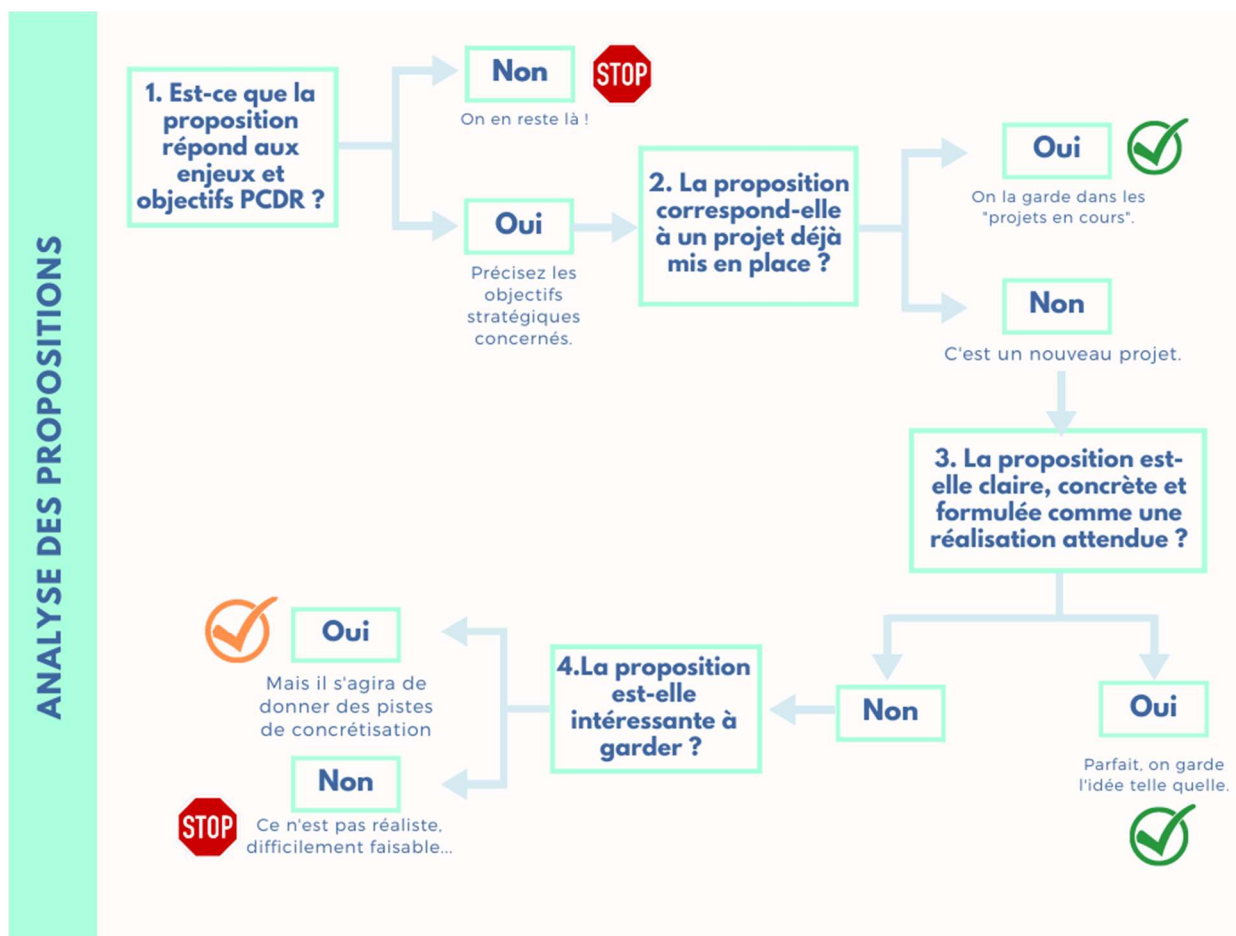


Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

→ Le résultat de ce travail sera présenté lors de la prochaine réunion de la CLDR.



4) DIVERS

Comme stipulé en début de réunion, un point est ajouté concernant la désignation d'un membre de la CLDR au sein du comité de suivi de la charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes (PNDO) : www.pndo.be/fr/parc-en-action/paysage-et-amenagement-du-territoire/charte-paysagere.

Pour rappel, le Parc naturel travaille sur des projets principalement liés à l'environnement sur les communes de Sainte-Ode, Bertogne, Tenneville, La Roche-en-Ardenne, Houffalize et Gouvy.

Cette charte paysagère est en phase de finalisation puisqu'elle sera validée en septembre prochain. Ce document sera composé de trois parties :

- Une analyse contextuelle déterminant les grands enjeux spécifiques du territoire concerné (diagnostic)
- Des recommandations visant à protéger, gérer et aménager les paysages afin d'améliorer le cadre de vie
- Un programme d'actions relatif aux paysages, adopté par chaque commune du parc naturel, à mettre en œuvre sur une période de dix ans.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Cette charte n'a pas de valeur réglementaire et n'est donc pas contraignante. Il s'agit d'un document indicatif et d'aide à la décision pour les communes.

Ce comité de suivi se réunira une fois par an. Les membres seront invités à chaque réunion à donner leur avis sur la mise en application de la charte, à évaluer ce qu'il est possible de faire et à amener des idées ou des cas précis concernant leur territoire.

- ➔ Étant donné que plusieurs membres de la CLDR sont candidats, la FRW propose :
- ✓ D'envoyer plus d'informations sur ce comité de suivi dans le présent compte-rendu (cf. ci-dessus) ;
 - ✓ De se renseigner pour connaître le nombre maximal de représentants autorisé pour la CLDR (**NDLR : le PNDO accepte que deux membres de la CLDR puissent assister à ce comité de suivi sous forme d'un effectif et son suppléant**) ;
 - ✓ D'organiser un vote si nécessaire lors de la prochaine séance pour choisir le(s) représentant(s).
- **À garder en tête :**
Il serait intéressant de prévoir un échange avec les membres de l'ancienne CLDR pour tirer profit de l'expérience passée.

PROCHAINE REUNION : 13/04 à 19h30

Ce sera l'occasion de se pencher plus en détails sur les projets et de les échelonner dans le temps

Merci à toutes et tous de votre participation !

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE



RETROUVEZ TOUTE L'INFO RELATIVE À L'ODR SUR LE SITE WWW.SAINTE-ODE-ODR.INFO



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Conclusions : une bonne stratégie...

- Est spécifique au territoire de Sainte-Ode : basée sur les besoins des citoyens ;
- Concerne toutes les thématiques de la vie communale, vise un maximum de synergie entre les projets ;
- Concerne chacun des villages de la commune ;
- Intègre les principes du développement durable, anticipe ;
- Est ambitieuse mais réaliste ;
- Valorise les ressources locales (humaines, environnementales, patrimoniales...) et évite les projets inutiles ;
- Se projette sur le long terme (10 ans = durée maximale d'un PCDR) ;
- Est fédératrice pour l'identité communale et facilement appropriable par la population : stratégie claire, concise ;
- Est ouverte à une vision transcommunale ainsi qu'à des projets communs.



CLDR DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion du JEUDI 13 AVRIL 2023
Administration communale de Sainte-Ode

PRÉSENTS :

- Membres de la CLDR : Zohra Barkat, Arnaud Coenen, Dany Chisogne, Sébastien Fourneau, Stéphanie Gillard, François Hatert, Laurence Henrotte, Nathalie Jaumain, Jean-François Lecocq, Jean-Pol Misson, Brigitte Mottet, Virginie Pinson, Pierre Pirard, Catherine Poos, Pierre-Christophe Stavaux, Jean-François Winkin et Christophe Thiry ;
- Bureau d'études Impact : Stéphane Mottiaux.
- Fondation rurale de Wallonie : Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne.

EXCUSÉS :

- Membres de la CLDR : Sophie Raskin, Nicole Pierlot, Sylvie Laurant et Jean-Paul Leonard.

DÉMISSION :

Jean-Paul Léonard a manifesté son souhait de quitter la CLDR pour les raisons suivantes : agenda trop chargé au regard du temps disponible vu ses nombreuses implications dans la vie associative locale.

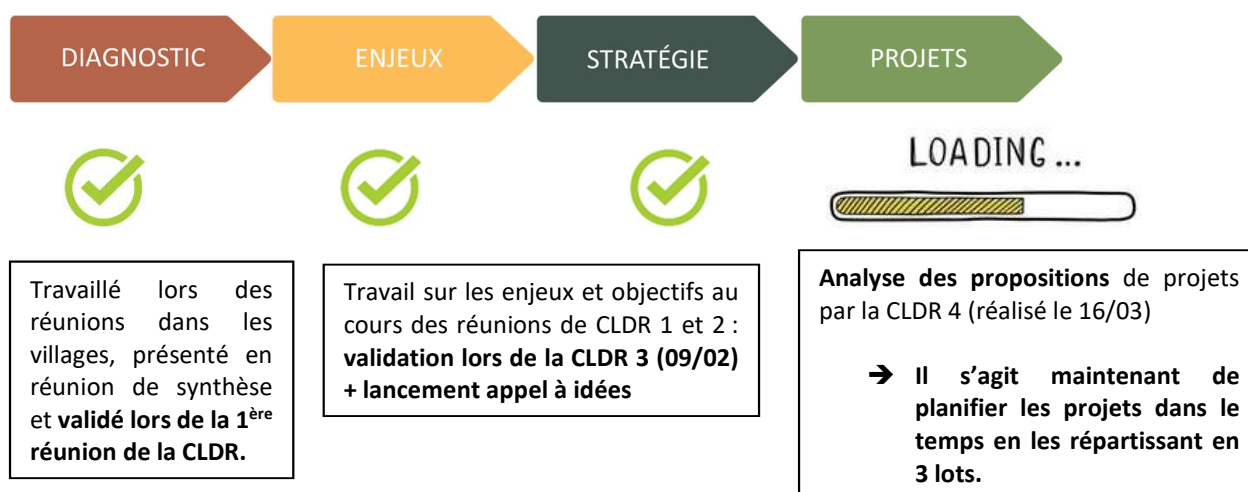
Jean-Paul précise que le groupe et l'ambiance sont excellents et remercie tous les membres et les animateurs pour le sérieux et l'enthousiasme manifestés lors et en dehors des réunions.

→ **Merci pour ton investissement dans la CLDR Jean-Paul et bonne continuation !**

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 16 mars 2023 est approuvé sans modification.

2) RÉPARTITION DES PROJETS EN LOTS



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Les projets du PCDR doivent être répartis en 3 lots. Cette classification pourra évoluer au fil du temps en fonction d'opportunités ou si la CLDR en exprime le besoin par exemple.

- Lot 1 : les projets et actions à réaliser dans les 3 ans.
→ Ces projets devront faire l'objet d'une fiche-projet plus détaillée par l'auteur du PCDR (bureau Impact)
- Lot 2 : les projets et actions à réaliser dans les 4 à 6 ans.
- Lot 3 : les projets et actions à réaliser dans les 7 à 10 ans.

Un quatrième lot (le lot 0) figurera dans le PCDR et consignera les projets qui répondent à la stratégie du PCDR qui sont déjà en cours ou qui se mettent en place durant la période d'élaboration du PCDR.

MÉTHODE DE RÉPARTITION EN LOTS :

- Chacun reçoit un tableau reprenant par enjeu et pour chaque objectif, côté recto, les projets matériels ; côté verso, les projets immatériels. Les projets potentiellement subsidiables par le « Développement rural » sont clairement identifiés à titre indicatif.
- Chaque projet (matériel ou immatériel) est coté sur 20 sur base de 5 critères afin d'objectiver autant que possible la priorisation : FAISABILITÉ – URGENCE – INTÉRÊT COLLECTIF – IMPACT SUR LA STRATÉGIE PCDR – DÉVELOPPEMENT DURABLE
- Les agents de développement sont présents pour répondre à toute demande de précisions sur le contenu des projets ou concernant les critères.

Les résultats de cette planification des projets dans le temps sont calculés en direct. Le top 10 des projets matériels et immatériels est annoncé en séance.

→ Le classement complet est annexé au présent compte-rendu.

3) BIODIVERCITÉ 2023

L'appel à projet « BiodiverCité » de la Ministre Tellier vise à soutenir les communes dans leurs actions de préservation et de restauration des espaces naturels et de développement de la biodiversité sur leur territoire. Que ce soit la restauration ou la préservation d'un site particulier, des actions de sensibilisation du grand public ou encore l'installation de dispositifs favorisant l'installation d'espèces particulières, les communes et leurs habitants peuvent agir au niveau local.



Chaque année, la Commune peut introduire auprès de la Région wallonne une demande de subsides pour un montant de 10.000 € pour des fiches-actions + 2000 € dédiés à l'achat des plans pour la distribution dans le cadre de la « Semaine de l'Arbre ». À noter que pour 2023, les candidatures doivent être rentrées pour le 31 mai 2023. Plus d'infos : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/subvention-biodivercite.html?IDC=6394>

→ Étant donné que plusieurs projets proposés dans le cadre du PCDR pourraient se concrétiser grâce à cet appel à projet, la FRW a rencontré l'agent traitant communal et l'Echevine de l'Environnement pour leur relayer les propositions issues des réflexions PCDR. À ces idées s'ajoutent des projets provenant du Conseil communal des Enfants comme par exemple le



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

placement de nichoirs pour les cincles plongeurs et les chauves-souris, la plantation de haies, la pose de panneaux didactiques assortis d'un QR code qui renvoie vers des enregistrements d'infos complémentaires réalisés par les enfants, etc.

À l'automne, une réunion plénière sera organisée afin de constituer un groupe de travail « Nature », issu de la CLDR (puisque c'est un projet PCDR) mais ouverte à toute autre personne intéressée. Cela permettra d'anticiper les prochains appels à projets BiodiverCité et de s'impliquer dans la concrétisation d'actions concrètes en faveur de la nature. En exclusivité, les membres sont informés qu'au cours de cette 1^{ère} réunion du groupe « Nature », une personne de l'AWAF (Association pour la promotion de l'agroforesterie en Wallonie et à Bruxelles) sera invitée à expliquer concrètement ce qu'est l'agroforesterie.

4) CHARTE PAYSAGÈRE DU PNDO – COMITÉ DE SUIVI

Le Parc naturel des deux Ourthes (PNDO) accepte que deux membres de la CLDR (un effectif et son suppléant) puissent assister au comité de suivi de la charte paysagère.

→ **Dany Chisogne et Jean-François Lecocq se portent volontaires ! Nous les remercions d'avance pour cet engagement et transmettons cette information au Collège communal chargé de valider la désignation.**

5) DIVERS

Aucun divers n'est Néant

PROCHAINE RÉUNION : le 25/05 à 19h30

Validation du contenu des lots et approfondissement des projets prioritaires (lot 1)

ATTENTION : la réunion prévue initialement le 8 juin et décalée au 22 juin, même lieu, même heure !

Merci à toutes et tous de votre participation !

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE



RETROUVEZ TOUTE L'INFO RELATIVE À L'ODR SUR LE SITE WWW.SAINTE-ODE-ODR.INFO



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

PROJETS	COTATIONS DES MEMBRES DE LA CLDR																		TOTAL	MOYENNE	
Aménagement de lotissements communaux à prix modéré et à taille humaine	80	75	80	80	50	70	100	62	100	100	70	64	70	81	70	50	70			1272	75
Création de logements tremplins	90	75	70	75	74	35	100	64	100	75	70	75	80	50	100	75	57			1265	74
Rénovation de la salle du foot à Tillet	55	30	75	100	100	100	50	75	85	84	85	55	80	45	66	84	60			1229	72
Actions de protection, de restauration et de développement de la biodiversité (nichoirs pour chauve-souris, lutte contre les espèces invasives, nouvelles réserves naturelles, concours "jardin nature admise", protection des batraciens)	65	80	100	75	75	66	60	72	49	100	92	90	70	45	75	70	35			1219	72
Création de liaisons intervillages sécurisées pour les usagers faibles	65	50	90	100	100	75	70	80	100	75	35	67	70	65	60	55	55			1212	71
Création d'un circuit didactique de mise en valeur des paysages et des vallées de l'Ourthe et du Laval	60	73	100	50	50	66	90	72	55	50	76	90	70	73	100	68	55			1198	70
Amélioration et embellissement des randonnées (sentiers didactiques, modules sportifs, bancs, panneaux...)	100	63	50	54	80	54	50	50	67	100	76	75	55	75	75	85	65			1174	69
Aménagement de la traversée d'Amberloup	80	5	90	85	75	70	85	84	75	69	62	80	65	65	70	50	55			1165	69
Mise en place de mesures de prévention des inondations	75	60	70	69	85	70	0	46	88	100	70	65	70	80	100	70	45			1163	68
Aménagement d'un espace récréatif intergénérationnel à Amberloup centre	80	60	61	75	75	67	87	70	80	70	55	55	40	60	69	60	85			1149	68
Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages	75	70	56	50	50	82	65	70	80	64	86	65	50	90	66	35	85			1139	67
Regroupement des infrastructures footballistiques de la commune	46	60	59	75	75	95	21	80	65	84	70	30	80	80	64	85	65			1134	67
Mise en place d'une éolienne communautaire	80	75	100	60	95	64	50	75	55	100	72	60	10	35	100	45	50			1126	66
Création d'un circuit vert ludique sillonnant à travers toute la campagne de Sainte-Ode	95	65	85	73	80	64	75	62	70	25	63	50	60	73	75	75	35			1125	66
Installation d'un éclairage public intelligent	45	60	80	50	75	100	75	75	62	100	71	50	35	30	75	85	50			1118	66
Création d'une résidence services	80	59	60	55	50	65	75	61	55	50	48	80	88	82	85	70	55			1118	66
Construction d'aires de vision d'observation de la nature	90	60	85	55	65	62	42	69	42	100	58	80	70	30	100	60	45			1113	65
Création d'habitats groupés	50	55	75	70	75	50	70	67	75	75	60	60	35	81	65	65	65			1093	64
Création de logements par la mise en place de PPP	80	60	55	70	50	65	100	62	55	100	50	60	65	45	50	50	60			1077	63
Création d'une maison multiservices (espaces polyvalents pour aînés, activités culturelles/artistiques et co-working)	40	67	90	50	50	40	60	66	75	50	78	68	85	55	75	65	55			1069	63
Achat d'un véhicule partagé pour les associations	60	73	65	100	50	65	45	82	50	100	40	56	55	15	65	50	90			1061	62
Aménagement d'entrées de village identitaires	47	0	77	75	50	75	57	45	100	68	62	55	80	75	67	55	60			1048	62
Création de circuits VTT permanents	90	60	55	54	80	66	60	66	81	25	70	60	65	55	25	75	50			1037	61
Installation de parkings vélo (y compris vélos électriques) à proximité des lieux publics	10	5	70	60	50	70	70	80	75	75	63	67	65	86	60	70	60			1036	61
Création d'espaces culturels alternatifs (patrimoine bâti, religieux ou non)	76	90	60	50	50	79	60	45	80	64	57	50	40	40	60	60	70			1031	61
Mise en place d'un atelier rural	70	50	60	50	100	40	60	64	80	75	45	58	30	40	90	50	65			1027	60
Création de jardins partagés, forêts comestibles et vergers	60	65	100	30	65	56	50	69	65	75	86	30	50	65	50	70	40			1026	60
Rénovation de la Cortelle à Lavacherie	55	55	90	50	50	60	59	75	85	84	40	40	40	45	65	59	60			1012	60
Agrandissement de l'administration communale	50	56	50	55	25	85	85	86	30	100	32	63	70	81	60	45	35			1008	59
Création d'un hall sportif multidisciplinaire	58	38	68	50	50	86	21	40	60	36	81	50	70	90	58	58	80			994	58
Création d'un magasin permanent de vente de produits locaux	60	43	75	70	50	30	70	69	30	50	62	64	60	70	50	50	75			978	58
Création d'habitats intergénérationnels	50	13	75	60	75	45	56	68	75	75	47	71	65	60	65	10	65			975	57
Création d'un skatepark pour les adolescents (mobile ?)	56	20	60	25	25	44	73	55	100	56	70	30	70	50	70	78	72			954	56
Mise en place d'un réseau de chaleur	70	30	60	60	50	40	50	58	40	100	73	40	50	65	100	45	20			951	56
Création d'une passerelle au-dessus du Laval et aménagement des abords (panneaux didactiques, biodiversité...)	90	65	80	52	70	62	60	58	20	25	70	70	50	45	25	60	40			942	55
Création d'un espace test maraîcher	85	70	0	60	75	60	50	60	48	50	75	30	55	58	50	62	40			928	55
Création d'un espace d'expérimentation et d'interprétation de la nature - maison de la Forêt	60	65	40	10	50	36	50	64	35	100	82	90	70	35	25	65	25			902	53
Création d'une attraction touristique de valorisation du cadre naturel - type accrobranche/tyrolienne	85	45	0	49	55	52	50	51	40	50	34	80	70	10	25	45	45			786	46
Aménagement d'une aire pour accueillir les campings cars	25	10	45	52	70	30	51	60	73	75	58	20	30	21	25	50	50			745	44
(Création d'une unité de biométhanisation)	80	20	0	50	50	32	0	50	35	100	67	30	35	65	75	30	0			719	42
Création d'un parc animalier	40	0	0	0	50	0	0	40	40	25	35	0	5	5	25	25	15			305	18



CLDR DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion du JEUDI 25 MAI 2023
Administration communale de Sainte-Ode

PRÉSENTS :

- Membres de la CLDR : Zohra Barkat, Arnaud Coenen, Stéphanie Gillard, François Hatert, Laurence Henrotte, Jean-François Lecocq, Jean-Pol Misson, Brigitte Mottet, Nicole Pierlot, Virginie Pinson, Pierre Pirard, Catherine Poos, Sophie Raskin, Christophe Thiry et Jean-François Winkin ;
- Bureau d'études Impact : Stéphane Mottiaux.
- Fondation rurale de Wallonie : Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne.

EXCUSÉS :

- Membres de la CLDR : Dany Chisogne, Sébastien Fourneau, Sylvie Laurant, Pierre-Christophe Stavaux et Nathalie Jaumain

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 13 avril 2023 est approuvé sans modification.

2) LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

Lors des discussions autour de la stratégie de développement, l'objectif 2.2 relatif à l'énergie posait question : faut-il le conserver alors qu'il y a déjà énormément de choses qui sont faites par la commune sur le sujet ? La CLDR avait alors convenu qu'on trancherait cette question au moment des réflexions autour des projets en analysant la quantité de projets énergétiques sélectionnés. Au final, la proposition est d'inclure l'énergie dans l'objectif 2.1 relatif à l'environnement sous cette nouvelle formulation : « Obj.2.1 : Porter le territoire vers des actions impactantes en matière d'environnement ou d'énergie ».

→ La CLDR marque son accord pour cette modification.

NB : il s'agira de bien expliquer dans le texte qui accompagnera la stratégie que les projets auront un impact soit sur l'environnement, soit sur l'énergie. Le but n'est pas de viser les 2 simultanément.

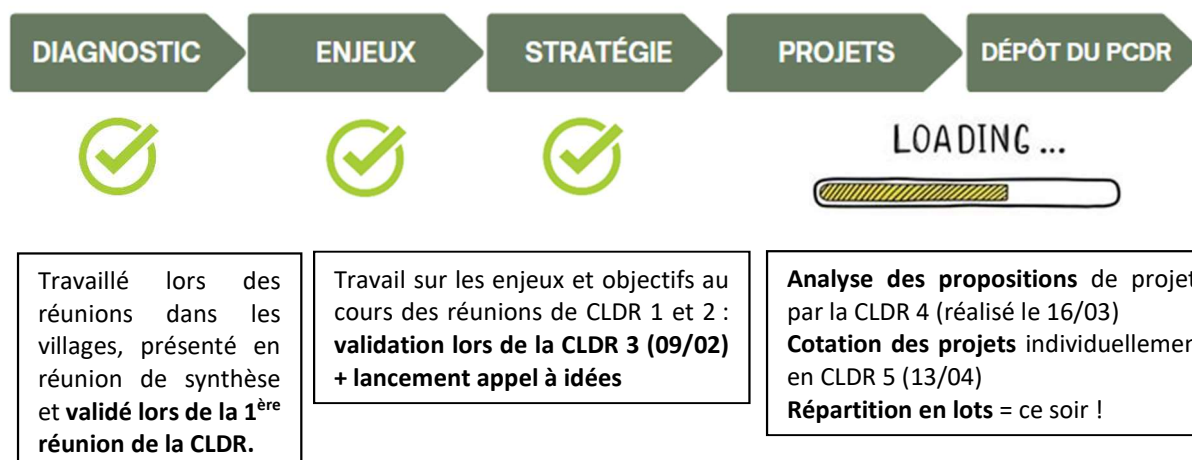


Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

3) RÉPARTITION DES PROJETS EN LOTS



Grâce à l'exercice de cotation réalisé individuellement par les membres de la CLDR lors de la réunion du 13 avril dernier, chaque projet matériel et immatériel dispose maintenant d'une note moyenne sur 100 permettant d'établir un classement.

→ Chaque participant à la réunion reçoit sous les yeux le tableau des cotations.

Concernant les projets matériels, la CLDR s'accorde pour fixer le plafond des projets retenus à minimum 60 de moyenne. Concernant les projets immatériels, la barre est fixée à 50 minimum. Après cette sélection, il reste donc 28 projets matériels et 22 projets immatériels à répartir en 3 lots. À noter que ce nombre de projets restants est indicatif et que des changements peuvent encore apparaître dans la suite des réflexions (pour des projets similaires à fusionner par exemple).

Avant de s'accorder sur le contenu du lot 1 (projets à réaliser dans les 3 premières années d'approbation du PCDR), la FRW présente à la CLDR les impositions des réglementations « Développement rural » relatives au contenu d'une fiche-projet (modèle fourni en annexe). Il est important de garder en tête qu'une fiche-projet matérielle reprise dans le lot 1 doit être localisée et chiffrée notamment.

→ Les 10 projets (matériels et immatériels) les mieux cotés sont passés en revue par la CLDR.

- ✓ Parmi ceux-ci, 2 projets passent en lot 2 :
 - Aménagement de lotissements communaux à prix modéré et à taille humaine : en effet, il s'avère plus pertinent de d'abord réaliser un « Schéma de Développement territorial (SDT) » avant de mettre en œuvre ce projet.
 - Aménagement d'un espace récréatif intergénérationnel à Amberloup-centre : le lieu idéalement pressenti étant le terrain de football toujours actuellement utilisé comme tel, il faut d'abord initier la réflexion relative au regroupement des infrastructures de foot de la commune en un seul lieu avant de pouvoir libérer et utiliser le terrain de football d'Amberloup pour une nouvelle fonction.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

- ✓ Les projets « *Création d'un circuit didactique de mise en valeur des paysages et des vallées de l'Ourthe et du Laval + Amélioration et embellissement des randonnées (sentiers didactiques, modules sportifs, bancs, panneaux...)* + *Création d'un circuit vert ludique sillonnant à travers toute la campagne de Sainte-Ode* » aux contenus complémentaires et fort similaires sont regroupés sous un seul et nouvel intitulé « *Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire* ».
- ✓ Le projet « *Mise en place de mesures de prévention des inondations* » est supprimé car la commune reçoit déjà actuellement une aide à cet effet.
- ✓ Dans les projets immatériels, seul un projet est transféré en lot 0 étant donné qu'il va se mettre en place dans le courant de l'élaboration du PCDR. Il s'agit de la « *Création d'un groupe de travail "nature"* ».

Voici ci-dessous le classement des projets en lots tel que validé par la CLDR à l'issue de la séance :

PROJETS MATÉRIELS		
LOT 1	LOT 2	LOT 3
Création de logements tremplins	Aménagement de lotissements communaux à prix modéré et à taille humaine	Création d'une maison multiservices (espaces polyvalents pour aînés, activités culturelles/artistiques et co-working)
Rénovation de la salle du foot à Tillet	Aménagement d'un espace récréatif intergénérationnel à Amberloup centre	Achat d'un véhicule partagé pour les associations
Actions de protection, de restauration et de développement de la biodiversité	Regroupement des infrastructures footballistiques de la commune	Aménagement d'entrées de village identitaires
Création de la liaison Tillet-Magerotte pour terminer la dorsale communale de voies lentes	Mise en place d'une éolienne communautaire	Création de circuits VTT permanents
Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire	Installation d'un éclairage public intelligent	Installation de parkings vélo (y compris vélos électriques) à proximité des lieux publics
Aménagement de la traversée d'Amberloup	Création d'une résidence services	Création d'espaces culturels alternatifs (patrimoine bâti, religieux ou non)
Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages	Construction d'aires de vision d'observation de la nature	Mise en place d'un atelier rural
	Création d'habitats groupés	Création de jardins partagés, forêts comestibles et vergers
	Création de logements par la mise en place de PPP	Rénovation de la Corteille à Lavacherie
	Création de liaisons intervillages sécurisées pour les usagers faibles	



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

PROJETS IMMATÉRIELS		
LOT 1	LOT 2	LOT 3
Soutien à l'école du dehors et proposition d'alternatives pédagogiques aux écoles communales	Adaptation et application de la réglementation sur les hébergements touristiques	Réseautage des acteurs associatifs, culturels et sportifs
Développement d'achats groupés "énergie" pour les citoyens	Mise en valeur des lieux et faits symboliques de la commune associés au devoir de mémoire	Information sur les événements culturels voisins
Sauvegarde et mise en valeur du petit patrimoine (arbres remarquables, etc.)	Création d'activités diversifiées pour les aînés	Définition et mise en place d'une image de marque du territoire
Organisation d'une grande manifestation annuelle rassemblant toutes les associations et les générations (marché de Noël, marche gourmande, valorisation des fours à pain, etc.)	Étude et recherche de solutions pour que les ressources naturelles (forêt, terres agricoles et eau) ne soient pas livrées à la spéculation foncière et que la terre reste l'outil nourricier	Valorisation et transmission de l'histoire communale locale (cycle de conférences, ouvrage sur les silhouettes de Noël de Lavacherie)
Mise en place d'un schéma de développement communal et guide communal d'urbanisme	Communication et développement d'alternatives à la voiture individuelle (y compris co-voiturage)	Création d'une antenne de l'académie de musique
Communication sur les ventes en circuits courts existantes	Mise en place de services à domicile supplémentaires pour les aînés isolés	Sensibilisation à l'agroforesterie
Mise en place d'actions d'accueil pour les nouveaux habitants	Organisation d'un marché du terroir durant les 4 saisons	Création d'un service bénévole d'écrivain public

4) TRAVAIL SUR LES FICHES-PROJETS PRIORITAIRES

La FRW laisse la parole à Stéphane Mottiaux d'Impact pour une réflexion plus approfondie sur les projets matériels repris en lot 1. Il est ici question de lancer les premières réflexions pour la constitution des fiches-projets relatives à ces projets.

Création de logements-tremplin

Les logements-tremplin offrent aux jeunes ménages un habitat à loyer modéré, avec remboursement d'une partie du loyer s'ils décident de devenir propriétaires dans la commune. La localisation du projet n'est pas encore précise. Impact questionne les membres du Collège présents qui indiquent qu'ils souhaiteraient acquérir l'entrepôt de stockage de La Poste, idéalement situé pour accueillir du logement tremplin. *A noter que le guichet de La Poste reste bien présent à Sainte-Ode.* Il serait également possible de lotir une parcelle communale pour ce projet. Impact précise qu'il est important de connaître rapidement la localisation de ce projet si le souhait est de le laisser en lot 1. Si la localisation n'est pas connue pour septembre, il faudra placer ce projet en lot 2. Impact et le Collège se tiendront informés rapidement des suites données à cette localisation.

Rénovation de la salle du foot à Tillet

Le projet évoquait un « Regroupement des activités du football en un lieu unique avec rénovation de la salle, agrandissement des installations par la réalisation d'un terrain synthétique, d'un terrain en gazon et de vestiaires complémentaires. ». En l'état, le projet est trop à connotation sportive et ne serait pas financé par le développement rural mais par Infrasports. Si l'idée est de le faire financer via l'ODR, il faudra lui trouver une fonction supplémentaire en lien avec les besoins du village. Impact rencontrera prochainement le club de foot pour en discuter.

Actions de protection, de restauration et de développement de la biodiversité

Il existe déjà l'appel à projets régional « BiodiverCité » pour des actions en faveur de l'environnement mais il est parfois compliqué de déposer des projets à temps et l'enveloppe est limitée. Il est donc proposé de garder ce projet comme source de financement possible puisque l'arrêt évoque dans les projets subventionnables des « espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement ».

Une réunion de travail sera organisée prochainement avec les acteurs « biodiversité » du territoire.

Création de liaisons intervillages sécurisées pour les usagers faibles

Le 17 mai dernier, à l'initiative d'Impact, s'est tenue une réunion en présence de l'échevine du Tourisme, du Parc naturel des deux Ourthes, de la Maison du Tourisme, du Contrat de Rivière Ourthe et de la Fondation Rurale de Wallonie afin de discuter de ce projet de liaisons.

Une liaison Amberloup-Tillet étant existante et une liaison Lavacherie-Amberloup étant en voie de finalisation, il paraîtrait logique de finaliser cette dorsale en créant une liaison Tillet-Magerotte. Le tracé exact de cette liaison devra être analysé, principalement du point de vue des statuts de propriété.

Impact réfléchira à une proposition de tracé en fonction des chemins publics existants par lesquels passer. Il est également proposé de renommer cette fiche « Création de la liaison Tillet-Magerotte pour terminer la dorsale communale de voies lentes » afin de préciser ce projet et de garder une fiche « Création de liaisons intervillages sécurisées pour les usagers faibles » en lot 2 qui pourrait être activée si des liaisons secondaires entre villages étaient envisagées.

Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire

Ce projet a également été évoqué lors de la réunion du 17 mai dernier. Les participants ont évoqué la création d'une grande boucle pédestre parcourant l'ensemble des espaces naturels communaux et à réaliser en plusieurs jours avec passage par des hébergements touristiques du territoire.

Il n'y aurait pas de nouveau balisage car le tracé utiliserait principalement des chemins déjà répertoriés. Il serait question de développer un système de points-nœuds pour rejoindre les villages. Il y aurait le long de ce parcours des équipements touristiques de type aires de jeux, modules sportifs, parcours sensoriel, etc. Les points d'intérêts touristiques majeurs de la commune seraient mis en valeur : le rocher du coucou, la vallée du Laval, la forêt de Freyr et la réserve naturelle de Magery. Cette dernière ferait l'objet d'un aménagement dans l'idée de celui d'Orti mais plus léger.

Impact prendra contact avec le DNF prochainement et une seconde réunion avec les acteurs touristiques du territoire sera organisée pour approfondir la réflexion.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Aménagement de la traversée d'Amberloup

Impact indique les différentes zones sur lesquelles il serait intéressant de travailler. Le périmètre concerné va du carrefour « Rue des Rainettes – Rue des Haies de Tillet » au carrefour « Rue des Trois-Ponts – Fontenal ». La N826 étant une propriété régionale, il sera nécessaire de mener une réflexion en concertation avec la Région, le gestionnaire de la voirie, au sujet de ce projet. Pierre Pirard indique que Monsieur Trillet s'est engagé à ce que ce projet soit repris dans le plan infrastructures 2027. Impact organisera une réunion de travail prochainement.

Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages

Puisque ce projet remonte en lot 1, il est proposé d'y réfléchir. Impact indique qu'il serait intéressant de donner une connotation identitaire à ce projet vu l'enjeu soulevé dans la stratégie et puisque ces espaces verraient le jour sur l'ensemble du territoire. Un projet identique a vu le jour à Libramont et pourrait inspirer les habitants. L'identité transparaîtrait à travers l'esthétique des espaces créés. Impact rencontrera le Collège à ce sujet afin d'identifier les propriétés communales sur lesquelles ce projet pourrait voir le jour.

5) DIVERS

- L'appel à projets « Patwal » de l'ASBL Prométhéa a pour objectif la restauration du patrimoine bâti wallon (classé ou petit patrimoine) et la sensibilisation de la jeunesse à ce patrimoine. Chaque projet retenu pourra bénéficier d'une enveloppe de 10.000€. Les projets sont à rentrer pour le 30 juillet prochain au plus tard. Toutes les informations sur cet appel à projets sont disponibles sur le site de Prométhéa : www.promethea.be/fr/rencontrer/nos-collectifs-dentreprises/patwal.
- La Fondation Rurale de Wallonie tiendra un stand à la fête du Parc naturel des deux Ourthes le dimanche 28 mai à Bonnerue (Houffalize). Nous espérons vous y voir nombreux !

PROCHAINE RÉUNION : le 08/06 à 19h30
Poursuite du travail sur les fiches-projets

Merci à toutes et tous de votre participation !

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE



RETROUVEZ TOUTE L'INFO RELATIVE À L'ODR SUR LE SITE WWW.SAINTE-ODE-ODR.INFO



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Introduction :

Ce document est destiné aussi bien aux Commune en phase d'élaboration de leur PCDR qu'aux Communes en exécution de PCDR.

Il s'agit d'un modèle, d'un guide donnant les balises nécessaires à la compréhension des objectifs et du contenu du projet présenté.

Sous chaque titre numéroté, plusieurs points sont cités afin de guider l'auteur de la fiche dans la description de son contenu. L'auteur y répondra globalement ou spécifiquement. D'autre part, seuls les points pertinents avec le projet y seront développés.

Instructions :

- *Pour les projets immatériels, ne répondre qu'aux points qui sont pertinents.*
- *S'il s'agit d'une fiche rédigée dans le cadre de l'élaboration du PCDR :*
 - *Pour les fiches du lot 1 : les points 1 à 10 sont demandés*
 - *Pour les fiches du lot 2 : les points 1 à 7 et 9 sont demandés*
 - *Pour les fiches du lot 3 : les points 1 à 3 sont demandés*
- *S'il s'agit d'une actualisation de fiche dans le cadre d'une demande de convention (activation de la fiche), l'ensemble des points est demandé. Il est alors demandé de compléter le tableau suivant :*

<i>Commune</i>	
<i>Date d'approbation du PCDR</i>	
<i>Durée de validité du PCDR</i>	
<i>Nombre de conventions approuvée sur cette programmation</i>	

Nom du projet (a) Commune (b) Nom du village ou de l'entité (c) Descriptif	Fiche n°
	Priorité : Lot ...
	(1) Version initiale <input type="checkbox"/>
	(2) Version actualisée (date) <input type="checkbox"/>

1. **Description succincte du projet**

- Description du projet à réaliser et nature des aménagements ;
- Description du site dans son état actuel, de son environnement direct et le cas échéant, des services écosystémiques fournis.

2. **Justification du projet**

- Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé et aux besoins spécifiques de la population concernée ;
- Caractère rural du projet ;
- Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches-projet ou d'autres projets actuels ou futurs ;
- S'il s'agit d'une version actualisée de la fiche, justifier les raisons de son activation (ce point remplace la note d'intention) ;
- Quelles sont les alternatives au projet remplissant les mêmes fonctions et répondant aux même(s) objectif(s) ;
- Comment le projet répond-il à un objectif de sobriété, en termes de juste utilisation des ressources qu'elles soient financières, foncières, environnementales, énergétiques ... ?

3. **Lien à la stratégie du PCDR**

- Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR ;
- Lien de ce projet avec les objectifs décrit ci-dessus d'un point de vue qualitatif et quantitatif ;
- Objectifs connexes éventuels à l'échelle locale et/ou supracommunale avec les autres plans ou programmes pertinents.

4. **Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

En référence aux priorités « développement durable » décrites dans l'article 2 § 2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014, notamment l'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité, analyser l'impact du projet en se référant aux questions du point n°10 (notice évolutive).

5. **Localisation et statut**

- Localisation au sein de la commune, adresse, situation ;
- Intégration du projet par rapport à son environnement direct (pôles d'activités du village ; intégration sociale, culturelle, économique, ...) ;
- Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires (plans de secteur, schémas, règlements, patrimoine, ...) ;
- Contraintes naturelles existantes (inondation, ruissellement, karst, captage, Natura 2000, ...) ;
- Présentation du périmètre d'intervention ;
- Statut de propriété.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Identification des pistes de financement et des partenaires potentiels pour le projet.

7. Programme de réalisation

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche (critères de faisabilité technique, administrative, financière, ...);
- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé);
- Programme des travaux et/ou aménagements (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces, ...)¹;
- Planification : Descriptif de la mise en œuvre et phasage;
- Démarches administratives à réaliser ²;
- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé³.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement et/ou phase		
- Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...)		
- TVA		
- Total (TFC)		

Projet rémunérateur oui non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateurs de réalisation :**

Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre

Comment démontrer que le projet a bien été mis en œuvre ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)

Indicateurs de résultat :

Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible

Quels sont les effets du projet ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)

¹ A ce stade, un simple organigramme suffit, une esquisse précise n'est pas nécessaire

² En quelque sorte, la « to do list » de la Commune (à ne pas confondre avec les travaux) : contacter les pouvoirs subsidiaires, emprise, état de propriété, ...

³ Communication, mode de gestion, animation, ...

10. **[Notice évolutive] - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition**

Ce point fait l'objet d'une actualisation à chacune des étapes de la procédure de développement rural, à savoir (1) la demande de convention, (2) l'avant-projet et (3) le projet.

Le développement de ce point est adapté au type de projet mené et à son degré d'étude.

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

- Éléments quantitatifs généraux du dossier :

- Superficie totale de la parcelle : m²
- Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : m²
- Superficie finale non bâtie sur la parcelle : m²

- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

- Outil de dimensionnement disponible sur :
<https://inondations.wallonie.be/home/urbanisme/citoyens/gerer-les-eaux-de-pluie-sur-mon-terrain.html>
- Outil de cartographie à l'échelle communale des îlots de chaleur et espaces verts ou des espaces imperméabilisés disponible : « Adapte ta Commune »
<http://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/outil-adapte-ta-commune>
- Mesures envisagées :
Ex : Citernes tampons, noues et fossés d'infiltration, zone de rétention, ...

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- Exemples de points d'attention :

- Utilisation des énergies renouvelables
- Isolation des bâtiments
- Energie grise et durabilité des matériaux
- Citerne d'eau de pluie
- Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire)
- Mise en œuvre de matériaux écologiques
- Utilisation de techniques innovantes
- ...

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

- Exemples de points d'attention :

- Coûts/m²
- Coûts/personnes impactées
- Etudes de différentes alternatives
- Analyse coût/bénéfice du projet
- ...

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ?

Quelle place le projet réserve-t-il à la biodiversité ?

Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ?

- Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m²) : Haies, alignement d'arbres, arbres ou arbustes isolés, verger haute tige, surface boisée, eaux dormantes, eaux courantes, zone inondée, prairie permanente humide, murs et murets en pierres sèches, arbre mort, fossés ou chemins creux, ...
- Quels sont les mesures prises pour leur protection ?
- Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou des aménagements divers (m ou m²) : Haies, alignement d'arbres, vergers, surface boisée d'espèces indigènes, fossés d'infiltration, nouvelles mares ou eau dormante, pré fleuri, lagunage, ...
- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) :
 - Surfaces imperméables à l'air et à l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...)
 - Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...)
 - Verdissement vertical sur les façades
 - Toiture végétalisée
 - ...

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo, ...) ?

Quels sont les aménagements prévus ?

Comment la mobilité autour du projet a-t-elle été pensée ?

Le projet a-t-il été analysé sous le prisme du genre ?

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

- Exemples de points d'attention :
 - Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale
 - Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales
 - Analyse économique du cycle de vie des bâtiments
 - ...

H. Intégration du projet dans l'environnement :

Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ?

Impact sur le voisinage ?

Mesures envisagées ?

Annexes : Pièces à joindre à la Fiche-Projet**Instructions (en complément de l'Art. 8 de l'AEW du 12 juin 2014) :**

- *Pour les projets immatériels, ne répondre qu'aux annexes qui sont pertinentes ;*
- *S'il s'agit d'une fiche rédigée dans le cadre de l'élaboration du PCDR, les annexes 1 à 6 sont demandées uniquement pour les fiches du lot 1 ;*
- *S'il s'agit d'une actualisation de fiche dans le cadre d'une demande de convention (activation de la fiche), l'ensemble des annexes est demandé et la localisation doit être connue.*

Annexes :

1. Plan de situation ;
2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur ;
3. Dossier photographique ;
4. Etat des lieux ;
5. S'il s'agit d'un bâtiment (type maison de village), fournir la liste des activités actuelles, concernées par le projet, et de leur fréquentation ainsi que leurs perspectives d'évolution afin de justifier de l'ampleur du projet et de sa nature par rapport aux besoins concrets ;
6. Liste des projets de même fonction existant sur la commune ;



CLDR DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion du JEUDI 8 JUIN 2023
Administration communale de Sainte-Ode

PRÉSENTS :

- Membres de la CLDR : Zohra Barkat, Dany Chisogne, Sébastien Fourneau, Stéphanie Gillard, Laurence Henrotte, Jean-François Lecocq, Nicole Pierlot, Pierre Pirard, Sophie Raskin, Christophe Thiry et Jean-François Winkin ;
- Bureau d'études Impact : Mary Genatzy ;
- Fondation rurale de Wallonie : Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne.

EXCUSÉS :

- Membres de la CLDR : Catherine Poos, Jean-Pol Misson, Arnaud Coenen, Virginie Pinson, Nathalie Jaumain, Pierre-Christophe Stavaux, François Hatert, Brigitte Mottet et Sylvie Laurant.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 25 mai 2023 est approuvé sans modification.

2) APPROFONDISSEMENT DES FICHES PROJETS PRIORITAIRES



Travaillé lors des réunions dans les villages, présenté en réunion de synthèse et **validé lors de la 1^{ère} réunion de la CLDR.**

Travail sur les enjeux et objectifs au cours des réunions de CLDR 1 et 2 : **validation lors de la CLDR 3 (09/02) + lancement appel à idées**

Analyse des propositions de projets par la CLDR 4 (réalisé le 16/03)
Cotation des projets individuellement en CLDR 5 (13/04)
Répartition en lots = CLDR 6 (25/05)
Réflexions autour du contenu des fiches-projets prioritaires : CLDR 6 + ce soir

Maintenant que le contenu du lot 1 du PCDR est connu, il s'agit pour le bureau d'études de débiter la rédaction des fiches-projets selon le canevas imposé par la Région wallonne et présenté lors de la réunion de CLDR précédente.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Ce soir, il s'agit de travailler sur les projets prioritaires suivants :

1. Création de la liaison Tillet-Magerotte pour terminer la dorsale communale de voies lentes
2. Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire
3. Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages

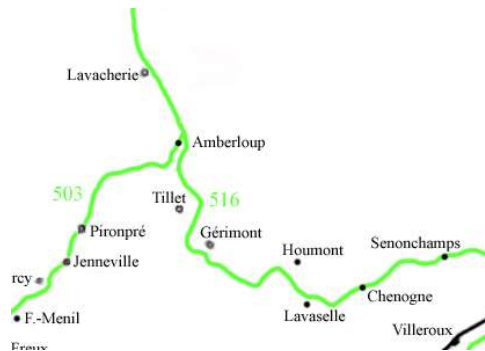
Méthode de travail proposée :

Les membres présents sont répartis autour des cartes du territoire préparées par le bureau d'études Impact. Sur ces cartes sont repris les éléments pertinents tels que l'Atlas des voiries vicinales de 1841, les propriétés communales ou encore les points d'intérêts pour le parcours ludique. S'ensuivent des discussions et débats constructifs pour alimenter les 3 fiches-projets.

Synthèse des éléments convenus :

1. Création de la liaison Tillet-Magerotte pour terminer la dorsale communale de voies lentes

Le choix de la CLDR se porte en priorité sur l'ancien tracé de la ligne de tramway Bastogne-Marche (ligne 516) qui a été supprimée en 1954 (voir carte ci-dessous – source Wikipédia). Réhabiliter ce tracé ancien permettrait également de mettre en valeur un pan de l'histoire de la commune (anciennes gares, anciens cafés de la gare, etc.). Sur base de la carte, il est actuellement compliqué d'identifier précisément le tronçon de l'ancien vicinal ; le bureau d'études va prendre contact avec Eric Dubru et Alain Devigne, passionnés de cette ligne de tramway, pour obtenir des compléments d'informations sur le sujet.



Pour rappel, une fiche-projet concernant la création de liaisons lentes se trouve en lot 2 pour envisager des circuits ou boucles complémentaires pour liaisonner les villages à cette dorsale.

2. Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire

La CLDR valide les points d'intérêt majeurs identifiés par différents acteurs de référence du territoire (contrat de rivière, parc naturel, syndicat d'initiative et maison du tourisme) soit la vallée du Laval avec notamment le pont de Fosset, la forêt de Freyr, la réserve naturelle de Magery, la réserve naturelle d'Orti et le rocher du coucou. Ils y ajoutent les points de vue remarquables du territoire à Tillet (allée de Hêtres), Tonny (sur le dessus du village) et Rechrival (croix).

Concernant les aménagements, il faut qu'ils soient en lien avec le cadre naturel exceptionnel de la commune, qu'ils aient une cohérence graphique entre eux et qu'ils puissent être accessibles pour les randonneurs qui font l'ensemble du circuit mais aussi pour ceux qui empruntent les promenades plus courtes qui passent par ces sites. Ils pourraient être diversifiés en fonction des lieux : des panneaux



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

d'informations didactiques pour les enfants, un parcours sensoriel, une aire d'écoute et de vision en forêt, etc.

Au niveau de la thématique du circuit, les membres de la CLDR veulent aborder l'ensemble des richesses du territoire : les paysages, la faune/flore locale, l'architecture (l'église d'Amberloup) et l'histoire locale (Sprimont pour « l'esprit des monts »). Il semble que la thématique « mémoire » se rapportant majoritairement à la guerre 40-45 les intéresse moins car celle-ci est déjà fortement développée sur Bastogne.

Les randonneurs ne pourront pas parcourir ce circuit en un jour. Or, il existe très peu d'hébergements qui acceptent les voyageurs à la nuitée. Une réflexion devra s'engager sur le sujet prochainement.

Impact doit prendre contact avec le DNF ; Stéphanie et Dany se sont proposés pour réfléchir à un tracé permettant d'effectuer un circuit grâce aux chemins de promenades déjà existant.

3. Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages

Après avoir passé en revue l'ensemble des villages, la CLDR s'accorde pour dire que des aménagements sont nécessaires :

- À Lavacherie, cela semble déjà bien équipé.
- À Gérimont, un terrain communal à proximité du lavoir (à restaurer) pourrait être agrémenté de modules de jeux et d'une aire de pique-nique.
- À Magerotte, des modules de jeux pourraient être adjoints aux abords de la future salle de village (cf. ancien PCDR).
- À Hubermont/Rechrival, la demande est présente dans le village mais il est difficile de trouver un emplacement. Il serait intéressant de discuter avec la Fabrique d'Eglise pour la pelouse se trouvant à proximité de l'église.
- À Tonny, une aire de détente et de jeux pourrait être aménagée sur la pelouse à proximité du local de l'extracolaire.
- À Amberloup, l'espace devant l'église est proposé mais il semble trop dangereux au vu de la présence de la N826. La proposition qui l'emporte serait de compléter les jeux déjà installés à Orti avec 2 ou 3 modules.

Concernant le centre d'Amberloup, la sécurisation de la grand route permettra peut-être d'identifier un nouvel endroit de loisirs à aménager au cœur du village. À noter qu'un projet d'aménagement d'un espace récréatif intergénérationnel sur le terrain de foot d'Amberloup figure bien en lot 2 mais il faut attendre d'être plus loin dans la réflexion relative au rassemblement des infrastructures sportives pour avancer sur ce projet.

Il ne faut pas oublier l'enjeu 1 du PCDR « La création d'une identité du territoire et d'un sentiment d'appartenance à Sainte-Ode » au travers des aménagements proposés.

➔ **Le bureau Impact va rédiger des fiches-projets sur base des discussions menées par la CLDR. Suite au prochain épisode !**



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

3) DIVERS

Aucun divers n'est évoqué.

PROCHAINE RÉUNION : le 22/06 à 19h30

Poursuite du travail sur les fiches-projets

Prévoyez des vêtements et chaussures adaptés à la météo car il est possible que nous réalisons un travail de terrain.

Merci à toutes et tous de votre participation !

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE



RETROUVEZ TOUTE L'INFO RELATIVE À L'ODR SUR LE SITE WWW.SAINTE-ODE-ODR.INFO



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be



CLDR DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion du JEUDI 22 JUIN 2023
Administration communale de Sainte-Ode

PRÉSENTS :

- Membres de la CLDR : Zohra Barkat, Dany Chisogne, Sébastien Fourneau, Stéphanie Gillard, Laurence Henrotte, Jean-François Lecocq, Nicole Pierlot, Pierre Pirard, Christophe Thiry, Catherine Poos, Jean-Pol Misson, Arnaud Coenen, Nathalie Jaumain, Pierre-Christophe Stavaux, François Hatert, Brigitte Mottet et Jean-François Winkin ;
- Bureau d'études Impact : Mary Genatzy ;
- Fondation rurale de Wallonie : Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne.

EXCUSÉS :

- Membres de la CLDR : Sophie Raskin, Sylvie Laurant et Virginie Pinson

En préalable à la réunion, la FRW informe les membres de la démission de Francis Wagner... sans explication particulière.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 8 juin 2023 est approuvé sans modification.

2) APPROFONDISSEMENT DES FICHES-PROJETS PRIORITAIRES (partie 2)



Travaillé lors des réunions dans les villages, présenté en réunion de synthèse et validé lors de la 1^{ère} réunion de la CLDR.

Travail sur les enjeux et objectifs au cours des réunions de CLDR 1 et 2 :
validation lors de la CLDR 3 (09/02)
+ lancement appel à idées

Analyse des propositions de projets par la CLDR 4 (réalisé le 16/03)
Cotation des projets individuellement en CLDR 5 (13/04)
Répartition en lots = CLDR 6 (25/05)
Réflexions autour du contenu des fiches-projets prioritaires : CLDR 7 (08/06) + ce soir

Ce soir, il s'agit dans un premier temps de passer rapidement en revue les avancées du bureau Impact relatives aux fiches-projets prioritaires travaillées il y a 15 jours puis, dans un second temps, d'approfondir les 4 fiches restantes du lot 1.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

A. Fiches-projets abordées le 2 juin : quelles sont les avancées ?

1. Création de la liaison Tillet-Magerotte pour terminer la dorsale communale de voies lentes

La liaison idéale selon la CLDR serait d'utiliser le tracé de l'ancienne ligne de tram. Comme suggéré lors de la dernière réunion, le bureau d'études a contacté M. Devigne - passionné par les voies ferrées - pour avoir son avis. Selon lui, la liaison entre Houmont et Pinsamont sera facilement réalisable ; par contre, pour le reste de la liaison, il semblerait que des terrains appartiennent désormais à des privés (revente dans les années 60). M. Devigne propose une réflexion sur une voie lente qui relierait l'ancienne scierie de Lavacherie et la ferme de Basseilles, au nord de la commune. → **Après débat, les membres présents ne jugent pas cette liaison prioritaire pour l'instant. Le bureau d'études doit à présent se pencher sur les cartes et plus particulièrement, trouver une possibilité de rejoindre Tillet à Pinsamont. Christophe Thiry est disponible pour aider si nécessaire sur le terrain.**

2. Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire

Dany et Stéphanie (déjà merci à eux) se sont penchés sur le tracé de ce parcours, l'un sur base de cartes de promenades ; l'autre directement en testant sur le terrain. A priori, il y a moyen de liaisonner l'ensemble de la commune en utilisant les tracés existants dans le bon sens du balisage et en partant du Syndicat d'Initiative. Il reste à confronter ce tracé « théorique » avec le terrain en s'assurant de passer aux points d'intérêts majeurs déjà identifiés - soit la vallée du Laval avec notamment le pont de Fosset, la forêt de Freyr, la réserve naturelle de Magery, la réserve naturelle d'Orti et le rocher du coucou. Ils y ajoutent les points de vue remarquables du territoire à Tillet (allée de Hêtres), Tonny (sur le dessus du village) et Rechrival (croix). Restera ensuite à prévoir des aménagements adéquats et ludiques. Merci aussi à Sébastien pour le tracé GPX réalisé en séance. → **Les coordonnées de Dany et Stéphanie seront fournies au bureau d'étude. C'est un travail qui demande du temps. Le SI sera sollicité pour y travailler via les étudiants engagés en été. Si d'autres membres sont intéressés de rejoindre l'équipe et d'aider le bureau d'études pour cette fiche, qu'ils se manifestent.**

3. Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages

Une bonne nouvelle pour cette fiche : un terrain communal de 2 ares est disponible à proximité de l'école de Rechrival pour y aménager un petit espace de loisirs.

B. Approfondissement des fiches-projets restantes

1. Rénovation de la salle du foot de Tillet

Le financement des infrastructures sportives n'est malheureusement pas du ressort du Développement rural mais d'Infrasports. Or, ces derniers sont intervenus récemment sur ce bâtiment et la règle suivante est d'application : « Une même infrastructure bénéficie uniquement d'une seule subvention pour une période de six ans, sauf à démontrer que les



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

besoins en matière d'investissements étaient imprévisibles au moment de la première subvention et qu'ils résultent d'une situation indépendante de la volonté du demandeur ».

→ Afin de maintenir le projet en lot 1 du PCDR, il faudrait pouvoir envisager une fonction complémentaire au bâtiment. Disposant déjà d'une maison de village à Tillet, la CLDR n'identifie pour le moment aucun besoin particulier à combler, excepté l'accueil du football et les camps de jeunesse en été. Le bureau d'études doit à présent rencontrer le comité de la salle et le Collège pour voir comment avancer sur cette fiche.

2. Création de logements tremplins

Le Collège communal est en contact avec La Poste qui a donné son accord de principe sur la vente du garage mais qui souhaite que le point d'accueil existant soit conservé et relocalisé. L'idée est d'aménager le point « Poste » dans le bâtiment actuel du SI (les 2 services cohabiteront sans souci) ; ce qui permettrait de dégager un espace plus grand et plus cohérent pour aménager les logements tremplins. → **La commune va relancer La Poste – le bureau Impact, via un de ses architectes, doit maintenant se rendre sur place pour prendre connaissance du bâtiment et rédiger la fiche-projet.**

3. Aménagements en faveur de la biodiversité

Le bureau Impact a prévu de rencontrer l'Echevine de l'Environnement et l'agent relais pour rédiger ensemble la fiche-projet en fonction des besoins et attentes déjà identifiés.

→ **À programmer !**

4. Aménagement de la traversée d'Amberloup

Étant donné que c'est une route régionale, mieux valait rencontrer les gestionnaires avant de réfléchir au projet afin de connaître les éventuelles contraintes techniques et d'avoir leurs recommandations et points d'attention. Cette réunion s'est déroulée le 20/06 en présence de 3 représentants du SPW Mobilité et Infrastructure, du Collège communal, de la Directrice Générale et de la FRW.

Cette rencontre a permis de mettre en avant les éléments suivants :

- Pour le SPW, tout est possible. Il n'y a pas de budget prévu à ce jour. Ils attendent une pièce à casser.
- Pour la commune, ce projet est prioritaire pour l'image de la commune et des budgets doivent être trouvés via différents pouvoirs subsidiant.
- Pour la FRW, ce projet répond à une demande de la CLDR de sécuriser cette traversée identitaire pour la commune et de la rendre plus conviviale.
- Pour le bureau Impact, suite à cette réunion et à la CLDR, une pièce à casser sera proposée.

Nous souhaitons à présent croiser l'avis des experts et agents de terrain avec le ressenti et les besoins identifiés par la population.

Méthode de travail proposée :

Les participants sont invités à remplir une grille d'analyse de l'espace public réalisée par la FRW. La météo orageuse et incertaine ne permettant pas de se rendre sur place, l'exercice se fait en 4 sous-groupes et virtuellement en utilisant Google Street View.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

→ La grille d'analyse utilisée se trouve en annexe.

Chaque sous-groupe partage son point de vue sur l'espace à aménager.

	3 éléments positifs à prendre en compte pour l'aménagement	3 éléments négatifs à prendre en compte pour l'aménagement	Besoins particuliers, points d'attention
Groupe 1	<ul style="list-style-type: none"> - Parking central aménageable (forêt à l'arrière) - La Place Sainte-Mère-Eglise - Largeur de la voirie 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun trottoir - Aucune piste cyclable - Signalétique « cafouilleuse » 	<ul style="list-style-type: none"> - Accentuer la sécurité et la convivialité - Voirie étroite à certains endroits qui risque de limiter les aménagements possibles
Groupe 2	<ul style="list-style-type: none"> - La halle - Certains espaces aménageables disponibles - Pas mal de commerces 	<ul style="list-style-type: none"> - Insécurité routière - Manque d'identité - Bâtiments vétustes et qui gâchent le paysage 	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation routière, mobilité douce, aménagement d'espaces verts, besoin d'identité des différents villages traversés. - Placement des câbles électriques en souterrain – embellissement de l'espace en général - harmonisation
Groupe 3	<ul style="list-style-type: none"> - Équipements publics - Bâtiments patrimoniaux (église, vieille grange) - Commerces et services 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de convivialité du tronçon de route par rapport aux touristes et habitants - Vitesse élevée due à sa linéarité - Pas de piste cyclable 	<ul style="list-style-type: none"> - Besoin d'espace de part et d'autre de la route - Veiller à intégrer des espaces verts pour rompre la monotonie (architecte paysagiste)
Groupe 4	<ul style="list-style-type: none"> - Potentiel d'aménagement - Diversité des fonctions présentes à proximité - Alternance de zones urbanisées et zones plus vertes 	<ul style="list-style-type: none"> - Place réservée à la voiture par rapport à l'espace disponible - Effet couloir de la traversée - Disparité du bâti existant 	<ul style="list-style-type: none"> - Importance de la sécurisation - Verdissement - Distribution équitable de l'espace entre les différents types d'utilisateurs

→ La FRW fera suivre les grilles d'analyse complètes remplies par les 4 sous-groupes au bureau Impact afin qu'il puisse préparer la fiche-projet.

3) DIVERS

Dany Chisogne, l'un des deux représentants de la CLDR au Comité de suivi de la Charte paysagère du PNDO, informe qu'il s'est rendu à une réunion ce jeudi 22/06 en matinée.

En résumé : Sébastien Este, chargé de mission au PNDO, a d'abord rappelé les grands axes de la future Charte paysagère du parc, rassemblant 43 actions à mener sur 10 ans. Il s'est arrêté ensuite sur les différentes remarques émises lors de l'enquête publique, qui pour la plupart vont être



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

intégrées dans le document. Un résumé de la Charte sera disponible en septembre, une fois publiée au Moniteur belge.

PROCHAINE RÉUNION : le 28/09 à 19h30

Merci à toutes et tous de votre participation ! Bel été 😊 !

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE



RETROUVEZ TOUTE L'INFO RELATIVE À L'ODR SUR LE SITE WWW.SAINTE-ODE-ODR.INFO



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



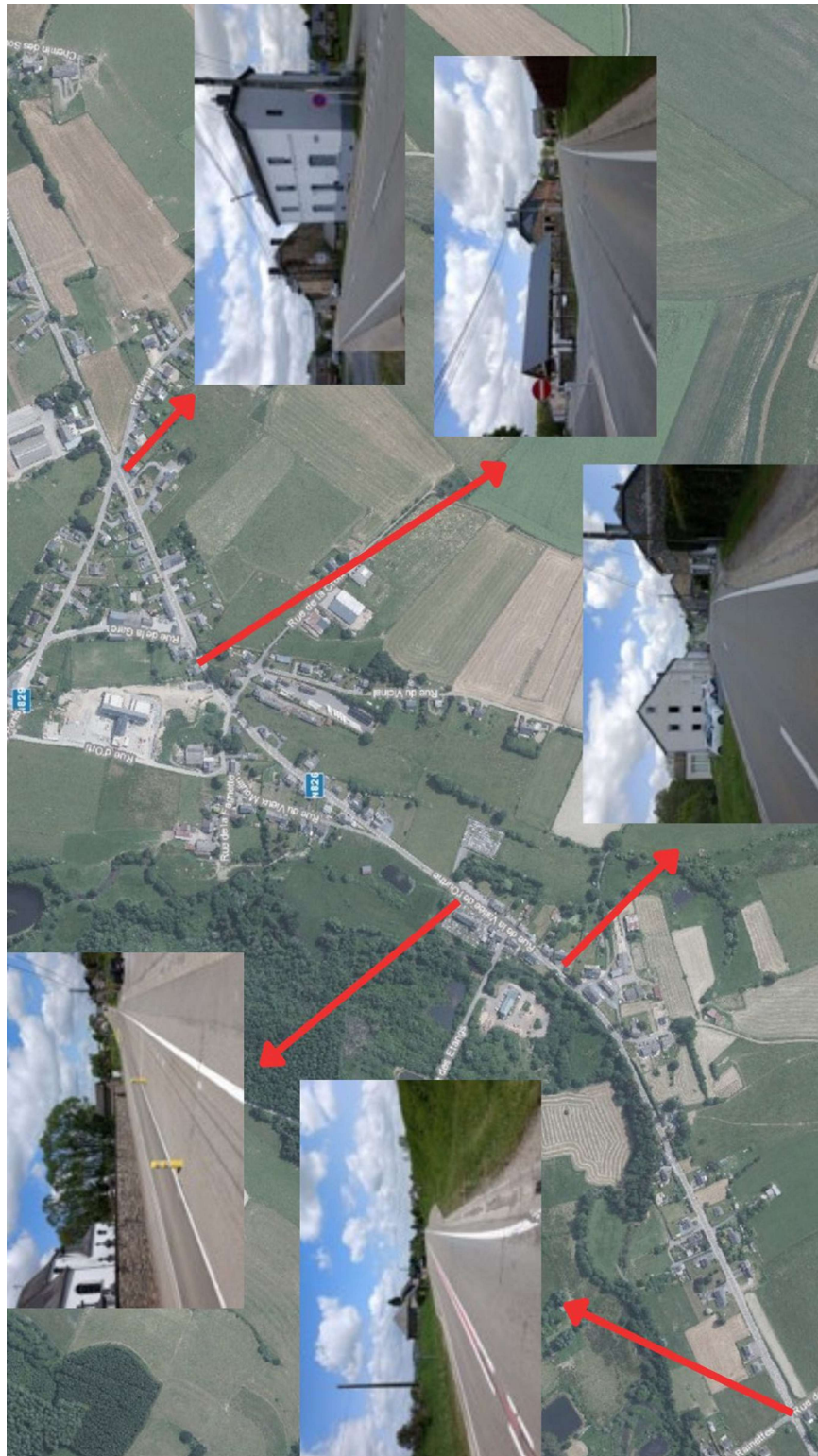
Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Analyse d'un espace public avant son aménagement

Amberloup – Aménagement de la traversée

COMMUNE DE SAINTE-ODE

Vue aérienne avec le périmètre de réflexion pour visualiser les limites de l'espace à analyser.



o. Votre relation personnelle avec cet espace



Explication

Préalablement au diagnostic plus objectif, les premières questions s'attardent sur votre ressenti personnel par rapport à l'espace concerné. Cette première partie est donc tout à fait subjective et a pour intérêt de ne pas être influencée par la suite du questionnaire.

Actuellement, **quelle image** avez-vous de tout cet espace ?

- Une image positive
- Une image négative
- Sans avis

Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

En dehors de son aspect esthétique, quel est le **premier mot** qui vous vient à l'esprit en voyant cet espace ?

.....

2. Les ambiances et caractéristiques de l'espace



Explication

Il est ici question de déceler ce qui constitue l'atmosphère générale de l'espace ainsi que des éléments plus ponctuels (sous espaces, vues paysagères...) qui se démarqueraient de celle-ci. Certaines caractéristiques seront amenées à être valorisées alors que d'autres (plus négatives) pourront davantage être changées.

Voyez-vous des **ambiances ponctuelles** au sein de l'espace qui se détachent de l'atmosphère générale ? *(vous pouvez les indiquer sur le plan de la page suivante)*

Oui

Non

Lesquelles ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3

Existe-t-il **des vues paysagères, des perspectives** ou d'autres éléments visuels ? *(vous pouvez les indiquer sur le plan de la page suivante)*

Oui

Non

Lesquels ?

.....

.....

.....

.....

.....

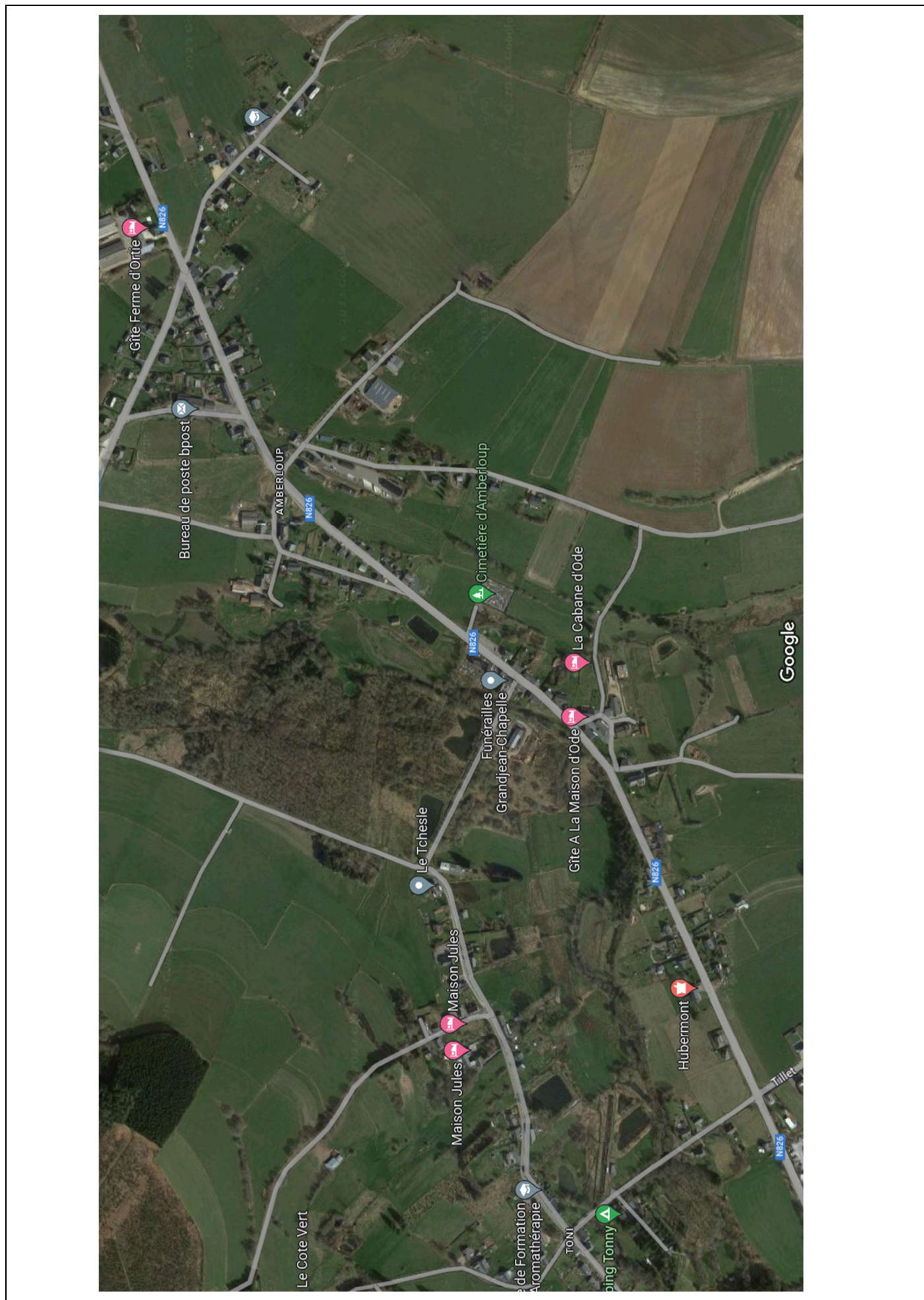
.....

.....

.....

.....

4



3. Les éléments construits



Explication

L'espace est également constitué d'éléments construits (les bâtiments, éléments de patrimoine, revêtement de sol, constructions diverses...). Ici aussi, il est important de bien les identifier afin de dégager ceux qui sont à valoriser et ceux pour lesquels une amélioration doit être apportée par le futur aménagement.

5	<p>Selon vous, l'espace est-il structuré et/ou délimité par certains bâtiments ou éléments construits en particulier ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Je ne sais pas</p> <p>Lesquels ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
6	<p>Selon vous, existe-t-il des bâtiments ou des éléments construits d'intérêt architectural et/ou patrimonial (en ce compris les éléments du petit patrimoine populaire) ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Je ne sais pas</p> <p>Lesquels ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
	<p>Ces éléments sont-ils en bon état ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Je ne sais pas</p>
7	<p>Existe-t-il des matériaux et teintes dominants au sein des bâtiments jouxtant l'espace ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Lesquels ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

8	<p>Les devant-de-portes (les espaces entre le pied de la façade et la voirie) sont-ils plutôt ouverts ou fermés (avec une clôture, un muret, une haie) ?</p> <p><input type="checkbox"/> Ouverts <input type="checkbox"/> Fermés <input type="checkbox"/> Ouverts et fermés</p>
	<p>Ces devant-de-portes forment-ils un ensemble homogène et qualitatif ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Je ne sais pas</p>
	<p>Ces devant-de-portes doivent-ils faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre du projet d'aménagement ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Je ne sais pas</p>

4. La mobilité au sein de l'espace



Explication

La question de la mobilité est évidemment centrale. Problèmes de stationnements, vitesse excessive, insécurité des piétons... Il est donc important d'objectiver la question pour déceler ce qui est réellement problématique et devra être solutionné par l'aménagement à venir et ce qui l'est moins.

9

Qu'en est-il de la situation existante générale en matière de mobilité ? (*plusieurs choix possibles*)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> La vitesse des véhicules est adaptée | <input type="checkbox"/> Les aménagements pour les piétons sont absents |
| <input type="checkbox"/> La vitesse des véhicules est trop élevée | <input type="checkbox"/> Les aménagements pour les cyclistes sont présents |
| <input type="checkbox"/> L'espace dédié à la voiture est adapté | <input type="checkbox"/> Les aménagements pour les cyclistes sont absents |
| <input type="checkbox"/> L'espace dédié à la voiture est trop grand | <input type="checkbox"/> Autres : |
| <input type="checkbox"/> Les aménagements pour la sécurité routière sont présents | |
| <input type="checkbox"/> Les aménagements pour la sécurité routière sont absents | |
| <input type="checkbox"/> Il y a un sentiment général de sécurité | |
| <input type="checkbox"/> Il y a un sentiment général d'insécurité | |
| <input type="checkbox"/> Les aménagements pour les piétons sont présents | |

10

Qu'en est-il de la situation existante en matière de **stationnement** ? (*plusieurs choix possibles*)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> L'offre est trop importante | <input type="checkbox"/> Le conflit entre le stationnement riverain et le stationnement des visiteurs |
| <input type="checkbox"/> L'offre est adaptée aux besoins | <input type="checkbox"/> Autres : |
| <input type="checkbox"/> L'offre est insuffisante | |
| <input type="checkbox"/> Les places sont mal localisées | |
| <input type="checkbox"/> Les places ne sont pas bien délimitées | |
| <input type="checkbox"/> Les places sont dangereuses | |
| <input type="checkbox"/> La présence de voitures-ventouses (stationnement long terme) | |

<p style="text-align: center;">11</p>	<p>Qu'en est-il de la situation existante en matière de cheminements piétons et vélo ? (<i>plusieurs choix possibles</i>)</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <input type="checkbox"/> Les cheminements sont présents en suffisance <input type="checkbox"/> Les cheminements ne sont pas présents <input type="checkbox"/> Les cheminements sont assez larges <input type="checkbox"/> Les cheminements sont trop étroits <input type="checkbox"/> Les cheminements sont continus (pas de rupture dans le cheminement) <input type="checkbox"/> Les cheminements ne sont pas continus <input type="checkbox"/> Les traversées piétonnes sont présentes <input type="checkbox"/> Les traversées piétonnes ne sont pas présentes <input type="checkbox"/> Les pistes cyclables sont présentes <input type="checkbox"/> Les pistes cyclables ne sont pas présentes </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <input type="checkbox"/> La cohabitation est possible entre les cyclistes et les voitures (trafic et vitesse peu élevés) <input type="checkbox"/> La cohabitation est impossible entre les cyclistes et les voitures (trafic et vitesse trop élevés) <input type="checkbox"/> Autres : </td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> Les cheminements sont présents en suffisance <input type="checkbox"/> Les cheminements ne sont pas présents <input type="checkbox"/> Les cheminements sont assez larges <input type="checkbox"/> Les cheminements sont trop étroits <input type="checkbox"/> Les cheminements sont continus (pas de rupture dans le cheminement) <input type="checkbox"/> Les cheminements ne sont pas continus <input type="checkbox"/> Les traversées piétonnes sont présentes <input type="checkbox"/> Les traversées piétonnes ne sont pas présentes <input type="checkbox"/> Les pistes cyclables sont présentes <input type="checkbox"/> Les pistes cyclables ne sont pas présentes	<input type="checkbox"/> La cohabitation est possible entre les cyclistes et les voitures (trafic et vitesse peu élevés) <input type="checkbox"/> La cohabitation est impossible entre les cyclistes et les voitures (trafic et vitesse trop élevés) <input type="checkbox"/> Autres :
<input type="checkbox"/> Les cheminements sont présents en suffisance <input type="checkbox"/> Les cheminements ne sont pas présents <input type="checkbox"/> Les cheminements sont assez larges <input type="checkbox"/> Les cheminements sont trop étroits <input type="checkbox"/> Les cheminements sont continus (pas de rupture dans le cheminement) <input type="checkbox"/> Les cheminements ne sont pas continus <input type="checkbox"/> Les traversées piétonnes sont présentes <input type="checkbox"/> Les traversées piétonnes ne sont pas présentes <input type="checkbox"/> Les pistes cyclables sont présentes <input type="checkbox"/> Les pistes cyclables ne sont pas présentes	<input type="checkbox"/> La cohabitation est possible entre les cyclistes et les voitures (trafic et vitesse peu élevés) <input type="checkbox"/> La cohabitation est impossible entre les cyclistes et les voitures (trafic et vitesse trop élevés) <input type="checkbox"/> Autres :		
<p style="text-align: center;">12</p>	<p>Qu'en est-il de la situation existante concernant les arrêts de transports en commun ? (<i>plusieurs choix possibles</i>)</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <input type="checkbox"/> Les arrêts sont bien aménagés (pour les usagers et les bus) <input type="checkbox"/> Les arrêts sont mal aménagés (pour les usagers et les bus) <input type="checkbox"/> Autres : </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <input type="checkbox"/> Les arrêts sont bien positionnés <input type="checkbox"/> Les arrêts sont mal positionnés </td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> Les arrêts sont bien aménagés (pour les usagers et les bus) <input type="checkbox"/> Les arrêts sont mal aménagés (pour les usagers et les bus) <input type="checkbox"/> Autres :	<input type="checkbox"/> Les arrêts sont bien positionnés <input type="checkbox"/> Les arrêts sont mal positionnés
<input type="checkbox"/> Les arrêts sont bien aménagés (pour les usagers et les bus) <input type="checkbox"/> Les arrêts sont mal aménagés (pour les usagers et les bus) <input type="checkbox"/> Autres :	<input type="checkbox"/> Les arrêts sont bien positionnés <input type="checkbox"/> Les arrêts sont mal positionnés		
<p style="text-align: center;">13</p>	<p>D'autres initiatives de mobilité sont-elles présentes au sein de l'espace ?</p> <input type="checkbox"/> Un point de covoiturage <input type="checkbox"/> Une station de voiture partagée <input type="checkbox"/> Un pédibus (accompagnement des enfants à pied vers l'école par des adultes) <input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Sans avis <input type="checkbox"/> Autres :		

6. Votre point de vue sur cet espace



Explication :

Après avoir réalisé l'analyse objective du site grâce à l'ensemble des questions auxquelles vous avez répondu, vous pouvez maintenant nous faire part des éléments essentiels que vous en retirez sur l'espace ainsi que vos attentes et besoins. Pour être pris en compte dans le projet d'aménagement, ils devront apporter une plus-value pour la collectivité

17

Après avoir réalisé l'analyse objective de l'espace, quels sont pour vous les **3 éléments positifs et négatifs** de cette analyse qui vous semblent les plus importants à prendre en compte pour le futur aménagement ?

Éléments positifs :

1.
2.
3.

Éléments négatifs :

1.
2.
3.

18

Avez-vous des **besoins** particuliers pour l'aménagement du site ?

.....
.....
.....
.....

19

Avez-vous des **points d'attention** particuliers à communiquer pour l'aménagement du site ?

.....
.....
.....
.....



CLDR DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion du JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023
Administration communale de Sainte-Ode

PRÉSENTS :

- Membres de la CLDR : Zohra Barkat, Dany Chisogne, Sébastien Fourneau, Stéphanie Gillard, Laurence Henrotte, Jean-François Lecocq, Nicole Pierlot, Pierre Pirard, Christophe Thiry, Catherine Poos, Jean-Pol Misson, Arnaud Coenen, Nathalie Jaumain, Brigitte Mottet, Sophie Raskin, Sylvie Laurant et Jean-François Winkin ;
- Bureau d'études Impact : Mary Genatzy, Stéphane Mottiaux, Gladys Lavianne ;
- Fondation rurale de Wallonie : Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne.

EXCUSÉS :

- Membres de la CLDR : Virginie Pinson, Pierre-Christophe Stavaux

Le Bourgmestre introduit la rencontre en remerciant les membres de la CLDR, le bureau d'études Impact et la FRW pour leur investissement et leur travail à un rythme soutenu pour aboutir à l'avant-projet de PCDR soumis à l'approbation ce soir.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 22 juin 2023 est approuvé sans modification.

2) APPROBATION DE L'AVANT PROJET DE PCDR ET DE LA 1^{ère} DEMANDE DE CONVENTION



Travaillé lors des réunions dans les villages, présenté en réunion de synthèse et validé lors de la 1^{ère} réunion de la CLDR.	Travail sur les enjeux et objectifs au cours des réunions de CLDR 1 et 2 : validation lors de la CLDR 3 (09/02) + lancement appel à idées	Analyse des propositions de projets par la CLDR 4 (réalisé le 16/03) Cotation des projets individuellement en CLDR 5 (13/04) Répartition en lots = CLDR 6 (25/05) Réflexions autour du contenu des fiches-projets : CLDR 7 (08/06) + CLDR 8 (22/06)	A P P R O B A T I O N Ce soir
--	--	--	---



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Les agents de développement rappellent les grandes lignes du processus participatif :

- 4 réunions d'informations-consultations à Amberloup, Hubermont, Lavacherie et Tillet entre le 15 septembre et le 6 octobre
- Une réunion de synthèse le 20 octobre
- Rencontre de 13 personnes-ressources entre juillet et septembre
- Réunion avec le conseil des enfants et les comités - associations locales
- Organisation d'un appel à projets à destination des habitants
- 9 réunions de CLDR entre le 15 décembre et le 28 septembre
- Des réunions et visites de terrain avec l'auteur, les autorités communales, régionales (traversée d'Amberloup), les opérateurs touristiques (circuit de découverte du territoire), le club de football (projet de Tillet), le personnel communal et para-communal...

La FRW passe ensuite en revue le contenu du PCDR, partie après partie :

- Partie 1 - Analyse des caractéristiques socio-économiques du territoire
- Partie 2 - Description des résultats de la consultation de la population
- Partie 3 - Diagnostic partagé
- Partie 4 - Objectifs de développement
- Partie 5 - Fiches-projets et actions
- Partie 6 - Tableau récapitulatif des projets

CONCERNANT LA PARTIE 5 – FICHES PROJETS :

Suite aux différentes réunions de travail menées durant l'été pour étayer les fiches-projets, le bureau d'études propose à la CLDR d'effectuer quelques modifications dans le lot 1 :

- a) CRÉATION DE LOGEMENTS TREMPLINS : la localisation envisagée ne convient plus ; en effet, BPOST est revenu sur sa décision et a décidé de ne plus mettre en vente le bâtiment. Faute de localisation à ce stade de l'élaboration du PCDR, la proposition est de positionner ce projet en lot 2 pour se donner le temps de trouver une localisation adéquate.
- b) AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE FOOT DE TILLET : l'usage de cette salle se résumant à des activités sportives et dans la mesure où les subsides Infrasports sont gelés pour 6 ans (car subside reçu cette année pour l'éclairage du terrain de foot à Tillet), il paraît plus pertinent de décaler le projet en lot 2.
- c) Dans le lot 2 – projets immatériels – il est proposé de regrouper sous le vocable « MISE EN PLACE D'INITIATIVES EN FAVEUR DES AÎNÉS » les deux fiches : « CRÉATION D'ACTIVITÉS POUR LES AÎNÉS » et « MISE EN PLACE DE SERVICES À DOMICILE SUPPLÉMENTAIRES EN FAVEUR DES AÎNÉS ».
- d) Enfin, 4 projets concernant l'environnement et la biodiversité étaient positionnés dans les différents lots :
 - Actions de protection, de restauration et de développement de la biodiversité (lot 1 matériel)
 - Construction d'aires de vision d'observation de la nature (lot 2 matériel)
 - Création de jardins partagés, forêts comestibles et vergers (lot 3 matériel)
 - Sensibilisation à l'agroforesterie (lot 3 immatériel)



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

La proposition consiste à les rassembler, en lot 1 immatériel, sous cette fiche : « CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL « NATURE » ET MISE EN PLACE D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ ». En effet, la création d'un « Groupe Nature » permettra de réfléchir globalement et stratégiquement aux actions à mettre en place pour restaurer ou développer le maillage écologique et protéger la biodiversité.

➔ **Ces propositions de modifications sont jugées pertinentes et acceptées par la CLDR.**

CHOIX DE LA PREMIERE DEMANDE DE CONVENTION :

Le bureau d'études Impact détaille ensuite les projets matériels du lot 1.

La CLDR émet les remarques et questions suivantes :

- ***Pourquoi ne pas prévoir une piste cyclable dans la traversée d'Amberloup ?*** Réponse : au vu de la largeur de la voirie (trop étroite pour prévoir un trottoir et une piste cyclable) et de son utilisation par un trafic de transit et de nombreux camions, il vaut mieux rediriger les cyclistes vers les voies lentes existantes pour assurer leur sécurité.

- ***Qu'est-ce que le schlamm rouge, utilisé pour marquer l'entrée et la sortie du village ? Est-ce un matériau qui résiste dans le temps ?*** Réponse : c'est un matériau plus durable que le béton coloré rouge tel que celui posé à Lavacherie.

- **Attention que la zone verte de détente et de jeux envisagée en face de l'église d'Amberloup est une propriété de la Fabrique d'Église.**

- **Les entrées de village d'Amberloup seront marquées d'un totem emblématique de la commune (à définir).**

- **Il serait pertinent d'intégrer le futur « Groupe Nature » dans les réflexions relatives à l'aménagement d'espaces verts dans les fiches-projets, notamment pour le projet de « Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages », afin d'avoir une cohérence sur l'ensemble de la commune et agir efficacement sur le maillage écologique.**

- **Le lavoir qui se trouve à Gérumont sur le terrain qui sera aménagé en aire de jeux dans le cadre de la fiche-projet lot 1 -M. P7 mériterait d'être restauré.**

- **Est-ce que l'aménagement de convivialité prévu à Tonny sera accessible depuis la route ?** Réponse : oui, c'est prévu moyennant le démontage d'une partie du muret existant.

- **Concernant le projet de « circuit ludique » ➔ le bureau d'études vérifiera sur le tracé que l'itinéraire reste uniquement sur la commune de Sainte-Ode. Il faudra aussi prévoir d'informer les randonneurs sur l'HORECA et logements aux environs afin de faire vivre l'économie locale.**

- **Concernant le projet de voie lente Tillet-Magerotte : pourquoi bétonner sur 3 m et sur toute la longueur ? La CLDR préférerait une option plus verte, plus intégrée et surtout moins chère. L'idéal serait d'envisager un revêtement différent et cohérent en fonction des réalités du terrain (côte, etc.). *Pour rappel, la solution initiale de réhabiliter l'ancienne ligne de tram n'est plus envisagée vu qu'elle passe à présent sur terrains privés.***



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

- **Pourquoi ne pas organiser un sondage des utilisateurs possibles au préalable à la réalisation de la voie lente ?** Réponse : dans l'absolu, ce serait une bonne idée mais dans les faits, c'est difficilement réalisable tant que l'infrastructure n'est pas présente. Misons sur le fait que l'offre crée la demande et qu'il est intéressant de profiter des subsides du Développement rural pour finaliser la dorsale « voie lente » sur la commune.

- **À noter que le projet de la Cortelle se retrouve à différents endroits dans le dossier. → Le bureau d'études vérifie et corrige si nécessaire. Mais il est probable que cette répétition soit liée à la transversalité de la stratégie : un même projet peut répondre simultanément à plusieurs objectifs.**

Il s'agit ensuite de décider quel projet introduire en 1^{ère} demande de convention. Pour ce faire, chaque membre de la CLDR dispose d'une gommette à positionner face au projet de son choix.

Avant de coller leur gommette, les membres de la CLDR sont invités à se demander quel projet apporte - plus qu'un autre - une réponse aux questions suivantes :

- *Est-ce que le projet concerne une majorité d'habitants de la commune ?*
- *Est-ce que ce projet amènera une plus-value significative au territoire ?*
- *Est-ce que le projet est réalisable rapidement (maîtrise communale totale, coût, etc.) ?*
- *Est-ce que le projet est précis ou reste-t-il des zones d'ombres ?*

C'est le projet « Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages » qui l'emporte haut la main avec 14 gommettes sur 17.

➔ **Moyennant quelques remarques et points d'attention sur certaines fiches-projets, l'avant-projet de PCDR est approuvé à l'unanimité par la CLDR et la première demande de convention concernera la « Création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages ».**

LES SUITES :

Si la phase d'élaboration du PCDR touche à sa fin, plusieurs étapes administratives sont encore nécessaires :

- Approbation de l'avant-projet de PCDR par le Collège
- Avis de conformité par le Service extérieur du Département du Développement rural (SPW-DGO3-DDR)
- Approbation du projet de PCDR par le Conseil communal
- Défense du PCDR devant le PAT (Pôle d'aménagement du territoire) : une délégation présentera le PCDR au PAT et répondra aux éventuelles questions. Le PAT remettra ensuite un avis sur la qualité du dossier à la Ministre de la Ruralité. **Il est de coutume qu'un membre de la CLDR fasse partie de la délégation afin de témoigner de son expérience participative au sein de la Commission.**
- Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon : le Gouvernement wallon peut approuver le PCDR pour une durée maximale de 10 ans (cela peut être moins). Cette reconnaissance par le GW permet à la commune d'accéder aux subsides du développement rural.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

3) ÉVALUATION DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PCDR

Si le travail de l'auteur (le bureau d'études Impact) se clôture en même temps que l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon, ce n'est pas le cas de la Fondation rurale de Wallonie. En effet, les agents de développement poursuivent leur mission d'accompagnement de la commune et de ses habitants pour la mise en œuvre concrète des projets et actions du PCDR.

- ➔ Dans un souci constant d'amélioration du travail fourni, la FRW distribue à la CLDR un questionnaire d'évaluation individuel portant sur le volet participatif de l'élaboration du PCDR.

4) DIVERS



N'hésitez pas à nous rejoindre le lundi 16/10 à 19h30 à la salle du Conseil communal pour la réunion de lancement du « Groupe Nature ». À cette occasion, une conférence sur l'agroforesterie sera proposée.

Merci de relayer aux personnes intéressées ! L'invitation passera par le bulletin communal.

Le clap de fin de la phase d'élaboration du dossier est agrémenté d'un blind test musical. Chacun des 8 extraits de chanson ayant été soigneusement choisi par les agents de développement pour faire référence aux « meilleurs moments » de l'ODR. Anecdotes, fous rires et amusement garantis !

Le Bourgmestre clôture la séance en remerciant l'ensemble des acteurs, en félicitant les GO de la Fondation rurale de Wallonie pour leur travail et en invitant les personnes présentes à partager un verre de l'amitié offert par la commune.

Merci à toutes et tous de votre participation !

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be



Opération de Développement rural de Sainte-Ode

Compte-rendu de la réunion du MERCREDI 17 MAI 2023

OBJET : Réflexion autour des fiches-projets « Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire » et « Création de liaison intervillages sécurisées pour les usagers faibles »

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINTE-ODE

PRÉSENTS :

- Membres du Collège : Catherine Poos, échevine du tourisme (également présidente du Syndicat d'Initiative) ;
- Contrat de Rivière Ourthe : Cécile Pironet, coordinatrice ;
- Maison du Tourisme de Bastogne : Justine Rahir, directrice ;
- Parc naturel des deux Ourthes : Vincent Vander Heyden, directeur ;
- Fondation rurale de Wallonie : Pierre-Emmanuel Gillard.

1) INTRODUCTION

Un tour de table permet à chacun de se présenter.

Stéphane Mottiaux pour le bureau Impact présente les objectifs de la réunion. Il s'agit de réfléchir sur deux fiches-projets de la nouvelle Opération de Développement Rural de la commune de Sainte-Ode lancée en septembre dernier et qui a pour objectif de terminer sa phase d'élaboration cette année.

2) MISE EN CONTEXTE

La CLDR vient de prioriser ses projets et deux projets placés en lot 1 par les membres de la CLDR nécessitent l'expertise des personnes présentes pour être alimentées :

- « Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire »
- « Création de liaison intervillages sécurisées pour les usagers faibles ».

Le premier projet résulte de la fusion de trois autres idées de projets à savoir :

- Création d'un circuit didactique de mise en valeur des paysages et des vallées de l'Ourthe et du Laval
- Amélioration et embellissement des randonnées (sentiers didactiques, modules sportifs, bancs, panneaux...)
- Création d'un circuit vert ludique sillonnant à travers toute la campagne de Sainte-Ode.

Ce regroupement paraissait cohérent au vu de la similitude des trois projets et de la thématique « tourisme » commune. Le but de ce projet est de pouvoir effectuer une boucle (à pied ou à vélo) sans interruption à travers un maximum de villages de la commune et d'aménager plusieurs lieux stratégiques attractifs pour les visiteurs avec des équipements touristiques de confort tels que des



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

bancs et des tables ainsi que des éléments de découverte ludiques et didactiques tels que des panneaux d'informations et des modules.

Pour le second projet, il s'agirait de relier les villages entre eux via des voies alternatives aux grands routes et qui s'harmoniseraient avec la dorsale en cours de finalisation (le tronçon Lavacherie-Amberloup est terminé, le tronçon Amberloup-Tillet est en cours de création et le tronçon Tillet-Magerotte fait partie des projets de la CLDR).

Les objectifs de cette réunion sont donc les suivants :

1. Connaître les projets en cours des différents opérateurs touristiques pouvant rentrer dans ces projets.
2. Réfléchir au produit touristique le plus pertinent pour le parcours touristique ludique valorisant le cadre naturel du territoire.
3. Faire un état des lieux de la situation existante en matière de voies lentes et identifier les chaînons manquants à proposer à la CLDR.
4. Brainstormer pour déterminer les lignes directrices des fiches-projets pour les soumettre à la CLDR.

Ce travail se fera de façon pratique sur base d'une carte papier représentant le territoire communal.

3) ÉCHANGES SUR LES PROJETS

Le SI, le CRO, la MT, le PNDO, la FRW et l'auteur de projet échangent sur les projets.

Pour le projet « Création d'un parcours ludique valorisant le cadre naturel du territoire » :

- Pour la commune, il est nécessaire de diluer le flux touristique de la réserve naturelle d'Orti qui est important afin que l'ensemble du territoire puisse en profiter.
- La réserve naturelle de Magery pourrait être développée.
- Justine Rahir indique que La Grande Forêt de Saint-Hubert, avec le circuit « Lesse & Lomme » d'une longueur de 78 kilomètres, propose un produit similaire qui fonctionne très bien et qui est jalonné par 3 aires de bivouacs.
- 26 promenades pédestres existent déjà sur le territoire de la commune de Sainte-Ode. Il n'est donc pas question de recréer de nouvelles traces mais bien d'utiliser celles déjà existantes.
- Pour Cécile Pironet, il serait intéressant qu'une balade mette en valeur le Laval à Houmont mais pas entre Laval et Fosset car il y a dans cette zone une colonie de mulettes épaisses qui sont très rares et qu'il faut protéger. L'incursion le long du Laval doit donc être ciblée.
- La commune signale que la forêt de Freyr est très peu connue et qu'aucun tracé pédestre n'y passe. Ce serait l'occasion d'y remédier. Il s'y trouve en plus le point le plus haut de la commune.
- Pour traverser la rivière et ajouter un aspect ludique et paysager à la promenade, des ponts de claies comme à Vresse-sur-Semois pourraient être érigés.
- Il pourrait également être intéressant de tenir compte des abris placés dans le cadre du projet Interreg AGRETA.
- Il faut tenir compte des lieux patrimoniaux du territoire tels que le pont de Fosset.
- Il faut se baser sur les tracés des circuits pédestres existants, réaliser un tour complet de la commune, rester un maximum dans des espaces naturels préservés et proposer des hébergements touristiques et des lieux de restauration le long du tracé.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

Pour le projet « Création de liaison intervillages sécurisées pour les usagers faibles ».

- Il y a lieu de créer une liaison Tillet-Gérimont-Pinsamont-Magerotte.
- Un GT sentiers pourrait être créé.
- Un circuit points-nœuds pédestre existante dans la commune voisine de Bertogne. Il serait intéressant de s'en inspirer.

➔ **Les apports et réflexions de cette réunion seront complétés par l'input des membres de la CLDR (commission citoyenne en charge du suivi du PCDR) qui se réuniront le jeudi 22 juin. Ensuite, il s'agira pour le bureau Impact de mettre le tout en musique via une pièce à casser à proposer au SPW et à la commune puis de chiffrer les aménagements.**

Stéphane Mottiaux clôture la réunion en remerciant les participants pour leur présence et en indiquant qu'il est possible qu'une autre réunion soit organisée prochainement avec les mêmes partenaires pour préciser ces fiches.

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be



Opération de Développement rural de Sainte-Ode

Compte-rendu de la réunion du MARDI 20 JUIN 2023

OBJET : rédaction fiche-projet relative à l'aménagement de la traversée d'Amberloup

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINTE-ODE

PRÉSENTS :

- Membres du Collège : Pierre Pirard, Christophe Thiry, Catherine Poos, Jean-Pol Misson, Laurence Henrotte ;
- Directrice générale : Charlotte Leduc ;
- SPW Mobilité et Infrastructure : Stéphane Burton, Lionel Previtali, Bastien Pirlot ;
- Bureau d'études Impact : Laurent Deenen ;
- Fondation rurale de Wallonie : Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne.

1) INTRODUCTION

Un tour de table permet à chacun de se présenter.

Le Bourgmestre, Pierre Pirard, introduit la réunion et précise l'importance que ce projet revêt pour la commune de Sainte-Ode. Le village d'Amberloup est au centre de la commune. Il s'y développe depuis quelques années un véritable pôle avec notamment la présence de l'administration communale, une nouvelle maison de repos et bientôt un hôtel. La N826 est très fréquentée et représente donc l'image de la commune pour de nombreux automobilistes et camionneurs de passage.

La commune marque sa volonté forte de mettre en œuvre ce projet, de trouver des financements pour celui-ci et d'avancer avec le SPW et le bureau d'étude Impact dans les réflexions.

2) MISE EN CONTEXTE

Le Bourgmestre indique que ce projet est abordé dans le cadre de la seconde Opération de Développement rural qui vient de débuter sur Sainte-Ode. Ce projet est ressorti des réflexions citoyennes et a été sélectionné pour figurer dans les projets prioritaires.

Un PCDR, ou Programme communal de Développement rural, vise à améliorer le cadre et la qualité de vie sur la commune par la mise en œuvre de projets et d'actions qui répondent aux besoins de la population. Ce programme se construit avec les citoyens. La Fondation rurale de Wallonie se charge d'accompagner la commune dans l'élaboration de ce PCDR et coordonne la participation de la population. Le bureau d'études Impact quant à lui est chargé de la rédaction du dossier : analyse socio-économique de la commune, diagnostic du territoire, stratégie de développement (enjeux, objectifs visés) et fiches-projets. C'est pour alimenter la fiche-projet relative à « l'aménagement de la traversée d'Amberloup » que nous sommes rassemblés ce jour.

Une fois le PCDR finalisé et approuvé par la Région wallonne, celui-ci ouvre la porte à des subsides « Développement rural » pour permettre à la commune de réaliser les projets repris dans ce plan d'actions. Les taux et plafonds de subventionnement pour le projet qui nous concerne sont de 60% de



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

subvention avec un plafond de 300.000€ (sur une assiette de subvention maximum de 500 000€). Rien n'empêche de solliciter d'autres sources de financement pour compléter cet apport.

- ➔ Lors des consultations citoyennes, la population a exprimé le souhait d'aménager la traversée d'Amberloup pour :
- Améliorer le sentiment de sécurité : réduire la vitesse des véhicules, permettre une utilisation par les usagers faibles ;
 - Travailler sur l'image de marque de la commune : rendre la traversée de la commune plus conviviale et esthétique, identifier le fait qu'on arrive à Sainte-Ode, au « centre » de la commune

NB : un premier pas a déjà été franchi grâce à l'aménagement de la place d'Amberloup.

L'objectif de cette première prise de contact dans le cadre de ce projet est d'imaginer un aménagement cohérent, intégré et global pour cette traversée identitaire qui est une véritable frontière coupant la commune en deux. La priorité est donnée à la recherche de solutions créatives, esthétiques et techniquement envisageables sans se soucier pour l'instant des contraintes budgétaires.

3) ÉCHANGES SUR LE PROJET

Le SPW, la commune, la FRW et l'auteur de projet échangent sur le projet sur base d'une carte et d'une première esquisse apportée par l'auteur :

- La première idée évoquée est celle de créer des effets de porte aux entrées de village pour marquer l'arrivée à Sainte-Ode et signaler aux utilisateurs qu'ils s'apprêtent à traverser un village.
- Le périmètre pertinent démarre du carrefour de la N826 avec les routes de Tillet et Tony jusqu'au carrefour de la N826 avec la N829 et la route de Fontenal. Il serait également intéressant d'envisager d'étendre les aménagements de sécurité jusqu'aux abords de l'école de Sprimont. Il faut dans tous les cas une réflexion globale, intégrée et homogène pour les aménagements afin de créer une unité visuelle pour le village.
- Il serait intéressant de repérer les lieux significatifs de cette traversée : église, terre-plein avec distributeurs alimentaires, cimetière, commerces, nouvelle place aménagée, lien vers la maison communale, etc. Il faudra également lister les contraintes de toute nature, les nœuds à prendre en compte.
- Utiliser du végétal sur les zones centrales et latérales pour apporter de l'esthétique, de la convivialité et pour restreindre le champ de vision au loin des automobilistes qui incite à accélérer. Attention à amener ces plantations de façon ponctuelle pour ne pas créer d'effet de couloir, à réfléchir aux essences et à l'entretien sur le long terme. Qui s'en occupera ?
- Pour le SPW, des îlots centraux sont envisageables pour autant que la largeur de la voirie le permette.
- Au vu de la configuration de la N826 sur le tronçon concerné, il serait pertinent de travailler par petites touches (en lien avec les lieux significatifs) pour insuffler une autre ambiance, une image positive de la traversée d'Amberloup et induire une réduction de la vitesse.
- Il faut que les usagers voient et comprennent clairement à quelle vitesse rouler dans chacune des zones qui seront définies afin qu'ils ne choisissent pas eux-mêmes la vitesse qui leur paraît la plus adéquate. Il est donc primordial de définir ces quelques zones de façon clairement marquée.



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be

- Envisager de réduire la vitesse à 50 km/h sur toute la traversée est envisageable (via un arrêté ministériel) mais d'expérience, le SPW signale que le 50 est parfois difficilement respecté par les automobilistes quand ils remarquent qu'il n'y a pas d'habitations aux abords de voirie comme c'est le cas à Amberloup.
 - Respecter les normes minimales de largeur de voirie lors de la proposition d'aménagements (chicanes, effets de portes, etc.).
 - Il faudra vérifier les limites cadastrales des parcelles régionales pour les aménagements ainsi que les potentielles parcelles communales le long de la voirie pour d'éventuels aménagements.
 - L'aménagement de ronds-points aux deux carrefours semble irréalizable au vu de la largeur de la voirie à ces endroits. Il est plus pertinent de parler de dévoiement.
 - Interroger Ores pour envisager d'enterrer les câbles électriques. S'il s'agit de moyenne tension, ils le font généralement.
 - Vérifier que cette route ne soit pas répertoriée comme « itinéraire pour transports exceptionnels » → vérification en séance : il semblerait que non. Dans tous les cas, des chicanes démontables peuvent être installées dans ce genre de situation.
 - Le SPW signale que rien que pour enlever le revêtement tarmac sur l'ensemble de la traversée, on peut déjà compter entre 500 et 600.000€.
 - Tenir compte du fait que l'EuroVelo 5 traverse cette N826.
 - La N826 a clairement une vocation de voirie de transit. Le comptage dénombre en moyenne un passage de 21.365 véhicules/semaine dont 1000 poids lourds. La vitesse moyenne tourne autour des 62 km/h. La vitesse maximale pour une voiture était de 108 km/h et de 71 km/h pour un camion. La largeur de la voirie dépend de sa fréquentation. Il faudra donc voir la largeur minimum à garder en fonction de ces chiffres.
 - Les aménagements prévus doivent tenir compte de ce trafic important. Des pavés de route semblent par exemple moins pertinents au vu des bruits que cela pourrait engendrer mais également de la circulation importante qui les useraient plus rapidement qu'un tarmac.
 - Veiller à ne pas créer un aménagement qui induit un très grand sentiment de sécurité chez les usagers faibles. Ex : un enfant doit faire la différence entre l'espace piétonnier et la chaussée (revêtement, hauteur, etc.). La priorité ne doit donc pas être donnée aux usagers faibles.
- ➔ **Les apports et réflexions de cette réunion seront complétés par l'input des membres de la CLDR (commission citoyenne en charge du suivi du PCDR) qui se réuniront le jeudi 22 juin. Ensuite, il s'agira pour le bureau Impact de mettre le tout en musique via une pièce à casser à proposer au SPW et à la commune puis de chiffrer les aménagements.**

Pierre Pirard, Bourgmestre, clôture la réunion en remerciant les participants pour leur présence et en souhaitant de belles avancées futures pour ce dossier prioritaire.

NB : le prochain plan d'investissement est prévu pour 2027. Croisons les doigts pour que les priorités de la Région rejoignent les priorités de Sainte-Ode.

Pour la Fondation rurale de Wallonie,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE



Laurent Raskin
Agent relais communal
Rue des Trois-Ponts, 46 6680 Sainte-Ode
061/21 04 51 - laurent.raskin@sainte-ode.be



Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne
Agents de Développement
Rue des Tilleuls, 1E 6900 Marloie
084/21 98 60 - famenne@frw.be



Fondation Rurale
de Wallonie

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la consultation du conseil consultatif des enfants

Administration communale de Sainte-Ode, le 6 mars 2023

Présents : 9 enfants du CCE, Catherine Poos (échevine), Florence Piron (coordinatrice extrascolaire et animatrice CCE), Pierre-Emmanuel Gillard et Séverine Schonne (FRW)

Dans le cadre de la nouvelle Opération de Développement rural (ODR) de Sainte-Ode, la Fondation rurale de Wallonie a souhaité consulter les enfants du CCE afin d'avoir leur vision de leur commune et de leur village. En effet, les enfants sont des acteurs importants de la vie communale. Il est donc primordial qu'ils puissent donner leur avis et participer à la construction de projets dont ils seront les acteurs à court, moyen ou long terme. Cette consultation prend place en parallèle de l'appel à idées lancé à l'ensemble de la population.

Après avoir informé les enfants sur le contexte de l'Opération de Développement rural, les agents de développement de la FRW leur proposent un petit exercice de consultation ludique.

Méthode utilisée :

Chaque enfant reçoit le dessin d'un village « classique » ainsi que les consignes suivantes qui les invitent à colorier : **en vert**, ce qu'ils apprécient ; **en rouge**, ce qu'ils apprécient moins ; **en bleu**, ce qu'ils souhaiteraient (ex : si un village n'a pas de petit commerce comme sur le dessin, ils peuvent le colorier) ; **en orange** : dessiner ce qu'ils imagineraient en plus dans leur village (ex : une plaine de jeux avec toboggans, etc.).

Au dos du dessin, les enfants peuvent écrire :

- 3 choses qu'ils aiment sur leur commune ;
- 3 choses qu'ils n'aiment pas sur leur commune ;
- 1 projet qu'ils souhaiteraient voir se mettre en place à Sainte-Ode.

Chacun reçoit les consignes devant lui (cf. document annexe) et dispose de 30 à 45 minutes pour réaliser l'exercice proposé.

→ Les dessins collectés se trouvent en annexe. Les résultats de cette consultation seront traités par la CLDR au regard de la stratégie de développement en cours d'élaboration.





Fondation Rurale
de Wallonie

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la consultation des associations

Administration communale de Sainte-Ode, le lundi 6 mars 2023

Présents : Grégory LOCKMAN (village de Gérumont), Florent LEJEUNE (Animation loisirs Houmont), Elodie KUNE (Animation loisirs Houmont), Annick PAULUS (L'oiseau bleu – 3x20), Francis WAGNER, Virginie PINSON (Maison des Jeunes CRAB ASBL), Pierre-Christophe STAVAUX (ASBL Découvrir Lavacherie et tennis club Lavacherie), Élisabeth LEBAILLY (Les Goélands Magerotte-Copon ASBL), Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE (FRW).

Excusés : Denis JUSSERET (La Maison de la Randonnée), Nathalie JAUMAIN (T.T.C. Tillet) et Arnaud COENEN (Royale Union sportive Sainte-Ode)

1) PRÉSENTATION DU CONTEXTE RELATIF À L'ODR

Après s'être présentés, les agents de développement de la FRW définissent leur structure ainsi que son rôle. Ensuite, la FRW décrit le cadre de l'Opération de Développement rural (ODR) dans lequel est menée la consultation des associations.

S'ensuit une présentation de l'avancée de l'ODR à Sainte-Ode : récapitulatif des étapes passées (informations-consultations villageoises, rencontres personnes ressources, visites de terrain, mise en place de la CLDR) et état d'avancement de son travail.

Cette partie informative se clôture par la présentation de la stratégie de développement définie par la CLDR :

SAINTE-ODE : une stratégie de développement ambitieuse mais réaliste et adaptée aux réalités du territoire.

ENJEU 1 :		ENJEU 2 :			ENJEU 3 :	
La création d'une identité du territoire et d'un sentiment d'appartenance à Sainte-Ode		La préservation et la valorisation des ressources naturelles, supports à l'image de marque du territoire			Le développement de services et de la filière économique locale, adaptés au territoire rural et à l'évolution de la population	
Objectif 1.1 : Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local	Objectif 1.2 : Consolider les liens sociaux et intergénérationnels	Objectif 2.1 : Maintenir le haut niveau de qualité environnementale du territoire	Objectif 2.2 : Sensibiliser à l'utilisation rationnelle de l'énergie et aux énergies renouvelables	Objectif 2.3 : Conforter un tourisme encadré, respectueux, vert et intégré	Objectif 3.1 : Favoriser l'accès au logement intégré	Objectif 3.2 : Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs



La FRW propose aux personnes présentes de réagir sur le contenu de cette stratégie qui peut toujours à ce stade évoluer.

→ **Les participants à la réunion n'ont pas de remarque particulière.**

2) APPEL À IDÉES - CONSULTATION

Dans un second temps, la FRW invite les associations représentées à réfléchir à quels projets mettre en œuvre pour atteindre cette stratégie de développement.

→ **Certaines personnes présentes remplissent directement sur place un formulaire papier ; d'autres préfèrent réfléchir avec leur association et remplir un formulaire en ligne.**

Pour la FRW,

Pierre-Emmanuel GILLARD et Séverine SCHONNE



COMMUNE DE SAINTE-ODE

ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE
PROVINCE DE LUXEMBOURG
ROYAUME DE BELGIQUE

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 novembre 2022

Présents :

Mme Andréa DUPLICY, Conseillère - Présidente;
M. Pierre PIRARD, Bourgmestre;
M. Christophe THIRY, M. Jean-Pol MISSON, Mme Catherine POOS, Échevins;
Mme Laurence HENROTTE, Présidente du CPAS;
M. Joël TANGHE, Mme Marie-DESSE, M. Loïc ZABUS, Mme Elisabeth LEBAILLY, M. Johnny MACOIR, Conseillers;
Mme Charlotte LEDUC, Directrice générale;

OBJET : PCDR - Composition de la Commission locale de développement rural (CLDR)

Réf. Service Travaux - Environnement - Cle

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation;
Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural;
Vu la décision du Collège du 24 février 2022 attribuant le marché d'auteur de projet pour l'établissement d'un programme communal de développement rural à la SPRL Impact;
Vu l'appel à candidatures pour l'intégration de la nouvelle Commission locale de développement rural, appel qui s'est clôturé le 20 octobre 2022;
Vu les réunions citoyennes organisées :

- Le 15 septembre à Amberloup;
- Le 22 septembre à Rechrival;
- Le 29 septembre à Lavacherie;
- Le 6 octobre à Tillet

Vu la réunion de synthèse qui s'est tenue le 20 octobre 2022 à Lavacherie;
Vu les candidatures suivantes reçues de citoyens :

Nom	Prénom	Profession	Date de naissance
Lecocq	Jean-François	Assistant social	03/03/1980
Stavaux	Pierre-Christophe	Gestion d'entreprises	27/06/1989
Laurant	Sylvie	Futur expert en biens immobiliers	06/06/1968
Denis	Bruno	Militaire	20/05/1969
Winkin	Jean-François	Cultivateur	01/09/1966
Wagner	Francis	Pensionné	02/01/1954
Mormont	Ivan	Psychologue	20/09/1953
Raskin	Sophie	Commerciale et agricultrice	30/09/1977
Pierlot	Nicole	Retraitée	27/11/1946
Quoistiaux	Jean-Luc	Urbaniste retraité	07/10/1948
Leonard	Jean-Paul	Retraité	18/11/1956
Chisogne	Dany	Employé	21/06/1974
Pinson	Virginie	Employée	01/01/1982
Weckx	Yvonne	Psychologue	05/11/1960
Delsemme	Michèle	Bibliothécaire retraitée	17/11/1952
Poos	José	Technologue de laboratoire retraité	17/02/1947
Fays	Pierre-Yves	Coordinateur ADL	20/02/1982
Kaiser	Christophe	Employé	11/07/1975

Mottet	Brigitte	Pensionnée	22/04/1955
Hatert	François	Pensionné	01/11/1951
Fourneau	Sébastien	Employé	22/01/1984
Coenen	Arnaud	Fonctionnaire	12/03/1984
Gillard	Stéphanie	Accueillante	01/02/1980
Barkat	Zohra	Employée	06/03/1976
Du Bus de Warnaffe	Vinciane	Secrétaire	14/04/1969
Burette	Annick	Retraitée	09/05/1947
Jaumain	Nathalie	Assistante administrative	25/03/1977
Demasy	Patrick	Militaire	12/06/1976

Vu la nécessité d'assurer une représentativité de la population et dès lors une représentation des différents villages ou hameaux, des différentes classes d'âge, ses catégories socioprofessionnelles, du tissu associatif local, ...

Vu les différentes rubriques à pourvoir dans le cadre de la composition de la CLDR;

Vu le quart communal maximum à prévoir ;

Vu la précédente CLDR composée de 24 membres;

Attendu qu'il n'y a pas lieu de modifier ce nombre pour éviter d'alourdir les réunions et de dés impliquer ses membres;

Qu'il y a lieu de maximaliser la participation citoyenne et dès lors de privilégier dans la composition de la CLDR l'intégration de citoyens n'ayant pas encore ingéré la CLDR ou une autre Commission communale;

DECIDE: A main levée et à l'unanimité

De désigner comme membres de la CLDR, hors quart communal:

Catégorie	Effectif	Suppléant
Agriculture	Jean-François Winkin	Sophie Raskin
Jeunesse	Virginie Pinson	Stéphanie Gillard
Aînés	Brigitte Mottet	Nicole Pierlot
Economie	Dany Chisogne	Pierre-Christophe Stavaux
Vie associative - culture - sport	Arnaud Coenen	Nathalie Jaumain
Tourisme	Francis Wagner	Jean-Paul Léonard
Environnement - énergie	François Hatert	Zohra Barkat
Social	Yvonne Weckx	Jean-François Lecocq
Patrimoine - aménagement du territoire - mobilité	Sylvie Laurant	Sébastien Fourneau

De désigner comme quart communal:

(5 Commune passion et 1 Cap 2030)

Effectif	Suppléant
Jean-Pol Misson	Laurence Henrotte
Pierre Pirard	Catherine Poos
Christophe Thiry	Johnny Macoir

Par le Conseil,

La Directrice générale,
(s) **Charlotte LEDUC**

Le Bourgmestre,
(s) **Pierre PIRARD**

Pour extrait conforme :

La Directrice générale,


Charlotte LEDUC

Le Bourgmestre,


Pierre PIRARD



COMMUNE DE SAINTE-ODE

ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE
PROVINCE DE LUXEMBOURG
ROYAUME DE BELGIQUE

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 janvier 2023

Présents :

Mme Andréa DUPLICY, Conseillère - Présidente;
M. Pierre PIRARD, Bourgmestre;
M. Christophe THIRY, M. Jean-Pol MISSON, Mme Catherine POOS, Échevins;
Mme Laurence HENROTTE, Présidente du CPAS;
M. Joël TANGHE, Mme Marie DESSE, M. Loïc ZABUS, Mme Elisabeth LEBAILLY, M. Johnny MACOIR, Conseillers;
Mme Charlotte LEDUC, Directrice générale;

OBJET : Règlement d'ordre intérieur pour la Commission locale de développement rural

Réf. Service Travaux - Environnement - CLe

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 février 2021 approuvant le modèle type de Règlement d'ordre intérieur (ROI) des commissions locales de développement rural (CLDR) ;

Vu la décision du Conseil communal du 21 novembre 2022 désignant les membres de la Commission locale de développement rural (CLDR) ;

Vu l'approbation le 15 décembre 2022 par la CLDR du projet de règlement d'ordre intérieur de la Commission ;

ARRÊTE: A main levée et à l'unanimité

Titre Ier - Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art.1

Conformément au décret de la Région Wallonne du 11 avril 2014 relatif au Développement Rural : chapitre II, articles 5 et 6, une Commission locale de développement rural est créée par le Conseil communal de la commune de Sainte-Ode en date du 21 novembre 2022.

Art.2

Les missions de la Commission locale de développement rural sont :

- Durant l'entièreté de l'Opération de Développement Rural (ODR),
 - D'assurer l'information, la consultation et la concertation entre les parties intéressées, c'est-à-dire notamment, l'autorité communale, les associations locales et la population de la commune et de tenir compte réellement du point de vue des habitants. A ce titre, ses membres sont chargés de faire écho dans leur milieu aux débats de la CLDR et aussi de recueillir l'avis de leurs concitoyens.
 - De coordonner les groupes de travail qu'elle met en place.
- Durant la période d'élaboration du Programme Communal de Développement Rural (PCDR),

- De préparer avec l'encadrement de son organisme accompagnateur et de l'auteur de programme communal de développement rural, l'avant-projet de programme communal de développement rural qui sera soumis au Conseil communal qui est seul maître d'œuvre.
- Durant la période de mise en œuvre du PCDR,
 - De suivre et participer à l'état d'avancement des différents projets et actions du PCDR et de faire des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre.
 - De proposer au Collège communal des demandes de conventions en développement rural ou autres voies de subventionnement pour le financement de projets.
 - De participer à l'actualisation des fiches projets lors des demandes de convention
 - D'assurer l'évaluation de l'ODR.
 - D'établir, au plus tard le 1er mars de chaque année, un rapport sur son fonctionnement et sur l'état d'avancement de l'Opération de Développement Rural. Ce rapport est remis à l'autorité communale qui le transmettra le 31 mars au plus tard au Ministre ayant le développement rural dans ses attributions.

Art.3

Le siège de la Commission locale de développement rural est établi à l'Administration communale de Sainte-Ode.

Art.4

La Commission locale de développement rural est constituée pour la durée de l'Opération de Développement Rural.

Titre II - Des membres

Art.5

Le Bourgmestre ou son représentant préside la Commission locale de développement rural, il est comptabilisé dans le quart communal.

Art.6

Sont considérés comme membres, outre les personnes citées dans l'annexe numérotée et datée, toutes personnes admises comme telles par le Conseil communal, sur proposition annuelle, de la Commission (dans le cadre du rapport annuel).

La Commission se compose de 10 membres effectifs au moins et de 30 membres effectifs au plus (ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants) dont un quart des membres effectifs et suppléants peut être désigné au sein du Conseil Communal.

La Commission est représentative de l'ensemble de la population de la commune. En dehors du quart communal, les autres membres sont désignés parmi des personnes représentatives des milieux associatifs, politique, économique, social et culturel de la commune et des différents villages ou hameaux qui la composent, en tenant compte des classes d'âge de sa population. La Commission visera également un équilibre de genre. :

Assistent de droit aux séances de la CLDR et y ont voix consultative (article 8 du décret) :

- Le représentant de la Direction du Développement Rural du Service Public de Wallonie ;
- Le représentant de l'organisme chargé de l'accompagnement.

Les candidats non retenus lors de la sélection précédente constitueront une réserve (ordre de priorité en fonction de la chronologie des candidatures et de leur représentativité géographique ou autre) pour la prochaine révision de la composition de la CLDR et seront interrogés en cas de place vacante.

Art.7

La liste des membres reprise en annexe n'est pas définitive.

- Tout membre est libre de se retirer en le notifiant par lettre au Président. Cette démission deviendra effective à dater de la réception de la lettre.

- Toute personne peut poser sa candidature en adressant sa demande par lettre au Président. La Commission se prononcera annuellement, lors de l'examen et de l'approbation de son rapport annuel, sur la proposition d'admission des candidats à faire valider au Conseil communal.
- Un registre des présences sera tenu par le secrétariat. Sur base de celui-ci, lors de l'élaboration du rapport annuel,
 - Le Président interrogera par courrier le(s) membre(s) non excusé (s) et les membres absent(s) excusé(s) à un minimum de trois réunions successives sur leur intention ou non de poursuivre leur mandat. Si aucune réponse n'est adressée au Président dans les 10 jours ouvrables, la démission sera effective ;
 - Les membres absents ou excusés sans motif valable à plus de 75% des réunions tenues sur 2 années consécutives seront jugés démissionnaires d'office ;
 - Les démissions seront actées lors de la réunion de la Commission consacrée au rapport annuel.

Art.8

Le secrétariat de la Commission locale de développement rural de Sainte-Ode sera assuré par l'organisme accompagnateur ou par l'agent relais local.

Art.9

L'animation de la Commission locale de développement rural de Sainte-Ode sera assuré par l'organisme accompagnateur, par l'agent relais local ou encore par un membre de la Commission.

Art.10

Les membres de la Commission locale de développement rural ne peuvent entreprendre des actions au nom des groupes de travail ou de la Commission sans l'accord préalable de la Commission locale de développement rural.

Titre III – Fonctionnement

Art.11

La Commission locale de développement rural se réunit chaque fois que l'Opération de Développement Rural le requiert. La Commission est tenue de se réunir un minimum de quatre fois par an. L'ensemble des membres, effectifs et suppléants, sont convoqués de plein droit aux réunions de la Commission et y ont les mêmes prérogatives dont notamment le droit de vote.

Art.12

Le Président, d'initiative ou à la demande d'1/3 des membres inscrits, convoque les membres par écrit ou par courrier électronique (en cas d'accord du membre) au moins 10 jours ouvrables avant la date de réunion.

Art.13

La convocation mentionne l'ordre du jour dont les différents points sont établis par le Président ou à la demande d'un ou plusieurs membres de la Commission. Seuls ces points seront l'objet de prises de décisions.

Un point divers sera systématiquement inscrit à l'ordre du jour.

Tout membre empêché d'assister à une réunion de la CLDR doit en avertir prioritairement le Président ou le secrétaire.

Art.14

Le Président ouvre et clôture les réunions, conduit les débats. Il veille au respect du présent règlement. En cas d'absence du Président, l'assemblée désigne un autre membre qui présidera la réunion.

Art. 15

Un rapporteur désigné parmi les membres de la Commission se charge de la rédaction du procès-verbal.

Art.16

Le secrétaire assiste le Président, transmet au Président et à l'administration communale le projet de procès-verbal de la réunion. Celle-ci se chargera de le transmettre au Collège, aux membres de la Commission et aux experts extérieurs lors de l'envoi de la convocation de la réunion suivante.

Selon les souhaits exprimés par les membres, les envois se font sous format papier ou informatique.

Le secrétaire conserve les archives de la Commission. Il est chargé de la gestion journalière de celle-ci. Les rapports et avis de la Commission locale de développement rural sont consignés dans un registre qui peut être consulté à l'Administration communale et sur le site internet de la commune.

Art.17

À l'ouverture de chaque séance, le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation de la Commission. Il est signé par le Président et le secrétaire de séance.

Art.18

Pour pouvoir valider une décision, un quorum de participation de 50% des membres de la CLDR ne faisant pas partie du quart communal est requis. Si le quorum n'est pas atteint, les débats pourront avoir lieu mais la décision sera reportée à la séance de la CLDR suivante qui sera convoquée, dans les 15 jours, avec le même ordre du jour. Dans ces conditions, la décision pourra être validée quel que soit le nombre de personnes présentes.

Art.19

Les propositions de la Commission à l'autorité communale sont déposées suivant la règle du consensus. Toutefois en cas de blocage, un vote peut être organisé à la majorité simple des membres présents. En cas de parité, la voix du Président ou de son représentant est prépondérante.

Art.20

Les séances de la CLDR ne sont pas publiques. Toutefois en cas de besoin, la Commission peut inviter, avec l'accord du Président, des personnes extérieures dont elle désire recueillir l'avis. Ces personnes peuvent alors participer aux débats mais ne possèdent pas le droit de vote.

Art.21

Un membre de la Commission ne peut participer à un vote concernant des objets auxquels il a un intérêt particulier à titre privé.

Titre IV – Respect de la vie privée

Art.22

Les membres de la CLDR acceptent que les images prises en cours de réunions ou d'événements puissent être utilisées par la Commune pour des articles, présentations, annonces ... découlant de l'Opération de développement rural. Tout membre de la CLDR peut faire valoir son droit à l'image et s'opposer à cette utilisation en envoyant par écrit au Président de la CLDR une lettre stipulant qu'il refuse l'utilisation des images le représentant. En application du RGPD, les données personnelles des membres de la CLDR ne seront utilisées par la commune que dans le cadre de l'opération de développement rural. Tout membre dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de ses données personnelles. Pour cela, il adressera un écrit au Président de la CLDR.

Titre V – Divers

Art.23

Les membres de la Commission reçoivent chacun un exemplaire du présent règlement. Chaque membre peut consulter les archives de la Commission sur simple demande à l'agent relais communal. Ces dernières seront mises en ligne sur le site internet communal.

Art.24

Le présent règlement peut être modifié après inscription explicite à l'ordre du jour par la Commission.

Art.25

En cas de réclamation, la Ministre en charge de la ruralité représente l'instance de recours à laquelle il peut être fait appel.

Par le Conseil,

La Directrice générale,
(s) Charlotte LEDUC

Le Bourgmestre,
(s) Pierre PIRARD

Pour extrait conforme :

La Directrice générale,


Charlotte LEDUC

Le Bourgmestre,


Pierre PIRARD